

## **İsa TÜRKDÖNMEZ**

İsa Türkdönmez est né en 1981 dans la petite ville de Sarız liée à la ville de Kayseri en Turquie, il a fait ses études primaires et secondaires dans cette ville. Il a étudié les sciences religieuses aux Pays-Bas. Actuellement, il vit en Belgique.

## **Pakize ERCOŞKUN**

Pakize Ercoşkun est née en 1981 en Belgique où elle a étudié l'archéologie à l'université catholique de Louvain. En 2016, elle finit ses études pour être professeur et se lance dans le domaine de l'éducation et de la culture. Elle a mené plusieurs travaux de traduction en turc, en flamand et en anglais.

## **M. Mustafa EYVAZ**

M. Mustafa Eyvaz est né en 1990 en Belgique. Il a étudié le design. Il continue de vivre en Belgique.

## **İbrahim H. EYVAZ**

İbrahim H.Eyvaz est né en Belgique en 1993. Il a étudié le design. Il continue de vivre lui aussi en Belgique.

## **PRÉFACE**

Louange à Allah, que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur Son Prophète et Messenger Mohammed, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.

Notre devoir le plus important dans ce monde, c'est d'avoir une foi immuable. La foi nous mènera vers le bonheur, dans ce bas monde et de l'au-delà. La faiblesse de la foi peut entraîner la perte du bas monde et de l'au-delà.

Le but de ce livre est de clarifier, d'expliquer les sujets concernant la foi et l'islam à ceux qui recherchent la droiture et la vérité.

Cette œuvre est basée sur la foi des « **Gens de la Tradition et du Consensus** »<sup>1</sup> (Ahlu sunna waljama'a). Les sources principalement utilisées pour la préparation de cette œuvre sont les « **Traité de Lumière** »<sup>2</sup> (Risale-i Nur) et l'un des sites internet les plus importants qui est « L'islam à travers les questions. »

---

1 Ahlu Sunna Waljama'a : Ceci désigne une seule faction ; ils sont nommés « Ahlu Sunna » parce qu'ils sont fermement attachés à la Sunna et « Al Jama'a » car ils s'unissent dans le fait de suivre celle-ci. Ce sont donc ceux qui suivent la tradition du Prophète (paix et prière sur lui), c'est-à-dire ses compagnons (As-Sahâba) et ceux qui sont venus après eux, (At-Tabi'in), les Pieux prédécesseurs. C'est donc cette communauté qui s'est unie autour du Coran et de la Sunna, qui s'est appliquée à ne pas s'en détacher et qui a pris pour source de savoir non son esprit mais le Coran et la Sunna. De nos jours, on pense aux musulmans (85%) des Écoles de Jurisprudence comme Maliki, Shafi, Hanafi, Hanbali lorsqu'on évoque "les gens de la tradition et du consensus".

2 Risale-i Nur : c'est une exégèse du Coran écrit en 1925 par Bediuzzaman, dit Saïd Nursî, et terminée en 24 ans. Le commentaire ne respecte pas l'ordre des versets (ayah) comme cela se fait dans l'exégèse islamique classique car il commente leurs significations. C'est plutôt une thématique tafsir qui traite des doutes entourant les doctrines et principes de base de l'islam. La collection comprend quatorze livres et 6000 pages.

Cette œuvre a été imprimée aux Pays-Bas après un long travail de deux ans. 100 000 exemplaires ont été distribués jusqu'aujourd'hui. Après des résultats mémorables, elle a été traduite d'abord en turque puis dans plusieurs langues.

Nous remercions tous nos lecteurs de diffuser cette œuvre à tout le monde.

Pour toute question concernant la foi ou les sujets islamiques, écrivez-nous via le lien partagé ci-dessous pour des réponses exactes. Il sera aussi possible de nous joindre par téléphone en consultant le numéro indiqué sur le site.

[https://sorularlailamiyet.com/  
info@desleuteltothetantwoord.com](https://sorularlailamiyet.com/info@desleuteltothetantwoord.com)

## **TABLE DES MATIÈRES**

1. Quelles sont les preuves de l'existence d'Allah ? Comment prouver l'existence d'Allah ?
2. Que faire contre les insufflations faisant douter de l'existence d'Allah et de l'Autre ?
3. Peut-on expliquer la création des êtres par un hasard ou grâce à l'évolution ?
4. Est-il possible que les êtres soient nés par hasard ou que certaines raisons aient amené à leur création ou encore que la nature ait eu un effet sur leur création ? Comment être persuadé que c'est Allah qui les a créés ?
5. Comment répondre à ceux qui croient en la réincarnation ?
6. La théorie du « Big Bang » est-elle contraire à la religion ?

7. Comment répondre au concept que le monde de la science appelle « l'évolution » ?
8. Que signifie « Nous sommes musulmans depuis le Pacte Primordial (Qalu Bala) ? »
9. Comment se fait-il que nous possédons tous une couleur de peau différente alors que nous venons tous d'un seul ancêtre ?
10. Comment sont apparues les différentes langues puisque nous sommes issus d'un seul ancêtre ?
11. Comment se sont reproduits les premiers humains ?
12. Est-ce que Allah nous a demandé si nous souhaitions être un humain avant de nous créer ?
13. Que répondre à ceux qui croient seulement à Allah mais pas aux Prophètes, aux livres sacrés et aux religions ?
14. Pourquoi Allah a-t-Il créé l'univers ?
15. Croyons-nous seulement parce que nous voulons croire ?
16. Pourquoi l'homme a-t-il été créé, quelles sont ces raisons ?
17. On rencontre souvent des gens qui disent « Je ne crois pas à ce que je ne vois pas. » Comment convaincre ces personnes ?
18. Quels sont les attributs d'Allah ?
19. Que faisait Allah avant de nous avoir créé ?
20. Pourquoi nous ne pouvons pas voir Allah dans ce monde ?
21. Est-ce que tout le monde verra Allah au Paradis ?
22. Où se trouve Allah ?
23. Pourquoi Allah ordonne aux hommes de prier pour Lui s'Il n'a besoin de rien ?
24. Allah a créé toutes les créatures. Mais qui a créé Allah ?
25. Pourquoi Satan, les malheurs et le mal ont-ils été créés ?
26. Quelle est le critère de supériorité pour Allah ? Comment le racisme est-il vu par l'islam ?
27. D'où vient l'homme, pourquoi existe-t-il et où va-t-il ?
28. Quelle est la sagesse qui se cache derrière les malheurs ou les maladies que subissent les enfants ?
29. Pourquoi Allah autorise-t-Il les malheurs comme la Corona ? Pourquoi crée-t-Il des personnes handicapées ? Cette forme de création est-elle juste ?
30. Pourquoi Allah nous teste-t-Il s'Il sait déjà ce que nous allons faire et ce qui va nous arriver ?
31. Quel est le point de vue de l'islam sur la logique et la science ?
32. L'islam est une religion qui est apparue plus tard. Comment prouver que l'islam est la seule religion véridique ? Ne pouvait-il pas s'agir des convictions personnelles du Prophète Mohammad ?

33. Certains prétendent que l'islam est un mélange de la culture arabe et d'autres religions, comment répondre à ceci ? Pourquoi ne retrouve-t-on pas le nom « Allah » dans les autres religions ?
34. Si l'islam est la seule religion agréée, pourquoi y a-t-il tant de personnes qui la nient et qui font partie d'autres religions ? Qu'est-ce qui empêche les gens d'être ou de devenir musulmans ?
35. Certaines personnes prétendent que si le monde musulman est dans une mauvaise situation aujourd'hui, c'est à cause de l'islam. Comment leur répondre ?
36. Est-ce que l'islam apparue il y a 1400 ans, peut répondre et subvenir aux besoins de notre époque ?
37. Pourquoi y a-t-il des limites en islam quant aux libertés personnelles ? Pourquoi ne donne-t-elle pas aux gens le droit de vivre comme bon leur semble ?
38. Quels sont les preuves de l'existence de l'au-delà ? Que faire pour que la raison humaine comprenne la résurrection et que le cœur ait foi ?
39. Comment répondre à ceux qui disent « Y a-t-il des gens qui sont allés dans l'au-delà et en sont revenus pour qu'on puisse y croire ? »
40. Les gens ne pouvaient-ils pas trouver Allah sans les prophètes ?
41. Pouvez-vous donner plus d'informations sur la vie de Maryam selon le Coran ?
42. Pouvez-vous donner plus d'informations sur le prophète Issa (Jésus) ? Est-il vrai que Issa va être ressuscité avant la fin du monde ?
43. Pouvez-vous donner plus de détails sur la vie de Mohammad (pbsl) ?
44. Pouvez-vous fournir plus de détails sur le caractère du Prophète (pbsl) ?
45. Quelles sont les bénédictions des nombreux mariages de Mohammad (pbsl) ? Quel âge avait Aïcha lorsqu'elle s'est mariée avec le Prophète (pbsl) ?
46. Le Prophète (pbsl) était-il analphabète ?
47. Pourquoi le Coran est-il en arabe ? Ne serait-ce pas mieux de lire la traduction du Coran ? Obtiendrions-nous de bonnes actions même si nous le lisons sans le comprendre ?
48. Quels sont les miracles du Coran, pouvez-vous donner quelques exemples ?
49. Pourquoi Allah a révélé le Coran en dernier ?
50. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur l'écriture du Coran, la collection des versets et son recueil en livre ?
51. Y a-t-il une vie dans la tombe (récompense & châtement) ?
52. Pouvez-vous donner des informations sur l'intercession ?
53. Est-ce que tout le monde va vivre l'Enfer ?
54. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur le châtement de l'Enfer ?
55. Est-ce justice que la demeure éternelle des mécréants reste l'Enfer ?
56. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur la vie du Paradis ?

57. Certains disent que « le Coran nous suffit » et renient la Sunnah. Pouvez-vous donner plus d'informations sur l'importance de la Sunnah ?
58. Comment être sûr que les hadiths nous sont parvenus sans être falsifiés ?
59. Que répondre à ceux qui voient la religion « comme une drogue » ?
60. Pourquoi prions-nous ? N'est-il pas possible de devenir musulman sans accomplir la salat ? Est-il possible pour une personne qui n'a pas accompli la salat, d'aller au Paradis ?
61. Pourquoi nos souhaits/prières ne sont-ils pas exaucés ? Pourquoi tout ne va pas comme on veut alors qu'on se prosterne ?
62. Quelles relations doit-on entretenir avec les non musulmans ?
63. Est-il possible pour les non musulmans qui ne sont pas du tout au courant de l'islam d'être sauvés de l'Enfer ?
64. Comment doit-on comprendre l'Esprit (Rûh)
65. Pouvez-vous nous fournir plus d'informations sur les djinns ?
66. Quels sont les droits pour l'homme et la femme en islam ? Que pensez-vous des rumeurs qui disent qu'il y a une pression et une restriction sur les femmes ?
67. Est-il obligatoire pour la femme de couvrir sa tête ?
68. Pourquoi le hijab est-il nécessaire ?
69. Pourquoi Allah utilise à plusieurs reprises le pronom « nous » au lieu de « je » dans le Coran ?
70. Peut-on appeler mécréant celui qui a commis beaucoup de péchés ?
71. Y a-t-il un péché impardonnable ?
72. Que signifie le Shirk (associer d'autres divinités à Allah) et combien de sortes en existe-t-il ?
73. Pouvez-vous donner plus d'informations sur la fornication ?
74. Le musulman peut-il mentir ?
75. Quand et comment l'alcool fut interdit ? Quelle sont les raisons de cette interdiction ?
76. Pourquoi les jeux de hasard sont-ils interdits ?
77. Pourquoi les intérêts sont-ils interdits ?
78. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur le jeûne ?
79. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur l'aumône ?
80. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur le Hajj ?
81. Pourquoi la viande de porc est-elle interdite ?
82. Comment se débarrasser des insufflations ?
83. Qu'est-ce que la charia ?
84. Qu'est-ce que le djihad en islam ? Comment le pratiquer ?

85. Comment répondre face à ceux qui essaient de lier les actes terroristes à l'islam ?
86. Certains prétendent que l'Aïd al-Adha (sacrifice d'un animal) est « une sauvagerie, un meurtre. » Que répondre à cela ?
87. Qu'est-ce que la foi ?
88. Comment devenir musulman ?
89. Est-ce qu'une personne qui a commis un grand péché peut encore être considérée comme un musulman ?
90. Que signifie les « Gens de la Tradition et du Consensus » (Ahlu Sunna Waljama'a) et quels sont leurs spécificités ?
91. Le prophète faisait-il partie d'une école religieuse ? Que répondre à ceux qui pensent que ces écoles sont inutiles ?
92. Conclusion

## **1. Quelles sont les preuves de l'existence d'Allah ? Comment prouver l'existence d'Allah ?**

**« Il est, dans les cieux et sur la terre, des signes pour les croyants. »<sup>3</sup>**

Prouver quelque chose qui existe est toujours plus simple que prouver quelque chose qui n'existe pas. Il suffit de montrer une seule pomme pour prouver qu'une variété de pomme existe. En revanche, si une personne voulait prouver qu'une certaine variété de pomme n'existe pas, il faudrait qu'elle traverse le monde entier, ce qui est impossible.

Tout comme cet exemple, une personne qui dénie l'existence d'Allah ne pourra que prétendre qu'Il n'existe pas - que Dieu nous en préserve - car même après avoir traversé le monde et au-delà de cela, l'univers, ce ne sera pas possible.

De l'autre côté, ceux qui acceptent l'existence d'Allah ont et des preuves logiques et des preuves qui reposent sur la révélation divine à présenter.

Voici quelques-unes de ces preuves :

### **Preuve de possibilité :**

La possibilité montre que l'existence et la non-existence de quelque chose possède une possibilité égale.

Quand on parle d'un sujet banal et qu'on dit « c'est possible » on sous-entend que cela est possible ou pas.

Chaque être créé nous rappelle cette vérité, « Mon existence était égale à ma non-existence. Si j'existe aujourd'hui, cela prouve qu'il y a un créateur dont le savoir, la volonté et le pouvoir est infini, qui a préféré mon existence à ma non-existence. Ce créateur n'est autre qu'Allah. »

### **Preuve d'art :**

Un art extraordinaire et pur attire notre attention à travers tout l'univers depuis les atomes aux cellules, des végétaux aux fruits, des animaux aux êtres humains et des étoiles aux galaxies. Comment serait-il possible que l'univers qui est une œuvre d'art du plus haut niveau et tout ce qu'il contient soient le fruit d'un hasard ou soient créés de raisons inconscientes alors même qu'un petit objet d'art est le résultat d'un travail.

### **Preuve de la mesure et de l'ordre :**

S'il y a une mesure et un ordre dans une chose, cela signifie qu'il y a quelqu'un qui lui donne une certaine mesure et le met en ordre. Il y a des milliards de galaxies

dans l'univers. Si toutes ces galaxies sont dans une harmonie totale avec les innombrables étoiles qu'elles renferment, tout ceci sans provoquer une collision entre elles et tout en étant, en plus de cela, constamment en équilibre dans le vide, ce qui laisse admiratifs les esprits, ce ne peut être que par la grandeur d'Allah.

Le Soleil, qui est la lumière de notre Planète, est d'une dimension d'environ 1,3 million de planètes semblables à la nôtre. Il faudrait une quantité de bois, de charbon et de kérosène égale à des milliers de planètes pour subvenir au besoin de carburant du Soleil. Si le Soleil continue de brûler sans s'éteindre dans une mesure, un savoir et un ordre parfait, ce ne peut être par un simple hasard. Cet événement est un signe d'Allah Le Tout Puissant, Celui qui possède le pouvoir infini, le savoir, Celui qui éclaire nos esprits.

### **Preuve de sagesse et but :**

La sage création de chaque être dans cet univers sublime nos esprits tout en excluant la possibilité d'une quelconque coïncidence et nous montre alors qu'elle est possible seulement avec la création d'Allah Le Tout Puissant qui possède le pouvoir infini et le savoir.

### **Preuve de propreté :**

La parfaite propreté qu'on observe dans notre monde et dans l'univers nous informe de l'existence d'Allah. Si une maison habitée de cinq ou dix personnes n'était pas nettoyée pendant une semaine, ça sentirait mauvais. Notre monde et notre univers sont immaculés malgré les créatures vivantes et non vivantes et les corps morts. Cette propreté ne peut être le fruit d'un hasard. Cette propreté ne peut être expliquée que par l'existence et l'unicité du Tout Puissant Allah.

### **Preuve que tous les visages sont différents les uns des autres :**

Distinguer des millions de visages d'autres millions de visages et leur donner la meilleure mesure et la meilleure forme parmi des possibilités infinies montre l'existence d'Allah, Le seul Détenteur du savoir infini, qui exclut toutes coïncidences et connaît parfaitement, dans les moindres détails, les visages qu'Il créé.

---

<sup>3</sup> Les communautés Agenouillées, 45/3

<sup>4</sup> Vous pouvez vous référer à Icharatu-l I'djaz et à la 25ème parole de Risale-i Nur sur le miracle du Coran.

### **Preuve des Prophètes :**

Il est indiqué dans un hadith<sup>5</sup> que **124 000**<sup>6</sup> et dans un autre hadith que **224 000**<sup>7</sup> Prophètes ont été envoyés. Toutes les preuves qui montrent que ces prophètes sont de vrais prophètes prouvent donc aussi qu' « **Allah existe et est unique.** » En effet, le but de l'existence des prophètes est de déclarer et de prouver l'existence et l'unicité d'Allah. Le prophète Mohammad (pbsl) est à lui seul une preuve inébranlable de l'existence et de l'unicité d'Allah Le Tout Puissant.

### **Preuve des savants islamiques :**



Des millions de **savants Islamiques** ont prouvé l'existence d'Allah depuis environ 1400 ans d'une manière ne laissant subsister aucun doute avec leurs travaux scientifiques et leurs tafsirs.

### **Preuve des saints :**

Les personnes bénies appelées « **Awliya** » (saints), dont le nombre s'élève à des millions, ont prouvé l'existence d'Allah par leur magnifique caractère, leur vie et leurs miracles qui sont un exemple pour tout le monde, et ils continueront de le prouver jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

En résumé, les preuves de l'existence d'Allah ne sont pas calculables et donc sans fin. Nous avons donné ici seulement quelques exemples qui pourraient ouvrir la porte des esprits.<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> Hadith : Ce sont les paroles du Prophète Mohammad (pbsl). Six des livres de Hadith les plus solides sont réunis sous le nom de « Koutoub-u Sitta ». Ces six livres sont les sahih de Boukhari et Mouslim, les sunnah de Nesai, Abu Dawud, Ibn Madja et Tirmidhi.

<sup>6</sup> Hadith, Ahmad b. Hanbal, al-Musnad 5/265-266 ; Ibn Hibban, as-Sahih, 2/77.

<sup>7</sup> Bursevi, İsmail Hakki, Tefsiru Ruhul-Beyan, 2/323 ; 6/49 ; 8/215.

<sup>8</sup> Nous vous recommandons de lire le livret « Ayetul Kubra », qui est la 7ème Şua de la collection Risale-i Nur, qui contient des preuves importantes sur l'existence et l'unicité d'Allah.

## **2. Que faire contre les insufflations faisant douter de l'existence d'Allah et de l'au-delà ?**

**« Que de signes (de l'unicité d'Allah) dans les cioux et sur la terre devant lesquels les hommes passent mais desquels ils se détournent ! »<sup>9</sup>**

Il n'y pas de possibilité qu'Allah n'existe pas. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas porter importance à une telle idée. Chaque créature créée montre clairement à nos esprits l'existence du Plus Haut, d'Allah. Si un art ne peut exister sans artiste ou un livre sans un auteur, tous les êtres vivants ou non vivants ne peuvent exister sans un créateur, sans le Tout Puissant, Allah.

**« Chaque village a son chef, chaque aiguille a son fabricant et son artisan. Et comme vous le savez, chaque lettre est écrite par un écrivain. Comment se pourrait-il alors qu'un monde aussi bien ordonné n'ait pas de souverain ? »<sup>10</sup>**

**L'existence d'une chose rationnellement possible peut être démontrée grâce à des informations.**

Pour donner des informations sur un lieu ou une chose, il n'est pas nécessaire de se rendre sur place ou de le voir de ses propres yeux. Par exemple, l'astronomie nous enseigne plusieurs choses sur les étoiles et les galaxies. Dans l'espace, il y a encore beaucoup d'étoiles dont la lumière ne peut encore nous parvenir. Mais qui y est allé et en est revenu ? Nous ne doutons pourtant pas de l'existence de ces galaxies et de ces étoiles bien que nous n'y soyons pas allés, car nous nous fions aux experts

de l'astronomie. En d'autres termes, « **les informations fournies par les experts et les sources d'information fiables dans leur domaine sont sans aucun doute suffisantes pour y croire.** »

Il ne peut y avoir d'informations plus précises que celles données par « **tous les Prophètes, le Coran, tous les saints et les savants islamiques** », qui sont des experts en la matière et les sources d'information les plus précises et les plus fiables, concernant l'existence d'Allah et l'au-delà, du Paradis et de l'Enfer et sur les gens qui seront ressuscités après la mort.

Le fait que ces sources d'information aussi fiables, puissantes et vraies soient unanimes sur l'existence d'Allah et de l'au-delà est une preuve suffisante.

### **3. Peut-on expliquer la création des êtres par un hasard ou grâce à l'évolution ?<sup>11</sup>**

« **Il détient les clés de l'Invisible, que Lui seul connaît. Il sait parfaitement ce qui est sur terre et dans les mers. Pas une feuille ne tombe sans qu'Il ne le sache ; il n'est pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de vert ou de sec, qui ne soit consigné dans un Livre explicite.** »<sup>12</sup>

Il est bien indiqué dans ce verset que rien n'est le fruit d'une coïncidence dans ce monde.

Lorsque vous prétendez que « **quelque chose est apparu par chance** » cela signifie qu'il n'y a aucun exécutant.

Donc :

- Une voiture sans maître
- Un bâtiment sans constructeur
- Un tissu sans tisseur
- Une robe sans couturier

#### **Avez-vous déjà vu tout cela s'exécuter tout seul ?**

S'il y a un art, l'artiste de l'œuvre est visible dans les esprits, c'est-à-dire que son existence est reconnue. S'il y a un travail, il y a forcément un exécutant, le maître de ce travail.

De même, le corps humain a un créateur comme les habits que nous mettons ont un couturier. Le **Créateur** de ce corps est **Allah**.

Prétendre que la vie est apparue par hasard, c'est comme prétendre qu'une superbe encyclopédie est apparue à la suite d'une explosion aléatoire dans une imprimerie. Prétendre que la vie est apparue par hasard est aussi frustrant que prétendre que diverses sortes de pâtisseries et de pains sont apparus à la suite d'une explosion aléatoire dans une boulangerie. Comme le dit si bien Socrate, « **Il n'y a pas de coïncidence dans l'univers.** »

---

<sup>9</sup> Joseph, 12/105

<sup>10</sup> Bediuzzaman Said Nursi, Les Paroles, 10ème Parole

<sup>11</sup> Selon la définition de la théorie de l'évolution, les êtres vivants sont apparus par hasard à partir d'un seul ancêtre commun sans créateur, après une longue période. Selon cette théorie absurde, les humains ont évolué à partir des singes.

<sup>12</sup> Le Bétail, 6/59

Quant à la question de l'évolution, à savoir si la création s'est produite soudainement ou a pris des milliards d'années, si l'homme a été créé directement ou indirectement, comment répondre aux questions suivantes ?

- **Qui a fait apparaître les personnes voyantes de l'univers aveugle ?**
- **Qui a sélectionné les gens instruits de cet univers ignorant ?**
- **Qui a amené dans ce palais qui ne ressent pas, qui n'aime pas et ne craint pas, les hôtes dotés eux, de ces sentiments ?**
- **Comment le fait de ne pas voir a-t-il évolué pour devenir voir ?**
- **Comment le fait de ne pas entendre est devenu entendre ?**
- **Comment le fait de ne pas comprendre est-il devenu la compréhension ?**
- **Comment cet univers qui ne sait pas ce qu'est la vie, a-t-il fait apparaître des êtres vivants ?**

Est-il possible d'expliquer que tous ces événements ont eu lieu après que ces créatures ignorantes, non vivantes et inconscientes aient attendu longtemps ?

Si on voyait un manoir sur un terrain nu la veille, on se demanderait tout de suite « Qui a construit ce manoir ? » Personne n'irait penser que le terrain a évolué et que le manoir est apparu.

Alors comment croire à une prétendue évolution pour cet univers qui a été créé à partir de rien ?

**« La non-existence a-t-elle évolué vers l'existence ? »<sup>13</sup>**

---

<sup>13</sup> Nous recommandons pour ceux qui veulent comprendre que le hasard et l'évolution n'ont eu aucun effet sur la création, de lire le « Risale-i Nur, 32ème Parole. »

**4. Est-il possible que les êtres soient nés par hasard ou que certaines raisons aient amené à leur création ou encore que la**

## **nature ait eu un effet sur leur création ? Comment être persuadé que c'est Allah qui les a créés ?**

**« C'est Lui qui a créé les cieux et la terre, en toute vérité. (Rappelle) le Jour (de la Résurrection) où Il dira : « Sois! » et (que Son ordre) sera, aussitôt, exécuté. Sa parole est vérité ... »<sup>14</sup>**

Bediuzzaman Said Nursi<sup>15</sup> mentionne dans « **23. Lema (Livret de la nature)** », quatre possibilités pour qu'un être, comme par exemple une fourmi, prenne existence. Ces possibilités sont les suivantes :

**a. Elle existe par elle-même,**

**b. Des causes l'ont créé,**

**c. La nature l'a créé,**

**d. C'est l'œuvre d'un créateur qui a une connaissance, une volonté et un pouvoir infinis.**

Si ces trois premières possibilités sont démontrées comme étant impossibles, il est indiqué que la quatrième possibilité, Allah, sera acceptée comme Le Créateur. Nous allons résumer ces exemples en quelques phrases.

**a) Elle existe par elle-même.**

Prenons l'exemple d'une fourmi. Cette fourmi doit d'abord exister pour pouvoir se créer elle-même. Comment cette fourmi inexistante va-t-elle passer du domaine de l'inexistence au domaine de l'existence ?

Laissons la fourmi de côté, vous êtes-vous transformé tout seul à partir d'une cellule dans le ventre de votre mère pour devenir ensuite un bébé ?

Comment une telle superstition peut-elle être acceptée ? Cela signifie que ceux qui ne croient pas en Allah croient en de telles superstitions.

---

<sup>14</sup> Le Bétail, 6/73.

<sup>15</sup> Bediuzzaman Said Nursi est né en 1878 dans le village de Nurs dans la ville de Hizan liée à Bitlis. Il est devenu célèbre sous le surnom de «Bediuzzaman», qui signifie «la merveille du temps», en raison de son intelligence et de sa mémoire extraordinaires. Il est devenu un moyen de sauver la foi de millions de personnes grâce au tafsir Risale-i Nur qu'il a écrit. Il a passé sa vie en prison, en exil, sous la torture et en liberté surveillée ; il a été empoisonné à plusieurs reprises et a mené une vie troublée, une vie avec des exemples rares dans l'histoire. Malgré tous ces problèmes, il a établi un service pour la foi sans exemple dans l'histoire. Les ouvrages de Risale-i Nur sont sous la responsabilité de la Présidence des affaires religieuses et sont imprimés par elle. Il est mort à Şanlıurfa en 1960.

**b) Les causes peuvent l'avoir créée.**

Les causes qui auraient donné existence à la fourmi sont des êtres comme les parents de la fourmi ou des choses inanimées comme l'air, l'eau et le soleil, ou encore des éléments comme l'hydrogène et l'oxygène.

Lequel de ces éléments peut créer la fourmi et lui donner vie par la suite ?

Laissons de côté la fourmi et passons maintenant à l'être humain. Il est le plus intelligent et le plus conscient des êtres vivants. Si quelqu'un peut fabriquer une fourmi, c'est bien l'être humain. Cependant, la fourmi qu'un humain peut fabriquer serait soit en plastique, soit en papier. Il n'est pas possible qu'un humain fabrique une fourmi vivante. Dans ce cas, il est évident que la fourmi a été créée par Allah Le Tout Puissant, Lui qui a une connaissance infinie. La science, la raison et la logique nous le montrent.

### **c) La nature peut l'avoir créée.**

La nature signifie l'ensemble des êtres vivants et non vivants, l'art divin et les lois créées par Allah. La nature ne peut pas avoir imposé elle-même les lois de la nature. La loi montre le législateur plus qu'elle-même. Ici, la nature montre Allah Le Tout Puissant, son créateur, plutôt qu'elle-même.

Les parlements en sont un exemple. Les lois promulguées par le parlement sont appliquées dans tout le pays. Celui qui a affaire à ces lois, comprend immédiatement l'existence de l'État. Il sait que « les lois ne sont pas l'État, elles viennent de l'État et elles indiquent l'existence de l'État. »

Tout comme dans cet exemple, tous les êtres vivants et non vivants que nous appelons la nature, les lois et les règles montrent l'existence d'Allah Le Tout Puissant aux yeux de notre esprit.

### **d) Cette fourmi a été créée par Allah.**

En résumé, il n'y a pas d'autres options que d'accepter l'existence d'Allah.

## **5. Comment répondre à ceux qui croient en la réincarnation ?**

La fausse croyance qui accepte que l'esprit passe d'un corps à un autre est appelée « réincarnation. » Selon cette croyance, les esprits migrent de corps en corps. Après avoir quitté le corps, l'esprit humain entre dans le corps de n'importe quel animal vivant sur terre, dans l'air ou dans la mer, et poursuit son existence en intégrant le corps d'un autre animal, puis revient à nouveau dans le corps d'un autre être humain.

Ces personnes, qui ne croient pas aux livres Célestes et aux Prophètes, et qui n'acceptent en aucun cas l'existence d'Allah ni la vie éternelle de l'au-delà, se sont

tournées vers cette fausse croyance parce qu'elles y voyaient de cette façon une satisfaction de leur désir de vie éternelle.

Le principal objectif de ceux qui soutiennent l'idée de la réincarnation est de porter atteinte à la croyance en Allah et en l'au-delà. L'idée de la réincarnation, qui est contraire aux principes de foi de toutes les religions monothéistes, n'a aucun fondement scientifique.

La sagesse et la miséricorde d'Allah rejettent cette croyance. Est-ce qu'Allah, qui a fait de l'homme le vice-gérant et le sultan du monde, qui a mis la terre et les cieux sous son ordre, qui l'a créé sous la forme la plus parfaite et l'a doté des capacités les plus grandes, l'abaisserait-Il de milliers de degrés pour le placer au même niveau que des souris, des chiens, des serpents et des cadavres de singes ? Sa justice et sa sagesse, sa miséricorde et sa compassion ne le permettraient jamais.

La fausse idée de la réincarnation est également contraire à la promesse de Dieu Le Tout Puissant concernant le Paradis et l'Enfer. Le décret des ordres et des interdictions d'Allah se réalisera certainement. Il a promis aux croyants le Paradis et Il tiendra Sa promesse. Il punira les mauvaises personnes, les mécréants et les hypocrites avec l'Enfer.

La fausse croyance de la réincarnation est totalement contraire à la sagesse qui a permis l'envoi des Prophètes et la révélation des livres célestes. Si les esprits étaient délaissés dans le monde sans aucune surveillance et étaient complètement libres de leurs actions, il n'y aurait pas eu besoin d'envoyer des prophètes et de révéler des livres. La plus grande cause des prophètes, après l'existence et l'unicité d'Allah, est la vie dans l'au-delà, qui est la vie éternelle.

### **Ceux qui croient que la réincarnation existe ne sont nuls autres que quelques psychopathes et escrocs idéologiques.**

Les paroles des psychopathes n'ont aucune valeur ; d'ailleurs leurs déclarations ne sont pas non plus valides en termes de droit ; elles ne sont pas prises au sérieux.

L'autre groupe qui adhère à l'idée de la réincarnation, ce sont les personnes qui agissent au nom d'une certaine idéologie. Ces personnes mécréantes et matérialistes, qui ne croient pas en Allah et en l'au-delà, organisent volontairement des événements inventés en échange d'argent et de profit. Cela afin de briser les tendances religieuses et d'ébranler la croyance en Allah et en l'au-delà. Elles veulent créer la confusion chez les gens en utilisant quelques pauvres ignorants vendus.

En somme, cette fausse croyance, fondée sur les prétentions mensongères de quelques enfants, d'un groupe de psychopathes et de quelques personnes mal intentionnées, n'a rien à voir avec la vérité.

La source d'information la plus précise sur la réincarnation est le Coran.

### **Alors, que dit le Coran à ce sujet ?**

Le Coran rejette complètement la croyance de la réincarnation.

**« Lorsque la mort se présente à l'un d'eux, il s'écrie : « Seigneur ! Fais-moi revenir sur terre, afin que j'accomplisse une œuvre pieuse parmi les choses que j'ai délaissées. » Non ! Ce n'est là qu'une vaine parole qu'il dit ... »<sup>16</sup>**

Comme on le voit bien ici, l'idée de la réincarnation consiste en un non-sens inventé par ceux qui ne veulent pas croire à Allah et à l'au-delà afin de satisfaire leur désir de vie éternelle.

## **6. La théorie du « Big Bang »<sup>17</sup> est-elle contraire à la religion ?**

Les gens se sont toujours posé la question, à savoir comment ce vaste univers<sup>18</sup> dans lequel nous vivons a vu le jour, où il va, et comment fonctionnent ces lois qui permettent l'ordre et l'équilibre en son sein. Depuis des siècles, les scientifiques et les penseurs ont effectué d'innombrables recherches sur la question et ont mis en place plusieurs théories.

Le « **modèle de l'univers statique** » était accepté par de nombreux scientifiques athées avant de se convertir à la théorie du Big Bang. Selon ce point de vue dominant jusqu'au début du XXe siècle, l'univers existait depuis toujours et il existera toujours. Il n'est question ni de début ni de fin pour l'univers. Par conséquent, l'existence d'un créateur était également niée.

Avec le développement de la science et de la technologie au XXe siècle, les conceptions primitives telles que le « **modèle d'univers statique** » ont définitivement disparu. Aujourd'hui, au XXIe siècle, la physique moderne a prouvé grâce à de nombreuses expériences, des observations et des calculs que l'univers a un point de commencement et qu'il a été créé « **d'une une grande explosion (Big Bang)** » alors qu'il n'existait pas et qu'il s'étend constamment.

---

<sup>16</sup> Les Croyants, 23/99-100 ; Le Bétail, 6/27-28 ; La Vache, 2/167.

<sup>17</sup> Le Big Bang soutient que l'univers a émergé d'un point extrêmement dense et chaud il y a environ 14 milliards d'années. En d'autres termes, il prouve scientifiquement l'existence de celui-ci à partir de rien.

<sup>18</sup> Univers ou cosmos : c'est le nom de l'espace et de l'ensemble qui comprend toutes les formes de matière et d'énergie dans cet espace.

La physique moderne n'a atteint que vers la fin de ce siècle la vérité : « **La création de l'univers à partir de rien, la séparation des ciels et de la terre alors qu'ils étaient adjacents, et l'expansion continue du ciel** », qui a été décrit par le Coran, montrant son miracle, il y a déjà quatorze siècles de là, à une époque où la connaissance des gens sur l'univers était extrêmement limitée :

**« Créateur (sans modèle préalable) des ciels et de la terre. »<sup>19</sup>**

**« Ceux qui ne croient pas ne savent-ils pas que les cioux et la terre formaient une masse compacte ? Nous les avons ensuite séparés et, de l'eau, Nous avons créé toute chose vivante. Ne croiront-ils donc pas ? »<sup>20</sup>**

**« Le ciel, Nous l'avons édifié par Notre puissance et Nous l'avons étendu. »<sup>21</sup>**

Cependant, ces faits, qui n'ont été découverts qu'au XXe siècle, ne sont que quelques-unes des milliers de preuves que le Coran est la parole d'Allah et que Mohammad (pbsl) est un Prophète.

Face à ces faits, qui ont émergé avec le Big Bang, le concept de « **matière éternelle** » est devenu ancienne histoire. Alors qui a rendu l'univers « **inexistant** » en un univers « **existant** » avec cette explosion (big bang) ? Cette question a définitivement démontré l'existence d'Allah. Voici ce que déclare l'un des célèbres philosophes et athée **Antony Flew**<sup>22</sup> à ce sujet :

**« On dit qu'avouer fait du bien à l'âme. Je vais donc commencer par un aveu : le modèle du Big Bang est embarrassant pour un athée, car la science a prouvé ce que défendent les sources religieuses à savoir que l'univers a un commencement. »**

De nombreux scientifiques qui ne se conditionnent pas aveuglément à être athées ont accepté l'existence d'un Créateur infiniment puissant concernant la création de l'univers. Ce Créateur doit être un être qui a créé à la fois et la matière et le temps, c'est-à-dire qui est indépendant de ces deux. Le célèbre astrophysicien américain **Hugh Ross**<sup>23</sup> explique ce sujet comme suit :

**« Si le temps et la matière ont émergé avec l'explosion, la cause qui a engendré l'univers (c'est-à-dire le Créateur) doit être complètement indépendante du temps et de l'espace dans l'univers. Cela nous montre que le Créateur est au-dessus de toutes les dimensions de l'univers. »**

Comme l'affirme ce scientifique, la matière et le temps ont été créés par un Créateur avec une puissance infinie, qui est indépendant de tous ces termes. Ce Créateur est Allah, Le Seigneur des cioux et de la terre.

---

<sup>19</sup> Le Bétail, 51/47

<sup>20</sup> Les Prophètes, 21/30

<sup>21</sup> Les vent qui éparpillent, 6/101

<sup>22</sup> Flew, A. (2003) God and the big bang. Think, 2(4), 17-23

<sup>23</sup> Ross, H. (1991). The fingerprint of God



## 7. Comment répondre au concept que le monde de la science appelle « l'évolution » ?

Des milliers de scientifiques n'acceptent pas la théorie de l'évolution et le nombre de ceux qui ne l'acceptent pas continue d'augmenter de jour en jour. Surtout après la théorie du « Big Bang », la théorie de l'évolution a connu un déclin imparable. La raison en est que le Big Bang a révélé que le monde n'était pas éternel et qu'il est bien apparu plus tard. Avant le Big Bang, les scientifiques évolutionnistes croyaient en l'éternité de l'univers. Ils niaient la création de l'univers, n'acceptaient pas le créateur et considéraient l'univers comme un dieu lui-même.

Lorsqu'il a été prouvé, avec la théorie du Big Bang, que l'univers a vu le jour après un big bang, il est devenu inévitable pour les scientifiques « **justes en conscience** » d'accepter l'existence d'un créateur.

Un autre point important à cet égard est de savoir quel est le but de la science. La science étudie la « **structure, la forme et la formation** » de quelque chose. En d'autres termes, nous nous référons à la science pour obtenir la réponse à la question « Comment cela a-t-il vu le jour et s'est-il produit ? ».

Cependant, la question « Qui a fait cette chose et pourquoi ? » n'est pas du ressort de la science. La science ne cherche pas qui a créé quelque chose. En d'autres termes, **la science ne peut pas décider si une chose est née de l'évolution ou si elle est l'œuvre d'un Créateur ; si c'est le cas, son jugement n'est pas valable et n'est pas pris en compte.**

Les principales sources de connaissances sur la création, Allah, l'au-delà, le Paradis et l'Enfer sont les livres Célestes et les Prophètes. Le fait que les livres célestes avant le Coran aient été déformés, falsifiés, justifie le Coran comme la source absolue, la plus précise et la plus fiable sur ces questions. Ainsi, la réponse la plus précise et la plus fiable à la question « **Qui l'a créé ?** » n'a été donnée que par le Coran et le prophète Mohammad (pbsl).

Lorsque deux spécialistes dans leur domaine émettent un jugement sur une question médicale, les opinions contraires de milliers d'experts d'autres disciplines ne sont pas valables ; de même, les déclarations de tous les scientifiques évolutionnistes disant « il n'existe pas », face aux déclarations de deux Prophètes sur l'existence d'Allah Le Tout Puissant et de l'au-delà disant « il existe », n'ont aucune validité. En ce qui concerne ces questions, le Coran seul est une preuve aussi solide que l'univers.

## 8. Que signifie « Nous sommes musulmans depuis le Pacte Primordial (Qalu Bala) ? »<sup>24</sup>

**« (Mentionne) lorsque ton Seigneur tira des lombes des fils d'Adam leurs descendants et les fit témoigner à leur sujet : « Ne suis-Je pas votre Seigneur? » Ils répondirent : « Si, nous en témoignons. » Ceci afin que vous ne puissiez dire, au Jour de la Résurrection : « Nous n'en avons aucune connaissance. »<sup>25</sup>**

Le verset ci-dessus indique qu'Allah Tout-Puissant s'est adressé à tous les esprits avant qu'ils ne soient envoyés dans le monde comme suit : « Ne suis-je pas votre Seigneur ? » et que les esprits ont répondu comme suit : « Oui, Tu es notre Seigneur ».

En résumé, **« Nos esprits ont promis solennellement que nous allons croire »**. C'est la promesse donnée alors avec cette réponse ferme.

Le moment où cette conversation a eu lieu est appelé « Qalu Bala ».

Par la suite, Allah Le Tout-Puissant a créé ce monde comme un lieu de test afin de savoir à quel point les esprits étaient sincères et véridiques dans leurs promesses. Il a placé chaque esprit dans un corps différent et les a envoyé dans ce bas monde pour les tester à intervalles réguliers.

Ainsi, deux voies se sont ouvertes devant l'homme. Soit il continuera à reconnaître Dieu comme son Seigneur, comme promis au jour du Qalu Bala et ce, en utilisant son esprit et sa volonté d'une bonne manière, ou bien, en abusant de sa volonté et de son esprit, il reniera son Seigneur, Allah, en refusant de l'adorer, et déviara dans la voie de Satan.

Le fait que nous, les humains, soyons les seuls dans ce monde à avoir une intelligence et que nous ayons été créés de la meilleure façon physiquement pour accomplir l'adoration prouve que nous sommes venus dans ce monde pour connaître Allah, pour croire en Lui et pour L'adorer. En outre, le fait que plus de 100 000 Prophètes<sup>26</sup> ont été envoyés pour nous permettre de tenir notre promesse et de ne pas l'oublier, et surtout le fait que le Coran déclare cette vérité au plus haut niveau, prouve que le but de notre présence dans ce monde est de tenir cette promesse.

Notre plus grand devoir est de tenir, jusqu'à notre mort, cette promesse que nous avons donné.

---

<sup>24</sup> Qalu Bala : d'après ce qui est rapporté dans le Coran, Allah a demandé aux esprits après les avoir créés : « Ne suis-je pas votre Seigneur ? » Qalu Bala est la réponse « Oui, Tu l'es » donnée par les esprits.

<sup>25</sup> Al-A'raf, 7/172

<sup>26</sup> Hadith, Ahmad b. Hanbal, al-Musnad 5/265-266; Ibn Hibban, as-Sahih, 2/77.

## **9. Comment se fait-il que nous possédons tous une couleur de peau différente alors que nous venons tous d'un seul ancêtre ?**

Le Prophète (pbsl) donne la réponse à cette question comme suit dans un hadith :

**« Allah a créé Adam à partir de terre prise de toutes les parties du monde. Les fils d'Adam sont nés selon cette terre. Certains sont donc de couleur blanche, d'autres de couleur rouge et d'autres encore sont de couleur noire. Parmi eux, il y a aussi ceux de couleur mélangée. Certains d'entre eux sont sages, d'autres sont durs de caractère, d'autres ont un mauvais cœur et d'autres ont un bon cœur. »<sup>27</sup>**

C'est-à-dire que différentes couleurs et différents caractères existaient dans la structure génétique d'Adam, le premier humain. La structure génétique du Prophète Adam comprenait, tout comme un bassin de gènes, une variété de couleurs et de caractères. Par conséquent, différentes couleurs et différents caractères ont émergé depuis.

Il y a des milliards de galaxies de la taille de la Voie lactée dans l'univers, et des milliards d'étoiles dans chaque galaxie. Il n'est pas possible de dire à propos d'Allah Le Tout-Puissant qui a créé et gère l'univers dans une mesure et un ordre si parfait : **« Comment se fait-il qu'Il crée des gens de tant de couleurs, de langues et de caractères différents à partir d'une seule mère et d'un seul père ? »**

Il y a un fait absolu que nous ne devons pas oublier : « Allah Le Tout-Puissant n'est pas soumis aux causes qu'Il a créées. Toutes les causes et tous les êtres Lui sont soumis. »

---

<sup>27</sup> Hadith, Abu Dawud, Sunnah 17; Tirmidhi, Tafsir, Sourate La Vache, (2948).

## **10. Comment sont apparues les différentes langues puisque nous sommes issus d'un seul ancêtre ?**

Allah Le Tout Puissant a accordé des miracles à ses serviteurs qu'il a envoyé comme Prophètes pour prouver leurs causes. Par exemple, Jésus a ressuscité les morts<sup>28</sup>, a rendu la vue aux aveugles de naissance<sup>29</sup>, David a pétri du fer comme de la pâte et lui a donné toutes sortes de formes<sup>30</sup>, Salomon a chevauché le vent et a parcouru une distance de deux mois en un jour<sup>31</sup>, le feu n'a pas brûlé, touché Abraham<sup>32</sup> etc

...

Le plus grand miracle du prophète Adam est que Dieu Le Tout Puissant lui ait enseigné **tous les mots et toutes les langues** et lui ait appris le nom de toute chose. Le miracle du Prophète Adam est raconté dans les versets 31-33 de la Sourate Al Baqara (La Vache).

Cependant, il serait injuste de dire que toutes les langues parlées dans le monde aujourd'hui sont issues des enfants du Prophète Adam. **Les origines de ces langues** descendent d'Adam et de ses enfants mais plusieurs langues ont été dérivées au fil du temps d'une même langue, et différents dialectes sont devenus des langues différentes. Par exemple, il y a plus de deux cents millions de personnes qui parlent le turc aujourd'hui. Cependant, les changements dus au pays, à la culture et à l'environnement vécu ont fait que le turc, qui était en fait une seule langue, a été divisé en plusieurs langues telles que le kazakh, le kirghiz, le chagatai, l'ouïghour et le goekturc. On peut en dire autant pour les langues occidentales, comme le français et l'italien issues elles du latin. Même si certaines langues parlées sont différentes parce qu'elles se sont développées par la suite, leur origine est la même et est acceptée comme telle.

---

<sup>28</sup> La Famille D'Imran, 3/49

<sup>29</sup> La Table Gamie, 5/110

<sup>30</sup> Saba, 34/10-11

<sup>31</sup> Sâd, 38/36

<sup>32</sup> Les Prophètes, 21/69

## **11. Comment se sont reproduits les premiers humains ?**

Les êtres humains se sont reproduits en naissant d'Adam et Havva (Ève). Ève, notre mère, a toujours donné naissance à des jumeaux. L'un d'eux était un garçon et l'autre une fille. Adam a marié les jumeaux nés en même temps avec les jumeaux nés juste avant ou après eux.<sup>33</sup>

### **Quelle est la place de ces mariages dans la religion ?**

Tous les Prophètes depuis Adam (pbsl) jusqu'à Muhammad (pbsl) ont transmis la religion véridique aux gens. Les principes de la foi, qui représentent les fondements de la religion, sont restés les mêmes. Cependant, les décrets relatifs à l'adoration et aux sujets concernant le bas monde, appelés charia, ont changé en fonction des nécessités de chaque époque et des besoins des gens au fil du temps.<sup>34</sup>

Par exemple, les juifs ne peuvent pratiquer leur culte que dans les synagogues et les chrétiens dans les églises alors que les musulmans peuvent faire leurs prières n'importe où. Le suif des animaux, comme les bovins et les moutons, était haram (interdit dans la religion) dans la charia du prophète Musa (Moïse) mais il est halal (autorisé dans la religion) dans notre religion. Adam (pbsl) est le premier homme et le premier prophète. Allah lui a révélé et enseigné une religion et la charia. Il a agi comme Allah Le Tout Puissant lui a montré. Il a été

autorisé aux enfants d'Adam de se marier entre eux à cause des conditions de l'époque.

Si Allah autorise quelque chose et le nomme halal, c'est parce qu'il y a une bénédiction dans l'acte, s'Il interdit quelque chose c'est qu'il y a alors du mal dans l'acte. C'est le résumé du sujet. Il y avait, à cette époque, une bénédiction dans ces mariages effectués. Ceci est devenu haram lorsque cela n'était plus nécessaire et qu'aucune bénédiction n'en était retirée. Bien que le sujet soit aussi simple que cela, le critiquer ne peut être qu'un signe de mauvaise intention.

---

<sup>33</sup> Tabari, Ibn Kathir, Razi, L'interprétation d'al-Maida, Verset 5/27.

<sup>34</sup> La Table Garnie, 5/48

## **12. Est-ce que Allah nous a demandé si nous souhaitons être un humain avant de nous créer ?**

Une question très populaire ces derniers jours : Allah nous a-t-Il demandé notre avis avant de nous créer ? De faire de nous des humains ? De nous tester ? De nous ordonner de prier ?

### **Essayons de répondre à cette question à partir du point de vue de la personne qui la pose et demandons<sup>35</sup> :**

Où étions-nous avant d'avoir été créé pour qu'Allah puisse nous poser cette question ? Existions-nous avant d'avoir été créé ? Si on nous avait posé cette question alors que nous n'existions pas, alors que nous n'avions aucune intelligence, alors que nous n'avions aucune volonté ni le pouvoir de choisir, comment aurions-nous pu répondre ? Avions-nous la possibilité de savoir ce que signifiait d'être un humain, ce que signifiaient les bénédictions et ce que signifiait être testé ?

Comment se fait-il alors qu'on puisse poser cette question comme si on aurait pu y répondre alors qu'on existait même pas ?

Comme on peut le comprendre dans le terme « Avant qu'Allah ne crée les humains... », l'homme n'existait pas avant sa création. Alors comment peut-on poser une question à un être inexistant ? Comment un être qui n'existe pas peut-il répondre à une question ?

Ainsi, la personne à qui on pose la question doit exister pour qu'on puisse la lui poser. Ceux qui posent cette question doivent d'abord comprendre la logique selon laquelle on ne peut poser de questions à des êtres inexistantes puisqu'ils ont été créés à partir de rien.

Supposons qu'avant de nous créer et alors que nous étions inexistantes, Allah nous ait doté d'un esprit et nous ait demandé :

« Voulez-vous être un minéral, une plante, un animal ou un être humain doté de raison et de volonté ? » Quelle réponse aurions-nous donné ? Nous aurions définitivement choisi d'être des humains.

Notre Seigneur nous a fait passer de la non-existence au domaine de l'existence et nous a créés en tant qu'êtres humains, les êtres les plus honorables et nous a nourris de toutes ses bénédictions. Comment dire alors : « Nous a-t-Il demandé notre avis avant de nous créer en tant qu'être humain ? » alors qu'il se doit de Le connaître et de Le remercier ?

### **13. Que répondre à ceux qui croient seulement à Allah mais pas aux prophètes, aux livres sacrés et aux religions ?**

**« Leur messagers dirent : « Est-il un doute concernant (l'existence d') Allah, le Créateur des cieux et de la terre ? »<sup>36</sup>**

Le verset ci-dessus indique clairement que l'existence d'Allah est la plus grande vérité. Alors que même une aiguille ne peut être fabriquée sans un artisan, cet univers et tout ce qu'il contient ne peuvent exister sans Allah. Les déistes qui l'ont compris de par leur conscience et de leur logique, expriment qu'ils croient en Allah en confirmant qu'« Il y a un créateur. » Ils diront en revanche, pour échapper à cette autre vérité, concernant le refus de l'âme d'obéir aux ordres et aux interdictions divins et de vouloir vivre librement comme un animal : « Nous ne croyons pas aux Prophètes, aux Livres et aux religions. » Or, croire en Allah nécessite aussi de croire en ses Prophètes et aux Livres qu'il a envoyés avec eux.

Les réalités de la foi forment un ensemble. Un croyant qui croit en Allah croira également en Son livre, le Coran, pour pouvoir connaître son Seigneur d'une véritable foi.

L'esprit humain peut concevoir qu'il y a un Créateur qui l'a créé, lui et ce monde mais il ne peut pas concevoir Ses noms et Ses attributs. Il ne peut comprendre non plus Ses ordres et Ses interdictions ainsi que Sa demeure éternelle et les chemins menant au Paradis tant qu'Il (Allah) ne l'en informe pas.

Par conséquent, la foi en Allah nécessite parallèlement la foi en Ses Livres et en particulier le Coran. Nous ne pouvons connaître Allah qu'à travers les Livres qu'Il a envoyés. Les personnes qui croient aux Livres et au Coran doivent croire à la prophétie de tous les Prophètes, particulièrement au Prophète Mohammad (pbsl), car les Livres leur ont été révélés. Une personne qui croit aux Livres et aux Prophètes doit croire en Gabriel (Jibril), l'ange de la révélation, car les livres ont été envoyés aux Prophètes par l'intermédiaire de Gabriel. C'est la première et la plus

importante étape de la foi aux anges. Comme on le voit donc, toutes ces réalités sont interconnectées et ne peuvent être séparées les unes des autres.

Accepter la réalité des prophètes et des livres nécessite d'accomplir les obligations (farz) et d'éviter les interdictions (haram).

Nous connaissons le soleil à travers sa lumière. Nous ne pouvons donc pas connaître le soleil sans sa lumière. De même, Allah se présente à nous par Ses prophètes et Ses livres divins. Il n'est, par conséquent, pas possible pour une personne de connaître Allah sans croire aux prophètes et aux livres. Un livre rempli de lettres, chacune pleine de significations subtiles, n'est, sans enseignant, qu'un morceau de papier vide de sens.

Le sens de ce livre de l'univers ne peut être compris qu'à travers les prophètes et les livres envoyés.

En résumé, il n'y a aucune logique dans le fait de croire en Allah mais de ne pas accepter les prophètes, les religions et les livres.

---

<sup>35</sup> La véritable réponse à cette question est donnée dans la partie «Qalu Bala» de notre livre. La réponse à cette question a été donnée selon la logique d'une personne non croyante et qui n'accepte pas la réalité de «Qalu Bala».

<sup>36</sup> Abraham, 14/10

## **14. Pourquoi Allah a-t-Il créé l'univers ?**

Allah Le Tout Puissant n'a besoin de rien. Il a seulement voulu se faire connaître à travers Ses noms et Ses attributs et a donc créé l'univers.

Le Prophète (pbsl) nous informe dans un hadith :

**« (Dans l'éternité) Avant tout, il n'y avait rien d'autre qu'Allah. »<sup>37</sup>**

Allah Tout-Puissant dit dans un hadith sacré : **« J'étais un trésor caché ; j'ai voulu être connu et reconnu ; alors j'ai créé les créatures. »<sup>38</sup>**

Il est indiqué dans le Coran que toute chose, de la plus petite particule à la plus grande créature, Le glorifie par des louanges, à l'exception des gens insouciantes et des djinns (créatures invisibles à l'œil).

**« Il n'est rien dans la création qui ne célèbre Sa louange. »<sup>39</sup>**

**« Nous n'avons pas créé le ciel, la terre et tout ce qui est entre eux par jeu. »<sup>40</sup>**

**« Nous n'avons pas créé en vain les cieux et la terre et tout ce qui se trouve entre eux. »<sup>41</sup>**

**« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »<sup>42</sup>**

Toutes les créatures glorifient et louent Allah Le Tout Puissant de par leur façon propre de s'exprimer. Ils accomplissent les tâches qui leur sont assignées avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme.

En outre, si l'univers n'avait pas été créé, les beautés infinies des noms et des attributs d'Allah n'auraient pas été connues. Cette connaissance aurait été réservée à Allah seul. Allah a voulu montrer les beautés infinies de Ses noms et de Ses attributs aux créatures conscientes comme les anges, les humains et les djinns, en créant l'univers.

La création de cet univers par Allah, dont l'un des noms est « Samad »<sup>43</sup>, n'est pas due à une nécessité. Il n'est pas question de nécessité, de besoin pour Allah. C'est sa miséricorde infinie qui en est la cause.

---

<sup>37</sup> Hadith, Bukhari, Badul-Khalq, 1.

<sup>38</sup> Hadith, Ajlouni, II, 132.

<sup>39</sup> Le voyage nocturne, 17/44

<sup>40</sup> Les prophètes, 21/16

<sup>41</sup> Sâd, 38/27

<sup>42</sup> Les vents qui éparpillent, 51/56

<sup>43</sup> Samad : tout a besoin de Lui et Lui n'a besoin de rien.

## **15. Croyons-nous seulement parce que nous voulons croire ?**

L'homme ne croit pas en Allah Le Tout Puissant parce qu'il veut croire. Il croit en l'existence d'Allah parce que tous les esprits, tous les prophètes et tous les livres sacrés en témoignent. L'esprit humain qui sait qu'un art ne peut exister sans artiste et un livre sans écrivain est obligé d'accepter l'existence d'Allah, à condition que son âme et Satan n'interviennent pas.

Cependant, certaines personnes pensent satisfaire ce besoin de croyance, qui est ancré dans leur nature, en croyant à l'athéisme. C'est comme un bébé qui s'amuse avec une tétine mais qui, au bout du compte, ne se sent ni rassasiée ni soulagée.

Penser qu'une personne croira en ce qu'il veut croire finalement est complètement fausse. Par exemple « Si quelqu'un, sain d'esprit, se prend pour un roi, finirait-il, à la longue, par croire réellement qu'il est un roi ? »

A-t-on déjà vu au cours de l'histoire l'exemple de quelqu'un qui voulait devenir un érudit et qui croyait pouvoir le devenir, devenir vraiment un érudit au final sans étudier quoi que ce soit ?



Nous musulmans, ne croyons pas au Prophète et au Coran parce que nous voulons y croire. Nous y croyons parce qu'il y a des milliers de preuves solides qui montrent que le Coran est la parole d'Allah et que Mohammed (pbsl) est un prophète.

## **16. Pourquoi l'homme a-t-il été créé, quelles sont ces raisons ?**

On nous pose souvent la question : « Pourquoi l'homme a-t-il été créé ? » C'est une grande bénédiction pour nous de nous poser cette question ou de la poser à quelqu'un d'autre. Le soleil ne peut pas, par exemple, se poser cette question et aucune autre étoile n'a pu la lui poser non plus. De même, une abeille est incapable de poser cette question à une autre abeille ou un mouton à un autre mouton. Cela signifie que l'homme qui est à la recherche de cette réponse a été mis à l'épreuve.

La seule façon de réussir cette épreuve est de trouver la réponse à cette question par celui qui nous a créé. Les personnes qui atteignent ce stade frappent à la porte de la vérité. On leur répondra par la langue du Coran et la langue du Prophète ceci :

**« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »<sup>44</sup>  
« J'étais un trésor caché ; j'ai voulu être connu et reconnu ; j'ai donc créé les créatures. »<sup>45</sup>**

Le but de la création de l'homme est de connaître Allah, de croire en Lui, de L'adorer et d'entrer au Paradis éternel en méritant Son consentement.

Allah dit dans le verset 64 de la Sourate al-Ankabut :

**« La vie d'ici-bas n'est que distraction et jeu, alors que la demeure de l'au-delà est la vraie vie, s'ils savaient ! »**

Le croyant qui comprend le contenu de ce verset vivra dans ce monde tel un passager et un invité et obéira aux ordres et aux interdictions d'Allah Le Tout Puissant, le propriétaire de cette demeure. Son plus grand objectif sera d'accomplir son devoir dans cette demeure qu'est le monde pour obtenir le consentement d'Allah.

---

<sup>44</sup> Le voyage nocturne, 17/44

<sup>45</sup> Hadith, Ajlouni, Kashful-Khafa, II, 132

## **17. On rencontre souvent des gens qui disent « Je ne crois pas à ce que je ne vois pas. » Comment convaincre ces personnes ?**

Le domaine des créatures ne se compose pas de choses qui peuvent être perçues uniquement avec les cinq sens dont nous sommes dotés. L'homme ne voit que la matière grâce à la vue. Il a le goût grâce à sa langue, entend les sons grâce à ses oreilles et sent grâce à l'odorat. En fait, l'homme ne nie pas et ne peut pas nier les goûts, les sons et les odeurs même s'il ne les voit pas de ses propres yeux car il fait pleinement confiance à ses organes qui le lui permettent.

L'électricité, la gravité, l'univers des ondes radioactives et bien d'autres mondes encore ne sont ni vues ni entendues mais nous ne doutons pourtant pas de leur existence.

Une partie des personnes qui préfèrent ignorer ce principe fera une grosse erreur en disant : « **Je ne crois pas aux choses que je ne vois pas** » pensant que l'univers des créatures est constitué de choses matérielles qu'elles ne peuvent voir que grâce à leur yeux. « **Pourtant l'invisibilité d'une chose ne peut être une preuve de sa non-existence.** » Il est évident que le nombre de choses que nous ne voyons pas dans cet univers est supérieur à ce que nous voyons. Dans le corps humain même, les choses invisibles comme l'esprit, l'imagination et la mémoire sont bien plus présentes que les choses que l'on voit.

Dans la phrase « *Je ne crois pas aux choses que je ne vois pas* » il y a l'intention de donner aux yeux, le rôle que remplit l'intelligence.

Chaque sens humain ouvre une porte différente de l'univers, il n'est donc pas concevable d'attendre que la fonction d'un des sens soit effectuée par un autre, c'est-à-dire qu'on ne peut pas attendre que l'oreille voit ou que la langue entende. L'œil ne peut pas remplir les fonctions des autres organes, il ne peut donc pas remplir non plus les fonctions de la raison.

Il est évident que même si l'œil qui voit l'œuvre ne voit pas l'artiste de cette œuvre, il reconnaîtra sa présence de par sa logique, sa raison. C'est-à-dire qu'il saura malgré tout qu'un tel artiste existe bel et bien. Celui qui prétend dire : « **Je ne crois pas que cet artiste existe parce que je ne l'ai pas vu de mes propres yeux donc cette œuvre peut s'être produite toute seule** » a, sans aucun doute, perdu la raison.

Comme cet exemple, cet incroyable univers, qui est l'œuvre d'un savoir, d'une puissance et d'un art infini, prouve constamment à l'esprit l'existence d'Allah, le Créateur et l'Artiste suprême. Une personne qui dit ne pas croire parce qu'elle n'a pas vu de ses propres yeux ne peut s'approcher de la science et de la raison.

Badiuzzaman Said Nursi résume très bien le sujet :

**« Ceux qui cherchent tout dans la matérialité ne connaissent que ce que leurs yeux voient, et de tels yeux sont aveugles en matière spirituelle. »<sup>46</sup>**

## 18. Quels sont les attributs d'Allah ?

Croire en Allah signifie le connaître et croire en lui de par Ses noms et Ses attributs suprêmes et accepter qu'Il est exempt de tout attribut déficient. Tous les attributs d'Allah sont des attributs pré-éternels et éternels. Ses attributs n'ont pas de début ni de fin. Les attributs d'Allah ne ressemblent pas aux attributs qu'Il a créés. Bien qu'il y ait une ressemblance dans l'appellation, rien ne ressemble au savoir, à la volonté, la vie et la parole d'Allah. Puisque nous ne connaissons pas ou ne comprenons pas l'essence d'Allah, nous Le connaissons donc à travers Ses Noms et Ses Attributs.

Le Coran indique : « **Les regards ne peuvent Le cerner pleinement, alors qu'Il saisit tous les regards. Il est le bienveillant, l'Omniscient.** »<sup>47</sup>

Ce verset explique qu'il est impossible de comprendre l'essence d'Allah. Voici ce que le Prophète déclare concernant ce sujet : « **Méditez sur les créations d'Allah mais ne méditez pas sur l'essence d'Allah. En effet, vous ne pouvez le faire.** »<sup>48</sup>

Les attributs d'Allah qui font partis de Son Être suprême sont appelés attributs « **Dhati (essentiels).** » Les attributs essentiels sont divisés en deux : « **Salbi/Tanzihi et Subouti** ».

### ATTRIBUTS SALBI-TANZIHI :

Ce sont les attributs qui appartiennent seulement à l'essence d'Allah et n'importe laquelle de Ses créatures ne peut les porter ou les posséder. Ces attributs s'élèvent à six :

#### 1. Al Wujûd :

Cet attribut montre l'existence d'Allah. L'existence d'Allah ne dépend pas d'une autre existence, c'est une de ses qualités propres. Allah est l'Existant par excellence. Chacun doit savoir que nul doute ne plane sur Son existence. C'est pour cette raison qu'on dit aussi « **Wajib al Wujûd** » pour Allah, c'est-à-dire « L'Être nécessaire », Celui qui a tout créé mais qui est exempt de toute création. Il n'existe ni d'« avant » ni d'« après » dans l'existence d'Allah.

#### 2. Al Qidam :

Al Qidam veut dire que l'existence d'Allah n'a pas de commencement. Nul ne pourrait imaginer un début temporel, un commencement pour Allah (Exalté). La

Préexistence le caractérise, sans aucun début assignable. Nul ne pourrait concevoir un point de commencement concernant l'existence d'Allah puisque c'est Lui qui a créé l'espace et le temps dont Il est exempt.

Il est un Être éternel, sans commencement ; donc « **Dhul Jalâli** » (qui mérite d'être Exalté).

Le contraire d'Al Qidam qui est « houdouth » (existant par la suite, créé dans un certain temps) est inconcevable pour Allah.

### **3. Al Baqâ:**

Al Baqâ signifie que l'existence d'Allah n'a pas de fin et qu'Il existera éternellement. Allah est sans fin. Celui qui est pré-éternel ne peut être qu'éternel. Nul ne pourrait imaginer non plus une fin temporelle de son existence. D'ailleurs il est impossible de penser qu'une existence qui n'a pas de début ou un commencement pourrait avoir une fin.

Le contraire d'Al Baqâ qui est « fena » (avoir une fin), est inconcevable pour Allah.

### **4. Al Wahdâniyya:**

Allah est le détenteur de l'unicité. C'est le plus important de Ses attributs. Allah est Unique. Nulle divinité n'existe si ce n'est Lui. Il n'a pas d'associé dans Sa divinité.

Le contraire de cet attribut qui est « taadoud » (existence multiple) et « tacharrouk » (avoir un associé) est inconcevable pour Allah.

### **5. Al Qiyâmu bi nafsîhi:**

Cet attribut exprime que l'existence d'Allah est une nécessité découlant de lui-même, et non une obligation dépendant d'autrui et qu'il n'a pas besoin d'une autre créature pour exister. Il n'a pas besoin d'un créateur, d'un lieu, d'un temps ou d'une cause pour exister.

### **6. Mukhâlafat'un li'l hawâdith:**

Cela signifie qu'il est le « créateur de tous les êtres, qu'Il ne ressemble à aucune créature qu'Il a créée ». Tout être autre qu'Allah a été créé par Allah. Il ne ressemble en aucune façon aux créatures qu'Il a créées par la suite. Ressembler à ceux qui sont apparus par la suite, ce qui est le contraire de cet attribut, est impensable pour Allah.

---

<sup>47</sup> Le Bétail, 6/103

<sup>48</sup> Hadith, Suyuti, al-Jami'us Saghir, I, 132; Ajluni, Kashful-Khafa, I, 311.

## **ATTRIBUTS SUBOUTÏ (PERFECTION) :**

Les attributs que l'on retrouve d'une façon parfaite et infinie chez Allah Le Tout Puissant mais de façon limitée chez les êtres vivants, sont appelés « attributs subouti ». Bien qu'il y ait une similitude dans l'appellation, les attributs subouti ne sont en aucun cas similaires aux attributs que l'on peut retrouver chez les êtres vivants car la connaissance, le pouvoir et la volonté d'Allah sont infinis, pré-éternels et post-éternels ; ils expriment la perfection. Ceux des serviteurs sont définis, conditionnés, limités, créés ultérieurement, incomplets et inadéquats. Il existe huit attributs subouti :

### **1. Hayat (La Vie) :**

Cela signifie « être vivant ». Allah Le Tout Puissant est vivant. C'est Lui qui donne la vie à toute chose, à la terre sèche et inerte. Il a une vie pré-éternelle et post-éternelle. « Être mort ou mourir » qui est le contraire de l'attribut de vie, ne peut être concevable pour d'Allah.

### **2. Ilm (La Science) :**

Cela signifie « savoir ». Allah est celui qui possède le savoir absolu. Il sait ce qui s'est passé, se passe et se passera, le passé, le futur, les secrets et tout ce qui est découvert. La connaissance d'Allah ne ressemble pas à celle de Ses créatures. Elle n'augmente pas et ne diminue pas non plus. Il sait tout par son savoir pré-éternel. Ce magnifique équilibre, cette organisation et cette harmonie sans faille que l'on peut voir dans le monde est la plus grande preuve de sa connaissance infinie. Allah est exempt de l'ignorance, qui est l'opposé de la connaissance.

### **3. Irâda (La Volonté) :**

Cela signifie « souhaiter ». Allah souhaite. Allah est l'être qui détermine les positions, les états et les propriétés des êtres. Ce qu'Allah souhaite se réalise, ce qu'Il ne souhaite pas ne se réalise pas. Le contraire ne peut être concevable pour Allah.

### **4. Qudrah (Le Pouvoir) :**

Cela signifie « avoir du pouvoir ». Allah a un pouvoir et une puissance infinis. Il n'y a rien que sa puissance ne puisse atteindre. Dans l'univers, tout se réalise par la puissance et le pouvoir d'Allah. Allah est exempt de toute faiblesse.

### **5. Sem'i (L'Ouïe) :**

Ce mot signifie « entendre ». Allah est l'Audient. Il entend tout ce qui est dit secrètement ou ouvertement, à voix basse ou à voix haute peu importe, Il entend tout. Entendre une chose ne l'empêche pas d'en entendre une autre au même moment. La surdit   n'existe pas pour Allah.

#### **6. Basar (la Vue) :**

Cela signifie « voir ». Allah Le Tout Puissant voit tout. Rien ne Lui est cach  . Allah voit ce qui est cach  , d  couvert, clair et sombre. Ne pas voir ou voir mal est impensable pour Allah.

#### **7. Kal  m (La Parole) :**

Cela signifie « parler ou dire ». Allah a fait descendre, avec cet attribut, des livres    ses proph  tes et a parl   avec certains d'entre eux. Nous ne pouvons pas conna  tre la nature de l'attribut pr  -  ternel kal  m. Sa parole est exempte de sons et de lettres. L'absence de parole et le mutisme, qui sont l'oppos   de kal  m, n'existent pas pour Allah. Allah ordonne, interdit et informe avec l'attribut kal  m.

#### **8. Takwin (La Cr  ation) :**

Cela signifie cr  er, cr  er    partir du n  ant puis faire exister. Allah Le Tout Puissant est Le seul cr  ateur. Il a cr  e tout ce qu'il souhaitait de par son savoir infini et gr  ce    sa puissance et son pouvoir. Cr  er, fournir la subsistance, ressusciter, tuer, b  nir et fa  onner sont les r  sultats de l'attribut takwin.

### **19. Que faisait Allah avant de nous avoir cr  e ?**

Si vous aviez, par exemple, un ami qui n'avait jamais vu la mer et ne savait pas qu'il y avait des cr  atures vivant dans l'eau, comment lui expliqueriez-vous tout cela ? Ce serait probablement tr  s difficile    expliquer et    comprendre aussi car vous allez   voquer un domaine compl  tement diff  rent de l'environnement dans lequel il se trouve. En fait, nous pouvons dire que nous vivons dans un « oc  an du temps ». C'est pour cette raison que nous avons du mal    expliquer le concept d'« intemporalit   », qui sort du terme connu, c'  st-  -dire le temps.

En effet, lorsque nous posons des questions concernant Allah, nous le consid  rons dans cet espace temporel. Parall  lement    cela, nous entendons souvent cette question revenir sur Allah.

En r  alit  , cette question est initialement erron  e dans le sens o   nous consid  rons Allah dans un espace de temps. Rappelons-nous qu'Allah n'est pas d  pendant du temps, Il est « Le cr  ateur » du temps et donc exempt de celui-ci. Comme celui qui n'a jamais vu de cr  atures vivant sous l'eau et qui a donc du mal    comprendre le sujet, il se peut que nous ayons, nous aussi, un peu de mal    comprendre cette notion. Cependant, d'  ne d  duction logique, nous pouvons comprendre qu'Allah ne

dépend pas du temps et que les notions telles que « avant » et « après » n'ont aucun sens pour Allah.

Nous vivons dans un laps de temps au sein de l'univers. Nous avons une vie que nous nommons « Passé », « Présent » et « Futur ». Ce qu'on entend par « Allah est pré-éternel » ne signifie pas qu'il se trouve tout au début du passé. Lorsque nous expliquons qu'Allah est pré-éternel, nous ne parlons pas d'un « début » déjà. L'éternité ne se trouve pas dans le « temps » mais elle englobe, tout au contraire, tout le passé, le présent et le futur.

Allah, qui possède le savoir infini, englobe tous les temps dans lesquels nous nous trouvons en même temps. C'est-à-dire que les notions telles que « avant, après, plus tard, auparavant ... » valables pour nous, ne le sont pas pour Allah. De ce fait, une question dépendant du temps telle que « Que faisait Allah avant de créer l'univers » est incorrecte et découle de l'incompréhension de la notion de l'éternité.

Donc cette question est semblable à celle-ci : « Que faisait Allah, pour qui le terme 'avant' n'existe pas, avant ? » Vous voyez qu'il y a une erreur de logique dans la question.

Lorsqu'Allah a créé l'univers, Il a également créé le temps. Par conséquent, Il ne sera pas soumis au temps qu'Il a lui-même créé. Le soleil a été créé après. De même, le temps est aussi une création créée par Allah par la suite.

Si on vous demandait, par exemple, si Allah est affecté par les rayons du soleil, cette question n'aurait aucun sens pour vous. Nous dirions : « Les effets du soleil nous sont destinés ». Et bien, de même, le « temps » tout comme le soleil, est une chose dont l'effet nous est destiné. Allah n'est pas affecté par le soleil ; Il n'est pas non plus affecté par le temps, c'est Lui qui les a créés. Par conséquent, plus nous connaissons Allah, plus les questions que nous nous poserons seront simples et logiques.

## **20. Pourquoi nous ne pouvons pas voir Allah dans ce monde ?**

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas voir Allah. En voici quelques-unes :

1. En raison de l'épreuve par laquelle nous passons tous, nous ne pouvons pas voir Allah dans ce monde. Pouvoir voir Allah serait contraire au mystère de cette épreuve. Le but de notre existence dans ce monde est de connaître et d'adorer Allah. Les êtres humains sont libres de croire ou de ne pas croire. Si nous voyions Allah, tout le monde devrait inévitablement croire et le mystère de l'épreuve n'aurait plus aucun sens. Comme le dit si bien Bediuzzaman Said Nursi, les personnes ayant un esprit de charbon (noir) comme Abu Jahl<sup>49</sup> seraient les mêmes que celles qui ont un esprit de diamant comme Abu Bakr<sup>50</sup>.

2. Notre nature et nos capacités ne sont pas adaptées et suffisantes pour voir Allah dans ce monde.<sup>51</sup> La nature et les capacités de ceux qui entrent au Paradis seront adaptées et suffisantes pour voir Allah. Par exemple, le Prophète a subi, avant d'être élevé<sup>52</sup> au ciel, une opération chirurgicale<sup>53</sup>, si on peut dire ainsi pour acquérir la capacité de voir Allah.

3. Nous ne pouvons pas voir Allah dans ce monde avec nos yeux, mais nous pouvons voir son essence, ses noms et ses attributs comme nous voyons le soleil, pour ainsi dire, par le biais de notre esprit et par le biais de la révélation divine. Il suffit d'apprendre à voir.

---

<sup>49</sup> Son vrai nom est Amr et il est de la ville de Kouraych. Il était l'un des plus féroces ennemis de l'islam. Le Prophète lui a donné le surnom d'Abu Jahl (le père de l'ignorance) en raison de son hostilité à l'islam.

<sup>50</sup> Abu Bakr (r.a) était l'ami le plus proche du Messager d'Allah et le premier calife de l'islam.

<sup>51</sup> Al-Ā'raf, 7/143

<sup>52</sup> Mi'raj : c'est le voyage du Prophète de Masjid al-Haram à Masjid al-Aqsa, puis son ascension vers le ciel et vers la présence d'Allah. Les sourates d'al-Isra et d'an-Najm mentionnent cet événement.

<sup>53</sup> Hadith, Bukhari, Tawhid, 37.

## 21. Est-ce que tout le monde verra Allah au Paradis ?

Jarir Ibn Abdullah (r.a.) raconte : Le Messager d'Allah (pbsl) a regardé la lune lors d'une nuit de pleine lune et a dit :

**« Certes, vous verrez votre Seigneur (dans l'au-delà) de vos propres yeux comme vous voyez cette lune, sans en éprouver une quelconque difficulté. »**<sup>54</sup>

Les savants d'Ahlu Sunnah<sup>55</sup> sont unanimes sur le fait que les gens du Paradis seront honorés par « **Ru'yatullah** »<sup>56</sup> comme s'ils voyaient la pleine lune dans le ciel. Il est dit que voir Allah depuis le Paradis sera « **la plus grande bénédiction et la plus grande grâce** ».

Selon ce qu'apporta Ibn Umar (r.a.), le Messager d'Allah (pbsl) a dit :

**« Une personne qui se trouve au plus bas niveau du Paradis verra ses jardins, ses épouses (son épouse), ses bénédictions abondantes, ses serviteurs et ses fauteuils étendus à une distance de mille ans et il verra le visage d'Allah<sup>57</sup> matin et soir comme un cadeau d'Allah pour lui ».**<sup>58</sup>



Puis le Messenger d'Allah a récité les versets suivants : « **Au jour de la Résurrection), certains visages seront resplendissants et contempleront leur Seigneur** ». <sup>59</sup>

Les versets et les hadiths ci-dessus nous informent clairement de la plus grande bénédiction, à savoir que les gens du Paradis verront Allah.

---

<sup>54</sup> Hadith, Bukhari, Mawaqit-us-Salah 6, 26, Tafsir, Qaf 1, Tawhid 24 ; Muslim, Masajid 211, (633) ; Abu Dawud, Sunnah 20, (4729) ; Tirmidhi, Jannah 16, (2554).

<sup>55</sup> Ahlu Sunnah wal-Jama'ah : ceux qui adhèrent à la Sunnah du Prophète (pbsl) et à la voie de ses Compagnons et adoptent la voie et la méthode religieuses suivies par ceux-là. Ahlu Sunnah est une communauté qui s'est unie sur la base du Coran et de la Sunnah, a évité la séparation et a accepté le Coran et la Sunnah, et non le raisonnement, comme source. Ceux qui ont suivi la Sunnah du Prophète sont appelés «Ahlu Sunnah», ceux qui acceptent ses Compagnons comme justes et suivent leur méthode en religion sont appelés «Ahl al-Jama'ah», et ensemble ils sont appelés «Ahl as-Sunnah wal-Jama'ah».

<sup>56</sup> Ru'yatullah : selon Ahlu Sunnah, il est rationnellement possible pour Allah Le Tout Puissant d'être vu par les gens du Paradis, et c'est wajib (obligatoire) selon les versets du Coran et les Hadiths.

<sup>57</sup> Nous ne pouvons pas comparer ici le visage dit avec les visages que nous connaissons. Allah en est exempt. Ce que nous devons comprendre ici est : « Les gens du paradis verront Allah Le Tout Puissant d'une manière que nous ne pouvons concevoir. »

<sup>58</sup> Hadith, Musnad, 4395.

<sup>59</sup> La Résurrection, 75/22-23.

## 22. Où se trouve Allah ?

Allah, qui a créé l'espace, la matière et le temps, ne peut certainement pas être dans l'espace, la matière et le temps qu'Il a créé. Penser de telle façon serait incorrecte et inconcevable. Être dans un lieu et un espace fait partie des caractéristiques des créatures. Allah n'est pas une créature créé, Il est « Le créateur ». Par conséquent, il n'est pas juste de Lui attribuer un lieu ou un espace. **« Infinie est la bénédiction de Celui qui détient la souveraineté et qui est omnipotent ».**<sup>60</sup> **« À Lui seul appartient la royauté des cieux et de la terre. »**<sup>61</sup> **« C'est à Allah seul qu'appartiennent tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ».**<sup>62</sup>

Certains versets et hadiths concernant ce sujet sont allégoriques<sup>63</sup> comme les versets suivants :

**« (Allah) Le Miséricordieux s'est établi au-dessus du Trône ».**<sup>64</sup> et **« Êtes-vous à l'abri du fait que Celui qui est au ciel vous fasse engloutir par la terre qui se mettra alors à trembler ? »**<sup>65</sup>

Nous sommes incapables de comprendre le vrai sens des hadiths et des versets appelés « mutashabih »<sup>63</sup> car de telles questions dépassent de loin la capacité de compréhension de notre esprit. Par conséquent, ils sont décrits de manière métaphorique. C'est comme expliquer à un enfant la réponse d'une question

compliquée en utilisant des exemples. De cette façon, Allah Le Tout Puissant explique les sujets compliqués que nous avons du mal à comprendre, ou que nous sommes incapables de comprendre, en utilisant des métaphores.

D'autre part, Allah se trouve partout de par Ses Noms et Ses Attributs, tout comme le soleil se trouve partout de par sa lumière. Quant à Son essence, elle est au delà de notre imagination.

Le hadith suivant nous informe :

**« Méditez sur les créatures d'Allah mais ne méditez pas sur l'essence d'Allah. En effet, vous ne pouvez le faire. »<sup>66</sup>**

Notre devoir est de nous retourner vers Lui avec une foi pure et avec nos actes tout en essayant d'accomplir nos prières d'adoration.

---

<sup>60</sup> La Souveraineté, 67/1

<sup>61</sup> Les Groupes, 39/44

<sup>62</sup> Jonas, 10/66

<sup>63</sup> Mutashabih : « Ce qui n'est pas Mouhkam, c'est-à-dire 'ouvert' ou 'clair' de sens, ceci concerne aussi bien des versets que des hadiths.

<sup>64</sup> Tâ-Hâ, 20/5 ; Le Fer, 57/4

<sup>65</sup> La Souveraineté, 67/16

<sup>66</sup> Hadith, Suyuti, al-Jami'us Saghir, I, 132 ; Ajluni, Kashful-Khafa, I, 311.

## **23. Pourquoi Allah ordonne aux hommes de prier pour Lui s'Il n'a besoin de rien ?**

Allah Le Tout Puissant, qui n'a besoin de rien et dont tout a besoin, n'a pas besoin d'être adoré par les faibles serviteurs que nous sommes. Il n'a besoin de rien qui vienne de notre part car l'univers et tout ce qu'il contient lui appartiennent.

C'est nous qui avons réellement besoin d'adorer Allah. Nous pouvons expliquer ceci par l'exemple suivant :

Lorsqu'on tombe malade, on va consulter un médecin. Après avoir établi un diagnostic, le médecin rédige une ordonnance. Ensuite, il nous conseille fortement de prendre les médicaments à des moments précis de la journée. Un médecin veut que le patient se rétablisse le plus vite possible. Si une personne, face à la bonne intention du médecin, disait : « Docteur ! À quoi cela vous servira-t-il que j'utilise ces médicaments ou non ? Avez-vous un quelconque profit à tirer en me prescrivant ces médicaments au goût amer et désagréable ? » Ces questions ne seraient-elles pas vides de sens ?

Et bien comme dans cet exemple, en tant qu'êtres humains, nous avons été créés spirituellement « malades ». Nous sommes spirituellement affectés par les blessures causées par les péchés et les doutes que renferment notre cœur et notre esprit. Notre Seigneur a ordonné le culte pour qu'il soit un remède à nos blessures et un médicament pour nos péchés.

Alors que le sujet est pourtant si clair et net, si une personne venait encore à demander : « Ô Seigneur ! Pourquoi as-tu besoin de notre adoration ? Pourquoi insistes-Tu pour que nous t'adorions ? », ce serait aussi ridicule que les précédentes questions posées au médecin.

## **24. Allah a créé toutes les créatures. Mais qui a créé Allah ?**

Allah est Le créateur, pas un être créé. Si Allah avait existé par la suite, il n'aurait pas été Dieu, Allah, mais une créature créée. Notre monde, l'univers et tout son contenu sont des choses créées parce qu'elles sont apparues par la suite. Par conséquent, lorsque nous évoquons Allah, on parle de quelqu'un qui ne possède ni d'avant et d'après, qui n'a pas été créé, qui est pré-éternel et post-éternel, qui a un savoir, un pouvoir et une volonté infinis.

La même question fut posée au Prophète par les polythéistes<sup>67</sup> et Gabriel (Jibril) apporta la réponse avec le verset al-Ikhlās. Le Messenger d'Allah (pbsl) a annoncé qu'il fallait répondre avec la sourate al-Ikhlās à ceux qui posaient cette question.<sup>68</sup>

Nous allons donc y répondre avec cette sourate. Allah se présente à Ses serviteurs par la sourate al-Ikhlās comme suit :

**« Dis : » Il est Allah, l'Unique. Il est Allah, qui se passe de toute chose et dont tout a besoin. Il n'a pas engendré et n'a pas été engendré. Il n'a pas de semblable. »**

Cette sourate est la plus belle représentation de l'existence d'Allah, de son unicité et du fait qu'il n'y a personne qui Lui soit égale ou semblable ; il a la particularité de rassembler les points les plus importants sur le 'tawhid' (unicité). **Les autres versets qui évoquent ce sujet sont, d'une certaine manière, l'interprétation de cette sourate.**

Le mot « Allah » dans le verset « **Dis : Il est Allah, l'Unique.** » indique l'essence du Tout Puissant. 'Ahad' exprime son unicité. Ces 2 noms indiquent que l'essence d'Allah est unique, qu'Il ne ressemble à aucun être qu'Il a créé, qu'Il n'est pas apparu par la suite, qu'Il est immortel, qu'Il est exempt<sup>69</sup> d'espace, de temps, de la matière et de toutes les propriétés de la matière.

« **(Il) est Allah, Samad** ». C'est-à-dire qu'Il n'a besoin de rien et que tout a besoin de Lui. Il est le seul à pouvoir répondre à toutes les demandes et les souhaits et à satisfaire tous les besoins.

« **Il n'a pas engendré** ». C'est-à-dire qu'Allah, qui est Ahad et Samad, est exempt d'avoir une progéniture, de donner naissance et de se diviser. Ainsi, il n'est pas possible qu'un dieu puisse exister de Son essence.

« **Il n'a pas été engendré** ». C'est-à-dire qu'Il n'est pas né de quelqu'un ; Il n'est pas apparu plus tard ; Il n'a pas de commencement ; Il est pré-éternel.

Ce verset rejette toute sorte de polythéisme au sujet d'Allah, y compris la paternité, la maternité, le fait d'être né de quelqu'un d'autre, et la croyance des chrétiens concernant la « Trinité ».<sup>70</sup>

« **Il n'a pas de semblable** ». C'est-à-dire que personne n'est égal ou semblable à Lui, à Son essence ou à Ses attributs, dans le passé et dans le futur.

Le Prophète nous indique dans le hadith suivant comment faire face à de tels doutes :

Lorsque Satan te demande : « Qui t'a créé ? » Et que vous répondez : « Allah m'a créé. » Il sème le doute en disant : « Et Lui, qui l'a créé ? » Que celui qui tombe dans un tel doute dit : « Je crois en Allah et en Son messager ».<sup>71</sup>

« Méditez sur les créatures d'Allah mais ne méditez pas sur son essence. »<sup>72</sup>

---

<sup>67</sup> Polythéiste : celui qui associe des partenaires à Allah.

<sup>68</sup> Hak Dini Kuran Dili (La langue du Coran, la religion de la Vérité [de Dieu]) ; Fahrudin Er-Râzi, Tefsir-i Kebir Mefâtihu'l-Gayb.

<sup>69</sup> Exempt : qui n'est pas assujéti à.

<sup>70</sup> Trinité : c'est un concept qui exprime la croyance des chrétiens en un Dieu composé de la trinité « Père, Fils et Saint-Esprit. »

<sup>71</sup> Hadith, Bukhari.

<sup>72</sup> Hadith, Abushsheikh.

## 25. Pourquoi Satan, les malheurs et le mal ont-ils été créés ?

« **Personne ne peut demander des comptes à Allah** »<sup>73</sup> pour ce qu'il a fait et créé. Cependant, de par notre nature humaine, nous voulons « **satisfaire notre âme** »<sup>74</sup> comme c'était le cas pour Abraham (pbsl). C'est pourquoi la question suivante vient inévitablement à l'esprit :

*Pourquoi Allah a-t-il créé Satan et le mal ? N'est-il pas mal de créer le mal et mauvais de créer le mauvais ?*

Comme tous les humains et les djinns, Satan a été créé également pour adorer Allah. En refusant de se prosterner devant Adam, il a désobéi à Allah et a été exclu de la miséricorde divine. À sa demande et pour une certaine raison (sagesse) divine, il a eu la permission d'essayer d'égarer les gens jusqu'au Jour du Jugement dernier.

Il n'y a pas une mais des centaines de raisons de lui avoir permis ceci : Allah aurait pu mettre les gens à l'épreuve même sans le doute causé par Satan et assigner le devoir de Satan à l'homme. Cependant, en acceptant le souhait de Satan qui veut dévier les gens du droit chemin jusqu'au Jour du Jugement, Il a multiplié le châtement qu'il subira en Enfer de milliards de fois. Selon la réalité qui dit que **« Celui qui est la source de la cause est comme celui qui l'exécute »**<sup>75</sup>, tous les péchés que les gens commettent en se laissant aller aux doutes causés par Satan sont dédiés à Satan ; ainsi, sa peine augmente de plus en plus.

L'autre raison de la création des créatures et des événements maléfiques et laids en termes d'apparence, c'est que **« toute chose est connue par son contraire. »**

**« C'est la laideur du laid qui augmente la beauté du beau. »**<sup>76</sup> S'il n'y avait pas de laideur dans le monde, nous ne pourrions pas comprendre la valeur de la beauté. La satiété ne peut être comprise que par une faim extrême. Nous ne pourrions pas comprendre la lumière sans l'obscurité. Nous ne pourrions pas apprécier tant l'été si l'hiver n'existait pas. S'il n'y avait pas l'Enfer, la valeur du Paradis ne pourrait être comprise. Sans le mal et les mauvaises actions, la valeur du bien et des bonnes actions ne pourrait être comprise. Nous ne pourrions pas, ainsi donc, comprendre la beauté éternelle d'être un croyant et d'avoir la foi si les mécréants n'existaient pas et qu'Allah ne laissait pas aux gens la liberté de ne pas croire.

Pour aborder une autre dimension sur ce sujet, il est nécessaire de rappeler que créer le mal n'est pas un mal mais que commettre un mal est par contre un mal.<sup>77</sup> Allah ne crée pas les choses pour qu'elles soient mauvaises, mais pour qu'elles soient bénéfiques. C'est nous qui transformons en mal ce qu'Allah a créé en bien. Le feu sera le meilleur exemple sur ce sujet. Créer le feu n'est pas un mal, mais le toucher l'est. Si l'homme utilise le feu à bon escient, il en tirera bénéfice, sinon il sera lésé.

La pluie en est un autre exemple. La pluie a des milliers de résultats bénéfiques. Si certaines personnes sont affectées par la pluie par manque de précaution, elles n'auront alors pas le droit de dire *« La création de la pluie n'est pas une bénédiction »* et d'en constater que c'est un mal.

Tout comme ces exemples, Satan n'a pas été créé pour que les gens aillent en Enfer. Si Satan harcèle les gens, c'est pour qu'ils méritent, en choisissant d'obéir seulement à Allah, d'entrer au Paradis.

Pour permettre aux gens d'atteindre cet objectif, Allah Le Tout Puissant leur a envoyé des prophètes et des livres sacrés qui leur permettent de se protéger des

pièges de Satan. En outre, les savants<sup>78</sup> et les saints de l'islam, qui sont les véritables héritiers des prophètes venus au fil des siècles, ont mis en garde les gens contre Satan.

Nulle parole aux personnes qui ont choisi de suivre Satan et de se faire du mal ainsi malgré tous les avertissements.

---

<sup>73</sup> Les Prophètes, 21/23

<sup>74</sup> La Vache, 2/260

<sup>75</sup> Hadith, Riyadus-Salihin, chapitre 20, hadith 174, p. 158, 161 ; Sunanu Ibn Majah.

<sup>76</sup> Bediuzzaman Said Nursi, Risale-i Nur, Mesnevi-i Nuriye.

<sup>77</sup> Bediuzzaman Said Nursi, Risale-i Nur, Lem'alar (Les éclairs), Le treizième Lem'a (Le treizième éclair).

<sup>78</sup> Hadith : « Les érudits sont les héritiers des prophètes. » (Bukhari, Ilm, 10)

## 26. Quelle est le critère de supériorité pour Allah ? Comment le racisme est-il vu par l'islam ?

La supériorité dépend de l'évaluation d'Allah. Allah a fait cette évaluation et a dit :

**« Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. »<sup>79</sup>**

« **Taqwa** » signifie craindre Allah, éviter et s'éloigner de Ses interdictions. Cependant, lorsque nous observons les versets désignant les gens de la taqwa, nous voyons que la taqwa est presque un symbole, un signe de la pratique complète (juste) de l'islam. La supériorité pour Allah est basée sur le degré de la taqwa.

Le Prophète (pbsl) dit dans un hadith :

**« Le plus honorable d'entre vous aux yeux d'Allah, est le plus avancé dans la piété. Un Arabe n'est point supérieur à un non-Arabe, et un non-Arabe n'est point supérieur à un Arabe; et les Blancs ne sont point supérieurs aux Noirs, de même que les Noirs ne sont point supérieurs aux Blancs. Aucune personne n'est supérieure à une autre, si ce n'est en piété et en bonnes actions. La supériorité est fondée sur la taqwa. »<sup>80</sup>**

**« Celui qui invite les gens au racisme ne fait point partie de nous. Celui qui lutte pour le racisme ne fait point partie de nous. Celui qui meurt pour cette cause (le racisme) ne fait point partie de nous. »<sup>81</sup>**

Ces paroles sont suffisantes pour confirmer que le racisme fait partie de l'une des traditions de l'époque de 'Jahiliyya'. Allah a créé tous les gens d'Adam. Dans ce cas, personne n'est supérieur à un autre à cause de ses différences liées à sa nationalité,

sa couleur, sa langue ou ses caractéristiques humaines. La supériorité est basée uniquement sur la « **Taqwa.** »

En résumé, un musulman ne peut pas être raciste et un raciste ne peut pas être musulman.

---

<sup>79</sup> Les Appartements, 49/13

<sup>80</sup> Hadith, al-Musnad, h. no : 23489 ; Haythami, Majmauz-Zawaid, h. no:5622.

<sup>81</sup> Hadith, Abu Dawud, Adab, 111-112.

## **27. D'où vient l'homme, pourquoi existe-t-il et où va-t-il ?**

Chaque humain est engagé vers un voyage sans fin qui commence par le royaume des esprits<sup>82</sup> jusqu'au ventre maternelle, en passant par l'enfance, la jeunesse, la vieillesse, la tombe et la résurrection<sup>83</sup>.

Jusqu'à la jeunesse, ce voyage se déroule dans les mêmes conditions pour tout le monde. La différence commence à l'âge de quinze ans, que nous appelons l'âge de la puberté. Jusqu'à leur quinze ans, les gens sont égaux parce qu'ils ne sont pas encore aptes à choisir de leur propre volonté les chemins qui se présentent à eux. Quelle que soit la personne, si elle n'a pas vécu jusqu'à atteindre la puberté, elle n'est alors pas tenue responsable de ses actes.

À partir de l'âge de quinze ans, l'épreuve débute et une personne a le droit et la liberté de choisir entre le bien et le mal de sa propre volonté. Bon ou mauvais, bien ou mal, dans cette partie de sa vie qui commence avec la jeunesse elle est responsable de tout ce qui lui arrive. Ceci se poursuit par la vieillesse et se termine avec la mort. Cette deuxième partie, comprenant toute responsabilité, nous sera présentée (montrée) après la mort.

Voici ce qu'Allah Le Tout Puissant dit sur ce sujet :

**« Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver et (de voir) lequel de vous œuvrera le mieux. Il est Le Tout-Puissant, le Pardonneur. »<sup>84</sup>**

En résumé, nous avons été créés pour une vie éternelle. Ce sera soit le Paradis soit l'Enfer qui nous attendra.

## **28. Quelle est la sagesse qui se cache derrière les malheurs ou les maladies que subissent les enfants ?**

Allah nous a envoyé dans ce monde pour nous tester. En raison de ce test, Il a permis les maladies, l'injustice, la cruauté, la violation et la mort. Si seuls les mauvais étaient malades, il n'y aurait pas de mauvaises personnes. Si les malheurs ne frappaient que les infidèles, personne ne serait infidèle. Si les enfants ne tombaient jamais malades, ne mouraient pas et que personne ne pouvait leur faire du mal, ce serait contraire à l'épreuve en soi. Tout le monde accepterait alors qu'Allah existe. Cependant, le but de notre présence dans ce monde à travers ces épreuves, c'est de connaître Allah, de croire en Lui et de l'adorer, de réussir les épreuves malgré tous ces événements négatifs.

L'essentiel, c'est la vie de l'au-delà<sup>85</sup>. Nous, musulmans, ne prenons pas ce monde mortel comme base. Nous prenons la vie éternelle de l'au-delà comme base et interprétons tous les événements en fonction de celle-ci. Nous interprétons les malheurs qui frappent un enfant ou un opprimé de ce point de vue.

Dans un hadith, le Prophète compare « **la vie de l'au-delà à un océan sans fin et la vie du bas monde à l'eau qui coule d'un doigt trempé dans cet océan.** »<sup>86</sup>

Tous les enfants qui meurent avant d'atteindre la puberté perdent en effet la quantité d'eau qui coule d'un doigt (le monde) comme l'explique le hadith, mais ils gagnent en revanche un océan éternel (le Paradis).

Les malheurs, les maladies ou le mal que subissent les enfants deviendront, pour eux, une grande miséricorde dans l'au-delà.

En guise de récompense pour les parents qui perdent leurs enfants, s'ils meurent en tant que musulmans, ils retrouveront leurs enfants au Paradis. Ils goûteront à l'amour éternel de l'enfant au Paradis en échange d'un court (même) amour dans ce bas monde.<sup>87</sup> En outre, les malheurs qui frappent ces enfants sauveront leurs parents de l'Enfer. N'oublions pas que « **le sujet le plus important pour l'être humain est d'éviter l'Enfer.** »<sup>88</sup>

Voici ce que le Messager d'Allah (pbsl) informe dans un hadith :

« **Si l'enfant d'un croyant meurt, et qu'il fait preuve de patience et ne se rebelle pas, une maison sera construite pour lui au Paradis et cette maison s'appellera 'Maison de louange'.** »<sup>89</sup>

Si les parents d'un enfant décédé ne sont pas musulmans, Allah leur montrera tout de même Sa miséricorde pour la douleur subie. Même s'ils n'iront pas au Paradis, leur châtement en Enfer s'allégera. C'est-à-dire qu'Allah traitera ces gens avec miséricorde et les récompenses qu'Il leur accordera réduiront ce malheur au néant.

Les criminels qui persécutent les enfants goûteront à l'Enfer par une voie légale dans ce monde et par leur conscience jusqu'à leur mort. Ils seront châtiés dans la tombe et une torture éternelle en Enfer. La vengeance de ces enfants et de leurs parents sera prise le plus sévèrement dans l'au-delà.



---

82 Al-A'râf, 7/172-173

83 Résurrection : Le réveil des morts au Jour du Jugement et leur transfert vers le lieu de rassemblement.

84 La Souveraineté, 67/2

85 Hadith, Bukhari, Riqaq 1, Jihad 33, 110.

86 Hadith, Muslim, Jannah, 14.

87 Bediuzzaman Said Nursi, Bibliothèque Risale-i Nur, Mektubat (Lettres), La dix-septième lettre.

88 Bediuzzaman Said Nursi, Bibliothèque Risale-i Nur, Asa-yı Musa.

89 Hadith, Tirmidhi, Janaiz 36.

## **29. Pourquoi Allah autorise-t-Il les malheurs comme la Corona ? Pourquoi créé-t-Il des personnes handicapées ? Cette forme de création est-elle juste ?**

L'homme n'a jamais rien donné à Allah Le Tout Puissant auparavant ; il ne peut donc pas revendiquer un quelconque droit auprès de Lui. Si l'homme avait donné quelque chose à Allah en échange de ce qui lui avait été donné, il pourrait avoir alors le droit de dire : « Donne-moi deux yeux au lieu d'un seul ou donne-moi deux mains au lieu d'une seule. » Il pourrait aussi avoir le droit d'objecter en disant : « Pourquoi m'as-Tu donné une jambe et pas deux ? » L'injustice existe en raison d'un droit volé. Quel droit l'homme peut-il réclamer à Allah et en quel honneur ?

La raison pour laquelle Allah n'empêche pas le mal dans ce monde est que nous sommes dans un monde basé sur l'épreuve. Si on jetait des roses sur ceux qui font de bonnes actions et des épines sur ceux qui commettent des péchés, ce monde cesserait d'être un lieu d'épreuve.

Le Messenger d'Allah (pbsl) déclare :

**« Si un croyant souffre d'une douleur, d'une fatigue, d'une maladie, d'une peine ou même d'un petit chagrin, Allah pardonnera pour cela une partie de ses péchés. »<sup>90</sup>**

Les malheurs qui frappent le croyant et la mort qui survient à la suite de ceux-là, sont un biais pour devenir ce qu'on appelle un « martyr de l'au-delà. »<sup>91</sup>

Voici une partie de la liste des malheurs qui pourraient sembler être un fléau, un désastre dans ce bas monde mais qui sont absolument une bénédiction pour la vie de l'au-delà :

**« Ceux qui se noient, ceux qui sont brûlés, ceux qui sont coincés sous des débris, ceux qui meurent d'une maladie contagieuse comme la peste (corona), ceux qui meurent d'une maladie fébrile comme le paludisme, ceux qui meurent sur le chemin du savoir (de Dieu), ceux qui meurent de maladies pulmonaires, les femmes qui meurent pendant l'accouchement ou**

**dans la période de puerpéralité, ceux qui meurent de maux de tête, de maux d'estomac, ceux qui meurent d'un accident du travail en essayant de gagner légitimement la subsistance de leur famille, ceux qui meurent le vendredi soir, ceux qui meurent dans une ville étrangère, ceux qui meurent par des morsures de scorpion, de serpent ... »<sup>92</sup>**

Ces malheurs et ces maladies seront l'expiation des péchés des malades et des handicapés qui en sont affligés. S'ils n'ont pas de péchés, ils seront expiés pour les péchés qu'ils commettront dans l'avenir. Aussi, les malheurs que subit une personne peuvent être un biais pour être sauvée de l'Enfer. C'est-à-dire qu'Allah traitera avec miséricorde une personne qui a souffert de malheurs.

Si les maladies et les malheurs amènent une personne à se réveiller spirituellement, elles peuvent être alors considérées comme de véritables bénédictions. Ce seront des raisons de la sauver de l'Enfer dans le monde de l'au-delà éternel.

Même les malheurs qui frappent les mécréants dans ce monde leur seront une sorte de miséricorde. Même s'ils ne peuvent pas aller au Paradis, leur châtement en sera allégé.

Ceux qui persécutent les opprimés seront châtiés par la torture de la tombe puis en Enfer; et la vengeance des opprimés sera sévère.<sup>93</sup>

### **30. Pourquoi Allah nous teste-t-Il s'Il sait déjà ce que nous allons faire et ce qui va nous arriver ?**

En créant cet univers, Allah ne l'a pas conçu selon l'ingénierie de notre intelligence mais selon Sa propre sagesse infinie. Il est donc normal que nous ne comprenions pas tout.

Chaque humain sait consciemment qu'il y a deux parties différentes qui le concernent. L'une d'elles est le « destin (qadar) volontaire. » Il est ici libre d'utiliser sa volonté comme bon lui semble. L'autre est le « destin (qadar) obligatoire. » Il est question ici de tout ce qui est en dehors de la volonté de l'homme, de tout ce qu'il ne peut pas contrôler.

Par exemple, l'action de parler, de se taire, de s'asseoir, de se lever... Tout cela est inclus dans le premier groupe. Les battements de cœur, grandir, les cheveux qui deviennent gris... Tout cela est inclus dans le second groupe. Dans le premier groupe d'actes, nous 'voulons' volontairement et Allah crée l'acte. C'est-à-dire qu'Allah Le Tout Puissant crée ce que nous choisissons et décidons de faire de par notre propre volonté.

Dans le deuxième cas, notre volonté n'a pas d'influence. Allah est celui qui veut et qui crée. Nous ne sommes pas responsables des actes de ce deuxième cas. En

d'autres termes, dans l'au-delà, nous ne serons pas appelés à rendre des comptes sur notre taille, notre couleur, notre race, notre sexe ou le siècle dans lequel nous sommes nés.

Quant à l'erreur la plus fréquente, à savoir se vanter de ses bonnes œuvres ou de ses bons actes mais dénier les péchés commis. L'homme acceptera l'un mais reniera l'autre en disant : « C'était inscrit dans mon destin. »

La vérité est que nous ne sommes pas prisonniers de notre destin. Nous avons été laissés libres d'agir, par notre volonté personnelle. Nous le savons consciemment. Nous voulons acter et Allah est le créateur de l'acte.

Ceci n'est-il donc pas nécessaire pour passer les épreuves pour lesquelles nous avons été envoyés dans ce bas monde ? Un candidat qui passe un examen ne peut pas le passer dans la salle de son choix. Il ne peut pas non plus commencer ou terminer l'examen quand il le souhaite. Il ne peut pas déterminer aussi la notation des questions. Tout ceci est déterminé par la personne qui le teste. Cependant, une fois que l'épreuve débute, il peut donner les réponses qu'il souhaite. Personne ne pourra intervenir sur son travail durant l'examen. **Sinon, cela ne s'appellerait plus un test.**

Cherchons maintenant les réponses aux questions : Les gens de ce monde remplissent-ils leurs cahiers d'actions comme ils le souhaitent ? Oui...

Sont-ils pas libres d'obéir ou de désobéir aux ordres et aux interdictions divins ? Oui...

**« Puisqu'Allah Le Tout Puissant sait, grâce à Son savoir pré-éternel, ce que je vais faire, pourquoi serait-ce de ma faute ? »** Nous répondrons : « Ta faute c'est d'avoir choisi volontairement d'accomplir l'acte. »

La connaissance dépend de ce qui est connu, le connu ne dépend pas de la connaissance. C'est-à-dire qu'Allah sait ce que nous allons faire ou ce que nous avons fait, nous ne faisons rien parce qu'Allah sait.

**Voici un premier exemple concernant le sujet :** Supposons que nous savons qu'un jeune étudie à la faculté des sciences. Cette information est une connaissance. Ce qui est donc connu, c'est que ce jeune est étudiant dans cette faculté. Cette connaissance dépend de cette information. En d'autres termes, nous le savons parce que ce jeune étudie à la faculté des sciences ; il n'y étudie pas parce que nous le savons.

**Voici un deuxième exemple :** Le Prophète (pbsl) a annoncé qu'Istanbul serait conquise. La déclaration du Prophète selon laquelle Istanbul sera conquise est une connaissance ; la chose connue ici c'est la conquête d'Istanbul. Istanbul n'a pas été conquise parce que le Prophète le savait ; le Prophète le savait parce qu'Istanbul allait être conquise.

**Venons-en au troisième exemple :** Nous savons quand le soleil va se lever et quand il va se coucher. On écrit donc sur le calendrier : « Le soleil se lèvera et se couchera demain à telle et telle heure. » Effectivement, le soleil se lève bien et se couche bien le lendemain aux heures inscrites. Ici le soleil ne se lève pas et ne se couche pas à ces heures parce que nous le savons et que nous l'avons écrit. Nous le savons et nous l'écrivons parce que le soleil se lève et se couche à ces heures.

En résumé, **Allah sait ce que nous allons faire ou ce que nous avons fait ; nous ne faisons rien parce qu'Allah le sait.** Par conséquent, nous sommes tenus responsables de ce que nous faisons ou ne faisons pas.<sup>94</sup>

---

90 Hadith, Bukhari, Marda 1 ; Muslim, Birr 52, (2573).

91 Martyr de l'au-delà : ceux qui seront traités comme des martyrs dans l'au-delà et non dans le bas monde.

92 Pour les hadiths sur les martyrs autres que ceux de la guerre, voir : Bukhārī, Azan, 32, Jihād, 30 ; Muslim, Imāra, 164 ; Tirmidhī, Genāiz, 65, Fedā'il al-Jihād, 14 ; Ahmad b. Hanbal, I/22, 23, II/323, 325.

93 Nous vous recommandons de lire le 25ème Lem'a (25ème lettre) , « La Risalah des malades » de l'ouvrage sur ce sujet intitulé 'Lem'alar' de Bediuzzaman Said Nursi.

94 Söz (la vingt-sixième parole) « le livret du destin (Qadar) » dans le livre de Bediuzzaman Said Nursi intitulé « Sözlər (les paroles) », est une bonne source concernant le sujet.

### **31. Quel est le point de vue de l'islam sur la logique et la science ?**

La base de l'ascension matérielle et spirituelle est le savoir. Le plus grand ennemi de l'homme est l'ignorance car c'est le plus grand obstacle du progrès.

Le Coran encourage les gens, dans des centaines de versets, à apprendre les sciences religieuses et humaines. Citons-en quelques-unes :

**« Ceux qui savent sont-ils semblables à ceux qui ne savent pas ? »<sup>95</sup>**

**« Interrogez donc ceux qui en détiennent la connaissance si vous ne savez pas. »<sup>96</sup>**

Il existe de nombreux hadiths du Prophète (pbsl) encourageant à la connaissance. Certains d'entre eux sont les suivants :

**« Une personne qui part en voyage pour acquérir le savoir est considérée sur la voie d'Allah jusqu'à son retour chez elle. »<sup>97</sup>**

**« Même si le savoir se trouve en Chine, cherchez-la et acquérez-la. »<sup>98</sup>**

**« Il est obligatoire (farz) d'acquérir le savoir pour tout musulman, homme ou femme. »<sup>99</sup>**

**« La sagesse (le précieux savoir) est le bien perdu du croyant, il possède le droit de l'obtenir quel que soit l'endroit où il le trouve. »<sup>100</sup>**

Si l'islam avait empêché le progrès, ce niveau matériel et spirituel, scientifique et éthique éblouissant de l'Âge d'or (Asr'us-Saadah)<sup>101</sup> et le point culminant que représentent l'Andalousie pour l'Europe, les civilisations seldjoukides et ottomanes, auraient-elles pu prendre forme ?

Les personnalités telles que l'imam Ghazali, Ibn Sina (Avicenne), Farabi, l'imam Rabbani, Mevlana Djelaluddin Rumi, Badiuzzaman Said Nursi auraient-elles pu s'élever dans le monde islamique ?

Il est vrai que les musulmans d'aujourd'hui n'atteignent pas un niveau souhaité que ce soit dans le domaine de la science et/ou de la technologie. Cependant, trouver excuse dans ce manque de progrès (actuel) dans l'islam n'est pas juste du tout.

Il n'y a pas une seule ordonnance dans le Coran qui interdit la science aux gens. Il n'y a donc aucun fondement, et même une mauvaise intention, sur les dires des personnes qui prétendent que l'islam est contre la science et la technologie.

Il est tout à fait injuste de prendre en considération seulement ces derniers siècles où les musulmans se sont éloignés, ou plutôt ont été éloignés volontairement et de manière planifiée, de l'esprit de l'islam. On ne peut ignorer la supériorité matérielle, spirituelle et scientifique de l'islam qui dominait au cours des siècles passés.

---

95 Les Groupes, 39/9

96 Les Abeilles, 16/43

97 Hadith, Tirmidhi, Ilm 2.

98 Hadith, Bayhaqi, Shu'ab al-Iman, Beyrouth, II/254.

99 Hadith, Ibn Majah, Muqaddima, 17.

100 Hadith, Tirmidhi, Ilm, 19.

101 Le concept d'Asr'us-Saadah (âge d'or), fait référence à une période dans laquelle le prophète Mohammad (pbsl) a vécu et a formé ses compagnons et où l'islam est transmis et appliqué en tant que religion. Il signifie aussi une période de bonheur où les gens vivaient dans le bonheur.

### **32. L'islam est une religion qui est apparue plus tard. Comment prouver que l'islam est la seule religion véridique ? Ne pouvait-il pas s'agir des convictions personnelles du Prophète Mohammad ?**

Il est vrai que le Prophète (pbsl) avait un esprit et une intelligence supérieurs. Cela étant, c'est cet esprit qui lui a permis de percevoir la révélation d'Allah. Allah n'a jamais fait de lui une personne qui L'a calomnié tout au long de sa vie.

Est-il possible qu'une personne ayant lutté toute sa vie contre les mensonges et les menteurs puisse être en même temps le plus grand menteur ?

Ceci est aussi contraire à la nature humaine qu'à la logique des personnes sensées qui ne pourraient imaginer cela un seul instant.

Le Prophète Mohammad (pbsl) est soit un prophète se trouvant au sommet de la vérité qui regroupe en lui les plus belles valeurs morales et craint et respecte Allah plus que quiconque, soit il est le représentant des menteurs et une personne qui ne craint pas Allah. Le fait que ses ennemis même l'aient surnommé « al-Amin », c'est-à-dire la personne la plus digne de confiance montre bel et bien qu'il était dévoué à Allah plus que quiconque tout au long de sa vie. Cela montre qu'il respectait Allah, qu'il Le craignait et qu'il L'adorait. Cela montre qu'il a fait preuve d'une haute éthique qui a épaté toute l'humanité et qui rend donc cette deuxième probabilité impossible.

Le plus grand miracle de l'islam est le Coran. Le défi : « **Si vous êtes dans le doute concernant ce que Nous avons révélé à Notre serviteur, produisez une sourate semblable et appelez vos témoins en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques.** »<sup>102</sup> lancé par le Coran il y a 15 siècles est toujours valable aujourd'hui. Le fait que personne n'ait pu relever ce défi à l'époque et encore aujourd'hui est une preuve suffisante de la prophétie de Mohammad (pbsl).

C'est un véritable miracle qu'une personne analphabète, confirmé dans le Coran<sup>103</sup>, orpheline et élevée dans une société où les valeurs morales avaient failli, ait mis entièrement en place toutes les lois de l'islam d'une manière raisonnable, juste et éthique.

Il est une source et une opinion indiscutable que le Prophète, dont le surnom était 'Mohammodu'l-Amin' (digne de confiance), était la personne la plus fiable selon ses amis et ses ennemis et ce, tout au long de sa vie, avant d'être choisi comme prophète et après. Celui qui pense qu'il est un menteur ne peut être que dénué de sens car même Satan ne peut le prétendre.

Il y a environ un millier de miracles mentionnés dans les sources des hadiths. Ces informations nous sont parvenues par le biais de sources fiables et sûres, ce qui représente une preuve solide de sa prophétie.

Suite à son devoir de prophétie pendant 23 ans, il a transformé une société incivilisée et même sauvage en une société la plus civilisée et éthique qui fut un exemple dans le monde. Ceci prouve, sans aucun doute, qu'il est un prophète.<sup>104</sup>

---

102 La Vache, 2/23

103 L'Araignée, 29/48

104 Bediuzzaman Said Nursi prouve clairement la prophétie du Prophète Mohammad (pbsl) dans '19. Söz' (La dix-neuvième parole) et '19. Mektup' (La dix-neuvième lettre).

### **33. Certains prétendent que l'islam est un mélange de la culture arabe et d'autres religions, comment répondre à ceci ? Pourquoi ne retrouve-t-on pas le nom 'Allah' dans les autres religions ?**

Nous allons essayer de mentionner quelques règles scientifiques concernant le sujet et de l'analyser dans ce cadre.

**a)** L'islam, accepte qu'une partie des principes de la foi et du culte est, pour toutes les communautés ayant existé depuis le prophète Adam, identique et qu'une autre partie, notamment dans les détails de certaines règles, a un contenu différent. Par conséquent, le fait que certains cultes et que certaines traditions existant dans l'islam existent aussi dans les religions précédentes n'enlève rien au fait que l'islam est la religion véridique, mais constitue en plus une preuve qui le confirme. De ce fait, il n'y a aucune logique qui pourrait laisser penser que « l'islam est un recueil d'autres religions. »

**b)** La raison pour laquelle les athées avancent ces idées, c'est de s'efforcer de prouver que l'islam n'est pas la religion agréée. Tous ces propos n'effaceront en rien les milliers de preuves démontrant que l'islam est la religion agréée, car la véracité de l'islam dépend de la véracité du Coran. Le Coran a, d'autre part, défié tous les humains et les djinns en défendant<sup>105</sup> la réalité qu'aucun d'entre eux ne pourraient reproduire une seule sourate identique aux sourates du Coran. D'ailleurs personne, jusqu'à présent, n'a été capable de le réfuter.

**c)** Certaines informations relatives à l'avenir sont citées dans les sourates du Coran, source de l'islam, telles que « **ar-Rum, al-Fath et Tabbat** ». Ces informations se sont avérées être vraies. Puisqu'il n'est possible pour quiconque, autre qu'Allah, de connaître ces informations liées à l'avenir, il ne porte aucun doute que le Coran est la parole d'Allah et que l'islam est la religion agréée.

**d) « Ne méditent-ils pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient maintes contradictions. »<sup>105</sup>**

Le Coran a répondu à de nombreuses questions différentes au cours des 23 années de sa révélation. Il a proposé des solutions à différents problèmes et a montré aux gens, les nombreuses voies menant au bonheur et pour un domaine large comme le bas monde et l'au-delà. Le Coran est un guide, une leçon dans des centaines de domaines tels que la sociologie, l'astronomie, la psychologie, le droit et la littérature, notamment en ce qui concerne les informations sur l'avenir. S'il ne contient aucune contradiction, c'est parce que c'est la parole d'Allah.

**e)** Le prophète Ismaïl parlait l'arabe car il était l'ancêtre des Arabes. Les polythéistes arabes aussi appelaient Le Tout Puissant créateur « Allah » comme leur ancêtre Ismaïl. Étant donné que le Coran a été révélé en arabe, notre Seigneur s'est

donc présenté sous le nom d'Allah. Par conséquent, il est parfaitement normal que le nom Allah utilisé dans le Coran soit appelé par un autre nom dans d'autres religions ou d'autres langues. **En revanche, quelle que soit la langue parlée par les musulmans dans le monde, ils utilisent tous le nom mentionné dans le Coran « Allah ».**

---

104 La Vache, 2/23  
105 Les Femmes, 4/82

### **34. Si l'islam est la seule religion agréée, pourquoi y a-t-il tant de personnes que la nient et qui font partie d'autres religions ? Qu'est-ce qui empêche les gens d'être ou de devenir musulman ?**

Tout d'abord, il est important de souligner que même si le nombre d'adeptes de l'islam dans le monde aujourd'hui n'est pas le plus élevé officiellement, il est en haut de la liste officieusement. À l'heure actuelle, plus de la moitié des chrétiens ne se disent pas chrétiens, mais sans foi.

Cependant, au cours de l'histoire, aucune religion véridique n'a trouvé la possibilité d'entourer tous les peuples du monde en raison de l'épreuve de ce bas monde.

#### **Ceux qui n'acceptent pas l'islam sont divisés en deux groupes :**

**Le premier groupe :** Ils n'acceptent pas l'islam, ne s'appuyant sur aucune preuve pour ou contre elle. Ils font partie de ceux qui ne se soucient pas du tout de savoir si l'islam est véridique ou non, ils ne se soucient que de leur propre plaisir, ils n'ont aucun désir de nier l'islam en essayant de se baser sur une quelconque preuve et ne pensent même pas à faire un effort pour l'agréer en cherchant encore une fois une preuve convaincante. La plupart de ces personnes font partie de ce profil.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles l'islam n'a pas pu se répandre dans le monde entier au cours des siècles passés. Les plus importantes d'entre elles étaient l'influence et la pression des prêtres et de l'église sur le peuple chrétien et l'adhésion fanatique du peuple aux prêtres et à l'église. En outre, on pensait que l'islam et la science étaient contradictoires. Au XXe et XXIe siècles une mauvaise image de l'islam et des musulmans lancée dans les médias, l'éloignement des musulmans des valeurs éthiques du Coran, leur niveau insuffisant sur le plan économique, les investissements et leur manque de savoir sur les sciences islamiques font aussi et malheureusement partie de ces raisons.



Aujourd'hui, la liberté de pensée occupe une grande place dans le monde, notamment grâce à l'internet, à la télévision et aux journaux grâce auxquels on peut très rapidement accéder aux informations les plus justes. Il est aussi vrai que les chrétiens ne sont plus aussi fanatiques de leur religion, les prêtres et l'église ont perdu leur influence sur le peuple ; on a aussi vite compris que tous les sujets concernant la religion islamique sont en accord avec la logique et la science. La curiosité, le souhait de rechercher la vérité a commencé à être prévalente chez les gens, notamment chez les personnes qui font partie de ce premier groupe. Ceux-là ne pourront résister longtemps face à la lumière de l'islam et y adhéreront tôt ou tard.

**Le deuxième groupe :** C'est ceux qui s'opposent à l'islam et qui possèdent de grands préjugés. Ils n'acceptent aucune preuve en sa faveur et s'accrochent au moindre signe (preuve), même le plus faible, qui pourrait sembler être contre l'islam, et ce, comme si c'était une preuve indéniable. Ils sont très peu nombreux et n'ont pas été et ne seront jamais en mesure de réfuter les réalités de l'islam en s'appuyant sur des preuves scientifiques et rationnelles. Au contraire, tout au long de l'histoire, nombreux sont les non-musulmans devenus musulmans en empruntant une voie scientifique et rationnelle. Aujourd'hui, des dizaines de milliers de personnes, dont des centaines de scientifiques et de religieux appartenant au christianisme **prétendant, après l'arrivée de l'islam, être universelle,** se sont converties à l'islam et continuent encore.<sup>106</sup>

### **35. Certaines personnes prétendent que si le monde musulman est dans une mauvaise situation aujourd'hui, c'est à cause de l'islam. Comment leur répondre ?**

De nombreux États musulmans sont, malheureusement, en retard sur le plan économique par rapport à la plupart des pays occidentaux. Il y a de nombreuses raisons à cela.

Voici quelques-unes des raisons pour lesquelles les musulmans ont pris du retard au cours des derniers siècles :

#### **Une mauvaise pratique de l'islam :**

L'histoire nous montre clairement que nous nous sommes élevés et avons prévalu en fonction de notre dévotion à l'islam ; que nous avons été détruits et humiliés dans la mesure où nous nous sommes éloignés de l'islam. La principale raison de

notre destruction et de notre défaillance aujourd'hui n'est pas l'islam en soi, mais bien le fait que nous nous soyons éloignés nous-même de l'islam.

### **L'ignorance :**

En tant que musulmans, nous devons être bien équipés aussi bien en sciences religieuses qu'en sciences générales. La deuxième raison principale de notre retard est notre éloignement des sciences religieuses ou des sciences tout court. Attribuer notre retard actuel à l'islam, surtout lorsque nous sommes très en retard sur le fondement de la vie islamique et des sciences, c'est clairement ne pas connaître l'islam.

### **La pression de nos ennemis :**

D'autre part, la nation islamique était sous une pression constante de mécréants et d'opresseurs pendant des siècles, notamment lors des croisades, et n'a pas eu l'opportunité de progresser. Ils n'ont jamais épargné leur terrible hostilité vis-à-vis des musulmans, notamment au cours des derniers siècles de notre histoire. Il est donc très difficile pour une nation de résister seule à cette pression.

### **Ne pas être capable de s'unir en tant que musulmans et d'établir l'unité islamique :**

Aujourd'hui, il y a près de deux milliards de musulmans dans le monde et plus de cinquante pays dont le peuple est majoritairement musulman. Malgré cela nous sommes malheureusement divisés. Sans union, notre ascension et notre domination sont impossibles. Tout ceci ne peut que passer par une union islamique sérieuse et puissante.

### **Pauvreté :**

**« Notre ennemi est l'ignorance, l'exigence et le conflit. Nous ferons le djihad contre ces trois ennemis avec l'arme de l'art, du savoir et de l'alliance. »<sup>107</sup>**

Malheureusement, nos lacunes en terme de technologie, de science et dans l'industrie est l'un des facteurs les plus importants qui nous font perdre de l'avance. Nous ne sommes pas désespérés. Nous croyons fort que nous atteindrons les niveaux plus élevés en matière de science, de technologie et nous en voyons d'ailleurs déjà les signes.

Bediuzzaman Said Nursi a lancé un appel puissant à une époque où le monde islamique et les musulmans étaient dans une très mauvaise situation, et aujourd'hui, nous entendons encore les échos de cet appel :

**« Soyez plein d'espoir ! Parmi les révolutions à venir, la voix la plus haute sera celle de l'islam ! »<sup>108</sup>**

---

106 Ces questions et réponses ont été préparées en prenant pour base l'ouvrage de Bediuzzaman Said Nursi intitulé « Hutbe-i Şamiye ».

107 Bediuzzaman, Said Nursi, Risalei Nur, Divan-ı Harb-i Örfi.

108 Bediuzzaman Said Nursi, Sunuhat.

## **36. Est-ce que l'islam est apparu il y a 1400 ans ?**

Les versets du Coran sont éternels. Ses lois étaient valables à partir du jour où il a été révélé, elles sont valables encore aujourd'hui et seront valables pour toujours.

**Allah est identique à ce qu'Il était dans la pré-éternité avec Son Essence, Ses Attributs et Ses Noms. Le modèle humain auquel Allah consent est le même aujourd'hui que celui dans la pré-éternité.**

La vérité ne change pas selon le temps et la majorité. La vérité est ce qu'elle est. Les masses doivent tenter de la trouver et de s'y adapter ; elles ne peuvent faire en sorte que la vérité s'adapte à elles.

Voici trois exemples en rapport avec ce sujet : Le Coran interdit l'intérêt, l'alcool et les jeux de hasard. Personne, si ce n'est ceux qui en sont adeptes, ne peut prétendre que c'est bien et utile.

Même si la majorité des gens d'un pays ou d'une époque boivent de l'alcool, s'adonnent aux intérêts et aux jeux de chance, cela ne voudra pas dire que le Coran ne s'adresse pas à ce pays et à cette époque. Au contraire, cela signifie que les gens de ce pays et de cette époque étaient loin d'être à l'écoute du Coran et sont restés en arrière-plan du sujet. Le Coran viendra répondre à ces sujets pour ceux qui en chercheront la réponse. Il en va de même pour toutes les autres règles.

## **37. Pourquoi y a-t-il des limites en islam quant aux libertés personnelles ? Pourquoi ne donne-t-elle pas aux gens le droit de vivre comme bon leur semble ?**

**1.** Aujourd'hui, dans aucun pays du monde, les gens ne possèdent une liberté illimitée, car la liberté illimitée est une animalité. Il y a nombre d'interdictions dans toutes les constitutions et lois du monde. Il ne faut pas oublier que la liberté des gens qui vivent ensemble est entourée de limites qui empêchent de nuire à autrui puisque tout le monde a aussi le droit de ne pas être lésé par d'autres.

**2.** Chaque être humain possède la liberté de choisir une religion. « **Nulle contrainte en religion !** »<sup>109</sup> « **À vous votre religion et à moi la mienne !** »<sup>110</sup> Les versets ci-dessus soulignent bien cette notion de liberté.

Cependant, l'apostasie est un peu différente. En raison des sujets provenant de cette différence, l'islam n'accorde pas la même liberté aux apostats (ceux qui quittent l'islam) bien qu'elle autorise à une personne d'agréer la religion de son choix. La raison ici n'est pas de restreindre la liberté d'autrui mais de protéger la société des méfaits de l'apostat. Des mesures nécessaires sont prises à cet égard car ceux qui apostasient perturbent généralement la paix d'une société et nuisent à l'intérêt public.

**3.** L'homosexualité : Allah a apporté l'islam avec des règles adaptées au but de l'existence des êtres qu'Il a créés. Parmi les règles et les objectifs les plus importants, figurent la création des humains en tant que mâle et femelle et la continuité de la race humaine à partir de ce couple. L'homosexualité est complètement opposée à cet objectif.

**4.** Dans l'islam, les vêtements ont des limites ; il n'y a pas un standard. Chacun peut s'habiller comme il le souhaite dans le cadre des critères fixés par l'islam. L'islam ne tolère pas, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les vêtements qui nuisent à l'éthique de la société, qui encouragent l'immoralité et ne conviennent pas à la dignité des personnes. En effet, de tels actes immoraux violent non seulement l'éthique publique, mais sont également contraires à la foi et à la croyance de chacun.

**5.** Dans l'islam, la peine d'avoir tué une personne injustement est la mort. Selon l'islam, tuer une personne injustement revient à tuer toute l'humanité.

**« Quiconque tue un seul homme non coupable d'un meurtre ou d'un désordre sur terre, est considéré comme s'il avait tué l'humanité entière. »<sup>111</sup>**

Une personne qui tue une autre personne injustement devra payer de sa propre vie pour avoir mis fin à la vie d'un innocent. Une personne qui sait qu'elle sera à son tour tuée pour avoir commis ce péché ne tuera donc pas facilement une autre personne. Ainsi, la vie de deux personnes potentiellement victime ou meurtrier en est sauvée.

Voici comment ceci est mentionné dans le verset suivant : **« Vous avez dans le talion (une préservation de) la vie. »<sup>112</sup>**

---

109 La Vache, 2/256

110 Les Mécréants, 109/6

111 La Table, 5/32

112 La Vache, 2/179

### **38. Quels sont les preuves de l'existence de l'au-delà ? Que faire pour que la raison humaine comprenne la résurrection et que le cœur ait foi ?**

Créer l'au-delà est très facile pour Allah Le Tout Puissant. Il existe de nombreuses preuves sur l'existence de l'au-delà. Le désir en nous d'exister éternellement et le souhait de ne pas disparaître font partie des preuves les plus solides de l'existence de l'au-delà. Allah nous a donné de l'eau face à la sensation de soif, Il a créé la nourriture pour que nous puissions manger face à la sensation de faim.

Allah Le Tout Puissant a créé l'eau pour assouvir la sensation de soif et la nourriture pour assouvir la sensation de faim, il a de même créé l'au-delà pour répondre à notre désir de vivre éternellement. Si Allah n'avait pas créé l'au-delà, le royaume éternel, de manière à ce que nous y vivions pour toujours, il ne nous aurait pas doté du désir extrême de vie éternelle. Puisqu'Allah nous a créé avec le désir d'une vie éternelle et ce, plus intensément que toute autre chose, il est évident qu'Il nous accordera aussi cette vie éternelle.

Voilà comment Bediuzzaman Said Nursi explique que ce désir de vie éternelle chez l'homme est une puissante preuve de l'existence de l'au-delà :

**« S'Il n'avait pas voulu donner, Il n'aurait pas donné le désir. »<sup>113</sup>**

Effectivement, si Le créateur n'avait pas voulu que nous observions cet univers, pourquoi nous aurait-Il alors donné des yeux ? Nous aurait-Il donné des oreilles s'Il n'avait pas voulu que nous entendions les différents sons ? Et bien comme tout cela, s'Il n'avait pas voulu nous donner une vie éternelle dans l'au-delà, il n'aurait pas doté l'esprit humain du désir d'une « **vie éternelle.** » La plus grande preuve de l'existence de l'au-delà est ce désir de « **vie éternelle** » placé dans l'esprit humain.

Est-il possible qu'Allah Le Tout Puissant puisse donner tort et décevoir Ses serviteurs qui se retournent vers Lui, qui croient en sa promesse, qui savent qu'il est très facile pour Lui de créer l'au-delà ? En ne créant pas l'au-delà, Il donnerait raison et approuverait ceux qui ne croient pas aux promesses d'Allah, ceux qui considèrent qu'il n'est pas possible pour Lui de créer l'au-delà, ceux qui ne se soucient pas d'Allah, Le renient et se moquent de ceux qui se tournent vers Allah. Autoriserait-Il cela ? Ce n'est certainement pas concevable.

La base des doutes sur l'existence de l'au-delà aussi bien à l'époque du Prophète que lors des périodes qui ont suivi, est la fameuse question : « **Allah peut-Il nous recréer après la mort ?** »

Lorsque le Messager d'Allah (pbsl) instruisait les Mecquois sur la mort et la résurrection, l'un des mécréants, Ubayy b. Khalef, alla trouver un os pourri dans le cimetière, l'émietta dans sa main et vint voir le Messager d'Allah. Oubliant comment il a été créé lui-même, il dit ironiquement :

**« Ô Mohammad ! C'est à ces os pourris qu'on va redonner vie ? Tu crois qu'Allah ressuscitera ces os ? »**

Le Prophète répondit :

**« Oui, Allah te ressuscitera et te jettera en Enfer. »**<sup>114</sup> Suite à cet événement, le Seigneur révéla les versets suivants et confirma les dires de Son messager :

**« L'homme ne voit-il pas que Nous l'avons créé d'une goutte (de sperme) ? Et le voilà devenu un polémiste déclaré. Oubliant sa propre création, il Nous propose cette parabole : « Qui redonnera vie à des ossements réduits en poussière ? » Réponds : « Celui qui les a créés la première fois leur redonnera vie. Il connaît parfaitement toute la création. »**<sup>115</sup>

Créer l'au-delà est chose facile pour Allah. C'est la promesse d'Allah et notre plus grand souhait ; d'ailleurs des centaines de versets du Coran nous informent obstinément sur l'existence de l'au-delà.

Aucun d'entre nous ne possède aujourd'hui les mêmes cellules que celles que nous avons à notre naissance. Les cellules du corps humain se renouvellent constamment et notre corps est presque entièrement recréé en quelques années. Comment est-il possible pour l'homme de voir et de savoir ceci et de ne toujours pas croire en la résurrection ?

On ne peut oser dire : « Comment va-t-Il nous ressusciter ? » pour Allah Le Tout Puissant, Celui qui crée des millions d'espèces végétales et animales en quelques semaines chaque printemps et nous montre de cette façon la preuve de la résurrection. Se poser encore la question vient du manque de connaissance d'Allah. Une personne qui connaît Allah ne peut poser une telle question.

---

113 Bediuzzaman Said Nursi, Lettres, Vingt-quatrième lettre, 5ème point.

114 Ibn Kathir, Tafsir, VI, 593. Riyadh, 1997.

115 Yâ-Sin, 36/77-79

### **39. Comment répondre à ceux qui disent « Y a-t-il des gens qui sont allés dans l'au-delà et en sont revenus pour qu'on puisse y croire ? »**

**« Vois donc les effets de la miséricorde d'Allah et comment Il redonne vie à la terre morte. Celui qui accomplit cela est Celui qui ressuscitera les morts, car Il est omnipotent. »<sup>116</sup>**

L'esprit humain, qui fonctionne selon les critères de ce monde, ne peut pas comprendre véritablement l'au-delà mais y croit parce que les preuves de son existence sont innombrables.

**L'existence de quelque chose qui est logiquement possible gagne certitude grâce aux informations partagées.** Pour expliquer un lieu ou une chose, on ne doit pas nécessairement se rendre dans ce lieu ou le voir de nos propres yeux. Par exemple, l'astronomie nous renseigne sur les étoiles et les galaxies. Dans l'espace, il existe de nombreuses étoiles dont la lumière ne nous parvient pas encore. Qui est allé là-bas et en est revenu ? Nous ne doutons pourtant pas de l'existence de ces galaxies et de ces étoiles, **même si nous n'y sommes pas allés**, car nous nous fions aux experts en astronomie. Donc : **« Des sources fiables et provenant d'experts dans le domaine représentent sans aucun doute des preuves suffisantes pour croire. »**

Il ne peut donc y avoir informations plus précises que celles données par **« les prophètes et le Coran, puis tous les guides spirituels (Wali) et les savants islamiques. »** Ils représentent les sources de données les plus précises et les plus fiables, ils sont experts dans leur domaine c'est-à-dire sur l'existence de l'au-delà et de la résurrection.

De plus, le Prophète (pbsl) a vu l'au-delà la nuit de Miraj<sup>117</sup> et est revenu pour nous en informer.<sup>118</sup> Les amis d'Allah qui ont le cœur pur et que nous appelons 'awliya' (saints) nous ont renseignés sur le royaume de barzakh, qui est la première étape de l'au-delà. Certains saints ont même décrit ce qu'ils ont vu.<sup>119</sup>

**Le fait que des sources aussi fiables, solides et véridiques soient unanimes sur l'existence de l'au-delà constitue une preuve définitive et suffisante sur son existence.**

Puisqu'il existe des preuves aussi solides sur son existence, nous souhaitons demander à ceux qui la nient :

Où êtes-vous allés et qu'avez-vous observé pour prétendre ne pas avoir vu l'au-delà et décider qu'il n'existait pas ? Quelle preuve pouvez-vous apporter ? Puisque vous le niez, vous devez donc fournir des preuves de ce que vous avancez. Dire que l'au-delà n'existe pas tout simplement ne prouve rien et n'est pas suffisant.

Prouver l'existence de quelque chose est toujours plus facile que prouver sa non-existence. Nous pouvons prouver qu'une espèce de pomme existe sur terre en montrant une seule pomme. Cependant, une personne qui prétend qu'elle n'existe pas ne peut le prouver qu'après avoir parcouru le monde entier, ce qui est impossible.

De même, une personne qui nie l'existence de l'au-delà ne peut le prouver qu'après avoir parcouru à la fois l'univers visible et le domaine métaphysique invisible, ce qui est donc impossible. En revanche, ceux qui affirment que l'au-delà existe, le prouvent en se basant à la fois sur des preuves rationnelles et sur des preuves provenant de la révélation divine.

Ceux qui ferment les yeux sur la réalité et choisissent de nier un fait qui est expliqué et prouvé par ceux capables de procurer des volumes d'informations pour lever ainsi le voile sur les doutes, se font plus de mal que de bien.

---

116 Les Byzantins, 30/50

117 Mi'raj : il s'agit du voyage du Prophète de Masjid al-Haram à Masjid al-Aqsa, puis de son ascension vers le ciel et vers Allah. Les sourates d'al-Isra et d'an-Najm mentionnent cet événement.

118 Le Voyage Nocturne, 17/1 ; Les Étoiles, 53/7-18

119 Parmi les saints, les trois plus célèbres sont Abdul Qadir-i Geylani, Imam-i Rabbani et Bediuzzaman Said Nursi.

## **40. Les gens ne pouvaient-ils pas trouver Allah sans les prophètes ?**

Nous connaissons le soleil à travers sa lumière. Nous ne pourrions pas connaître le soleil sans voir sa lumière. De même, Allah se fait connaître à travers ses prophètes et ses livres divins. Il n'est pas possible pour une personne de connaître Allah sans prophète et sans livre sacré car un livre sans enseignant pour l'expliquer n'est qu'un morceau de papier dénué de sens, même si chaque lettre de celui-ci est remplie de signification subtile. En conséquence, le sens de ce livre qu'est l'univers ne peut être compris qu'à travers les prophètes et les livres qui ont été envoyés.

Même si les gens savent consciemment qu'il existe un créateur, ils ne peuvent pas savoir ou ne pourront pas trouver par eux-mêmes les noms, les attributs, les ordres et les interdictions de ce créateur. Par conséquent, il est nécessaire qu'Allah envoie des prophètes aux humains.

L'homme ne peut trouver réponse à la question « **D'où je viens, pourquoi suis-je dans ce monde et où vais-je** » qu'avec l'aide des prophètes.

Le nombre de prophètes mentionnés dans le Coran et qui sont reconnus définitivement comme tels est de 25.



Le nombre de prophètes rapportés dans les hadiths est de plus de 100 000.<sup>120</sup>

Le point le plus important concernant le sujet est le suivant : Allah n'a jamais délaissé une époque ; Il a toujours envoyé des prophètes à chaque époque.

Le premier prophète est Adam (pbsl) et le dernier prophète est Mohammad (pbsl). Il existe de nombreux prophètes entre ces deux là, si nombreux que leur nombre est inconnu. Même si nous ne connaissons pas les noms de tous les prophètes désignés par Allah, nous croyons en eux dans leur totalité.

#### **41. Pouvez-vous donner plus d'informations sur la vie de Maryam selon le Coran ?**

Maryam (Marie) est une descendante des prophètes Dawud (David) et Ibrahim (Abraham). Le plus grand souhait d'Imran et sa femme Hanna était d'avoir un enfant, qu'ils allaient avoir le bonheur d'accueillir à un âge plus avancé. Apprenant qu'Hanna était enceinte, elle et son mari étaient très heureux et convaincus que ce bébé était un bébé miraculeux. Pour remercier Dieu, Hannah a prié :

**« Seigneur ! Je Te voue en toute exclusivité ce que je porte en mon sein, accepte-le de moi. »<sup>121</sup>**

Lorsque le moment arriva, une fille nommée Maryam naquit.

À cette époque, dans le judaïsme, il était interdit aux femmes d'accomplir des tâches religieuses telles que le culte dans les temples et la lecture de la Torah. Dans cette situation, il était difficile de recruter une femme au temple.

Hanna a donc emmené le bébé au temple pour tenir sa promesse envers Dieu et Maryam y a été acceptée sous les auspices de Zakariyya (Zacharie), le mari de la tante de cette dernière.

Jusqu'à l'âge de 14 ans, Maryam a passé sa vie sous la tutelle et les auspices de Zakariyya en travaillant dans le temple durant la journée et en priant constamment dans sa chambre le reste du temps. **La nourriture qu'elle mangeait lui était miraculeusement envoyée par Allah Le Tout Puissant.**<sup>122</sup>

#### **La grossesse de Maryam :**

Alors que Maryam passait ses journées constamment à prier dans le temple, l'ange Gabriel (Jibril) est venu un jour sous la forme d'un humain et lui a annoncé l'heureuse nouvelle, à savoir qu'elle allait avoir un fils envoyé par Allah. La conversation entre Jibril et Maryam, surprise de cette nouvelle, est relatée comme suit dans le Coran dans la sourate Maryam :

**« Nous lui envoyâmes alors Notre Esprit (Gabriel) qui se présenta à elle sous la forme d'un homme parfait. »**

**Elle (Marie) dit : « Je cherche refuge contre toi auprès du Miséricordieux, si toutefois tu Le crains. »**

**Il (Gabriel) dit : « Je ne suis qu'un envoyé de ton Seigneur chargé de te faire don d'un fils pur. »**

**Elle (Marie) dit : « Comment aurais-je un fils, alors qu'aucun homme ne m'a jamais touchée, et que je ne suis pas une débauchée ? »**

**Il (Gabriel) dit : « Il en est ainsi. Ton Seigneur a dit : 'Cela M'est facile ! ' Ceci afin que Nous fassions de lui un signe pour les hommes, et une miséricorde de Notre part. Et ceci est déjà décrété. »<sup>123</sup>**

Tombée enceinte, Maryam s'est retirée dans un lieu éloigné des gens, et a continué à adorer et à prier Allah jusqu'à l'accouchement. Elle demanda l'aide d'Allah pour les soucis qu'elle allait rencontrer après l'accouchement. Après avoir accouché, elle prit son bébé et revint. Allah lui a ordonné de ne pas parler. C'est le bébé nommé Jésus (Issa) qui a parlé à sa place. Non seulement un grand miracle s'est produit mais Maryam fut aussi acquittée.

Cet évènement et le fait que Jésus commença à parler au berceau sont décrits dans le Coran comme suit :

**« Puis elle revint auprès des siens en portant l'enfant. Ils dirent : « Ô Marie (Maryam), tu as fait une chose affreuse ! »**

**« Ô sœur d'Aaron ! Ton père n'était pas un dépravé et ta mère n'était pas une fornicatrice. »**

**Elle désigna alors l'enfant, et ils dirent : »Comment parlerions-nous à un enfant dans son berceau ? »**

**(L'enfant) répondit : « Je suis le serviteur d'Allah. Il m'a donné le livre et a fait de moi un prophète."**

**« Il a fait de moi une source de bénédiction où que je sois, et Il m'a enjoint d'observer la prière et d'acquitter la zakât tant que je vivrai »**

**« Ainsi que la bonté envers ma mère. Et Il n'a pas fait de moi un être orgueilleux et désobéissant. »**

**« Que le salut soit sur moi le jour où je suis né, le jour où je mourrai et le jour où je serai ressuscité. »<sup>124</sup>**

Allah indique dans le Coran que ceux qui attribuent à Maryam et à Jésus des caractéristiques surhumaines sont dans une grande perversion :

**« (Par Allah !) Sont mécréants ceux qui disent qu'Allah est le Messie, fils de Marie ... »<sup>125</sup>**

**« Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture ... »<sup>126</sup>**

**« (Mentionne) lorsque qu'Allah dira : 'Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui a dit aux gens : 'Prenez-moi et ma mère comme divinités en dehors d'Allah ?' Il dira : 'Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de dire ce à quoi je n'ai nul droit de prétendre !' »<sup>127</sup>**

Avec ces versets, l'honnêteté et la chasteté de Maryam, la réalité qu'ils soient tous deux seulement des serviteurs d'Allah et non des créatures surhumaines, fut attestée.

Il est indiqué dans le verset que tous deux sont des gens « **qui mangent et qui boivent** » ; c'est pour souligner qu'ils sont bien des êtres impuissants, faibles et mortels comme toutes les autres personnes. En effet, manger et boire sont les caractéristiques de l'impuissant, du faible et du mortel. En d'autres termes, il est ainsi indiqué que les impuissants, les faibles et les mortels ne peuvent pas être des dieux.

### **La mort de Maryam :**

Maryam a vécu jusqu'à environ quatre ans après que son fils fut élevé au ciel. Elle a passé le restant de sa vie dans le zhikr et l'adoration. **Maryam est l'une des quatre femmes les plus vertueuses de l'islam avec Asiya, Khadija et Fatima.**<sup>128</sup> Il n'y a pas d'informations claires sur l'endroit de sa tombe.

---

120 Hadith, Ahmad b. Hanbal, al-Musnad 5/265-266; Ibn Hibban, as-Sahih, 2/77; Bursevî, İsmail Hakkı, Tefsiru Ruhul-Beyan, 2/323; 6/49; 8/215.

121 La Famille d'Imran, 3/35  
122 La Famille d'Imran, 3/37  
123 Maryam, 19/17-21  
124 Maryam, 19/22-33  
125 La Table Garnie, 5/17  
126 La Table Garnie, 5/75  
127 La Table Garnie, 5/116  
128 Hadith, Ibn Hanbal, 5/113/hno : 2957 ; Nasai, hno : 8299.

## **42. Pouvez-vous donner plus d'informations sur le prophète Issa (Jésus) ? Est-il vrai que Issa va être ressuscité avant la fin du monde ?**

Les chrétiens prétendaient que Jésus (Issa) (pbsl) était le fils d'Allah, et les polythéistes prétendaient que les anges étaient les filles d'Allah. Notre Seigneur condamne ces deux groupes dans le Coran. D'ailleurs, les termes mentionnés à la fin du verset suivant le montrent clairement :

**« Les juifs disent 'Esdras est un fils d'Allah ! Et les chrétiens disent : 'Le Messie est fils d'Allah !' Telles sont les aberrations qu'ils profèrent ... »<sup>129</sup>**

Le besoin d'un enfant est un signe de carence et d'impuissance. Les êtres mortels veulent une progéniture afin que leur nom et leur génération se poursuivent. Allah en est exempt.

Il existe de nombreuses preuves dans le Coran qui montrent que Jésus est le serviteur et le prophète d'Allah :

**« Il est inconcevable qu'Allah S'attribue un fils. »<sup>130</sup>**

**« (Lorsque Jésus était un nouveau-né) Il dit : 'Je suis le serviteur d'Allah. Il m'a donné le livre et a fait de moi un prophète.' »<sup>131</sup>**

**« Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un messenger que d'autres messagers ont précédé, et sa mère était une véridique. Et tous deux consumaient de la nourriture ... »<sup>132</sup>**

Il est indiqué dans le verset que tous deux sont des personnes « qui mangent et boivent » pour souligner qu'ils sont des êtres impuissants, faibles et mortels comme tout humain. En effet, manger et boire sont les caractéristiques de l'homme impuissant, faible et mortel qui ne peut donc pas être un dieu.

Voici ce qui est indiqué dans le Coran sur la mort de Jésus :

**« Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié, mais c'est ce qu'ils ont cru avoir fait ! »<sup>133</sup>**

Il est clairement indiqué que la personne tuée par les juifs par crucifixion, n'était pas Jésus mais une autre personne qui lui ressemblait.

En se basant à la fois sur les versets et les hadiths, la majorité de nos savants disent : « **Le prophète Jésus n'a pas été tué, mais son corps a été élevé au quatrième ciel.** »

**La création d'Issa (Jésus) (pbsl) sans père :**

« **Il en est (de la création) de Jésus, auprès d'Allah, comme d'Adam ...** »<sup>134</sup>

Le prophète Issa (pbsl) est né sans père. Certes, ceci est difficile pour l'humain de le concevoir. Il suffit pour Allah de dire « Sois » pour qu'une chose se réalise.

Il y a des milliards de galaxies comme la Voie lactée dans l'univers. Il serait ridicule de se demander, pour Allah Le Tout Puissant, qui a créé et qui gouverne des milliards de galaxies qui contiennent aussi d'innombrables étoiles, « Comment a-t-Il pu créer Issa sans père ? »

D'autre part, il ne faut pas oublier que la toute première création de toutes les espèces végétales et animales était sans parents.

**Jésus reviendra sur terre avant le Jugement dernier, et avec sa venue, les chrétiens abandonneront la foi en la trinité<sup>135</sup> pour adopter l'unicité (tawhid) et suivront le Coran.** Il n'y a aucun doute que Jésus descendra sur terre avant la fin du monde, car les hadiths concernant ce sujet sont « **mutawatir.** »<sup>136</sup> Cependant, cette descente ne sera pas une descente qui mettra fin à l'épreuve du bas monde ; seules les personnes dont le monde spirituel est développé pourront reconnaître Jésus. Sinon, tout le monde se verrait dans l'obligation de croire et le but de l'épreuve n'aurait plus de sens.<sup>137</sup>

En résumé, il est certain que Jésus descendra sur terre avant le Jour du Jugement, mais la nature de cette descente, c'est-à-dire la manière dont elle se réalisera n'est pas clairement indiquée.<sup>138</sup>

---

129 Le Repentir, 9/30

130 Maryam, 19/35

131 Maryam, 19/30

132 La Table Gamie, 5/75

133 Les Femmes, 4/156-158

134 La Famille d'Imran, 3/59

135 Trinité : croyance dans le christianisme selon laquelle Dieu est constitué de trois personnes distinctes et donc que Dieu, Jésus-Christ et Marie sont identiques.

136 Hadith Mutawatir : La signification d'un hadith mutawatir est qu'il n'y a aucun doute qu'il a été dit par le Prophète.

137 Bediuzzaman Said Nursi, Mektubat (Lettres), Onbeşinci Mektub (La quinzième lettre).

138 Bediuzzaman Said Nursi explique la vérité sur le sujet de la descente de Jésus dans »15. Mektub« (La quinzième lettre) de son œuvre intitulée »Mektubat« (Lettres) Il fait une analyse et une interprétation très raisonnable des événements qui auront lieu avant le Jour du Jugement comme l'Antéchrist, Mahdi, la descente (réapparition) de Jésus, Sufyan, Gog/Magju, et Dabbatul Ard dans son travail "5. Şua".

## **43. Pouvez-vous donner plus de détails sur la vie de Mohammad (pbsl) ?**

Le Prophète Mohammad (que la paix et la bénédiction soient avec lui) est né à La Mecque en 571. Son père Abdullah est décédé avant sa naissance. Il a vécu avec Halima, sa mère adoptive, jusqu'à l'âge de 4 ans. Sa mère, Amina, est décédée lorsqu'il avait encore 6 ans, il passa ensuite sous la protection de son grand-père Abdulmuttalib. Lorsque son grand-père décéda à son tour lorsqu'il avait tout juste l'âge de 8 ans, il a commencé à vivre avec son oncle Abu Talib. Il commença à travailler très jeune et à faire du commerce avec ses oncles à l'âge de 13 ans.<sup>139</sup>

Le Prophète était Hanif<sup>140</sup> avant même qu'Allah lui attribue le devoir de prophétie. Il croyait donc en l'unicité d'Allah. Il n'a jamais vénéré ni montré de respect pour les idoles durant toute sa vie.

À l'âge de 25 ans, il a épousé Khadija. Il eut six enfants de Khadija du nom de Qasim, Abdullah, Zaynab, Ruqiyya, Umm Kussum et Fatima. Il a également eu un fils de Mariya, nommé Ibrahim. Qasim, Abdullah et Ibrahim sont morts très jeunes. Les filles du Prophète sont mortes avant lui à l'exception de Fatima. Sa fille Fatima, est morte 6 mois après le décès du Prophète. En tant que père, il a connu la grande douleur de perdre ses enfants, mais il a enseigné et montré comment être un bon serviteur même les jours les plus douloureux et difficiles.

Voici ce qu'Allah Le Tout Puissant indique dans le Coran sur le caractère éthique du Prophète:

**« Et tu (te) tiens sur une norme élevée de caractère. »<sup>141</sup>**

Le Prophète a dit :

**« Mon Seigneur m'a éduqué et a rendu mon éducation parfaite. »<sup>142</sup>**

Avant même qu'il ne reçoive le devoir de prophétie, Mohammad (pbsl) était connu et aimé pour son caractère élevé, son sens de justice, sa bonté sa générosité et sa prudence. Il était connu aussi bien pour sa beauté physique que pour son sens de l'éthique<sup>143</sup>. Beaucoup de gens se sont convertis à l'islam juste en se fiant à sa confiance et à sa beauté spirituelle. Le plus célèbre d'entre eux est l'érudit juif Abdullah ibn Salam.<sup>144</sup>

A 35 ans, le Prophète commença à s'éloigner des gens et se rendait souvent à la grotte isolée de « Hira »<sup>145</sup> ; il y restait parfois plusieurs jours.

Un jour, alors qu'il se trouvait dans la grotte de Hira, l'ange de la révélation Gabriel (Jibril) est apparu et lui a donné le premier ordre, « **Lis** »<sup>146</sup>, la première révélation divine. Ainsi, le devoir de prophétie lui fut attribué à l'âge de 40 ans.

Il se révélait être la personne la plus savante, la plus sage, la plus juste et la plus compatissante bien qu'il soit connu qu'il était analphabète.<sup>147</sup> Bien qu'il fut seul lorsqu'il déclara sa prophétie, presque toute l'Arabie est devenue musulmane en 23 ans, un temps assez court. C'est la plus grande preuve de sa prophétie.

Le fait qu'il ait transformé en 23 ans les communautés les moins civilisées, les plus grossières, les plus ignorantes et les plus cruelles en communautés les plus civilisées, les mieux instruites et les plus polies, qu'il ait formé parmi eux des enseignants dans le monde entier, prouve clairement qu'il est un prophète.

Il avait aussi de nombreux ennemis et leur plus grand objectif était de lui faire du mal et même de le tuer. **Cependant, il n'existe pas dans l'histoire du monde un tel exemple, tel que tous ces ennemis sont devenus musulmans par la suite et l'ont, en plus aimé plus que quiconque.**

Jusqu'à l'âge de 40 ans, le Prophète était connu par tous les habitants de La Mecque comme « **al-Amin** », qui signifie la personne la plus digne de confiance. Même ceux qui n'acceptaient pas sa prophétie ne doutaient pas de sa personne véridique. La raison pour laquelle ils le niaient, n'était pas qu'ils pensaient que le Prophète mentait, ils avaient tout simplement peur de perdre leur position, leur commerce, leur argent, leur prestige et leur supériorité à La Mecque.

Chacun d'entre eux occupait des postes importants à La Mecque et gagnait d'énormes sommes d'argent grâce aux idoles que les habitants adoraient. La Mecque était inondée de gens en raison de la sainteté de la Kaaba. C'était un centre à la fois commercial et spirituel. C'est pourquoi ils ont choisi de nier obstinément.

Mughira b. Shuba décrit la nature de la confiance que portaient les polythéistes pour le Prophète :

"... Abu Jahl se tourna vers moi et avoua en disant : « **Je jure par Allah que je sais que tout ce que dit Mohammad est vrai. Cependant, la raison qui m'empêche de le suivre est la crainte de rompre l'égalité qui, dans presque tous les domaines, règne entre moi et les Fils de Qusay.**<sup>148</sup> **Ils (les Fils de Qusay) ont dit : 'Un Prophète de chez nous a été choisi.'** (Cela signifierait que l'égalité n'existe plus entre nous et nous ne pourrions pas rivaliser avec eux sur ce sujet) **Je jure que c'est pour cela que je ne l'accepterai pas ...**<sup>149</sup> **Par Allah, je sais pourtant que ce qu'il dit est vrai et juste.** »<sup>150</sup>

Le premier à croire en lui fut sa femme, Khadija, puis Ali, le fils de son oncle paternel qui était auprès de lui depuis ses 5 ans. Après, ce fut Zayd bin Haritha et Abu Bakr qui ont cru en lui. Plus tard, de nombreuses personnes ont écouté et accepté le message divin. Lorsque le nombre de musulmans commença à augmenter, les notables de La Mecque appliquèrent toutes sortes de tortures et de boycotts aux musulmans. Certains musulmans ont émigré en Abyssinie pour échapper à ces tortures.

Au cours de la dixième année de prophétie, d'abord son oncle paternel Abu Talib, puis trois jours plus tard sa femme Khadija sont décédés. La mort de ces deux proches, qui lui avaient apporté le plus grand soutien, a beaucoup attristé le Prophète. Le Prophète avait partagé avec sa femme Khadija tous les problèmes qu'il avait rencontrés en transmettant le message de l'islam, elle qui fut la première personne à croire en lui. Elle a soutenu le Prophète en le consolant dans ses

moments les plus difficiles. Son oncle, Abu Talib, l'avait protégé contre sa tribu, avait tout risqué pour lui et avait mobilisé les Fils de Hashim, à l'exception d'Abu Lahab, pour le protéger. Si l'an 10 après la révélation a été appelé « **l'année de la tristesse** », c'est bien parce que cette année fut l'une des plus difficiles que connut le Prophète. Les polythéistes, qui profitèrent de la mort d'Abou Talib en particulier, augmentèrent leurs tortures et leur oppression.

Le Prophète a accompli son devoir de prophétie pendant 13 ans à La Mecque. Les tortures, les persécutions et les boycotts continuèrent jusqu'à ce qu'il émigre (hijrah)<sup>151</sup> à Médine. En effet, lorsque les notables qui comptaient parmi les polythéistes de La Mecque décidèrent de le tuer, il dut migrer de La Mecque à Médine au cours de la treizième année de sa prophétie. Sur l'ordre du Prophète, tous les musulmans ont émigré à Médine.

Les musulmans se rendirent à Médine avant le Prophète et son ami Abu Bakr qui les rejoignirent par la suite. Les habitants de Médine leur avaient réservé un accueil chaleureux. Les habitants de Médine (appelés dorénavant 'Ansar') et ceux qui ont émigré de La Mecque (appelés dorénavant 'Muhajir') ont été déclarés tous frères. Ainsi, l'État islamique de Médine fut établi et les polythéistes ont commencé à attaquer les musulmans. C'est ainsi que se déclencha la « bataille de Badr » la deuxième année de la migration.

Les musulmans ont emporté la victoire de la bataille de Badr. De ce fait, la route commerciale de Damas était dorénavant accessible aux musulmans. Les ennemis capturés pendant cette guerre ont été libérés à la condition que chaque prisonnier apprenne à lire et à écrire à 10 musulmans.<sup>152</sup>

Les polythéistes de la Mecque ont déclenché la bataille d'Uhud la troisième année de la migration pour se venger de la bataille de Badr. Alors que les musulmans prenaient le dessus au début de la bataille, les archers désignés par le Prophète ont désobéi au Prophète en quittant leur place et cette erreur leur valut la bataille. Malgré cela, les polythéistes ne purent remporter une victoire décisive.

Puis, lors de la cinquième année de la migration, la bataille de 'Handaq' a eu lieu. Salman al-Farisi proposa de creuser des tranchées autour de Médine et tout le monde passa à la défense. C'est pour cette raison que le nom de la bataille était nommée 'Handaq' (tranchée). Cette guerre a duré 27 jours et s'est terminée par la victoire des musulmans.

La sixième année de la migration, le Prophète décida d'accomplir la oumra avec ses compagnons.<sup>153</sup> Les Mecquois, bien inquiets, ne les laissèrent pas entrer dans la ville et signèrent le 'Traité de Hudaybiyyah'.<sup>154</sup> Le traité de Hudaybiyyah était un accord qui reconnaissait les musulmans.

La septième année de la migration, les musulmans ont conquis Haybar.<sup>155</sup> Avec la conquête de Haybar, la route commerciale de Damas commença à être contrôlée par les musulmans.



Après la conquête de Haybar, les musulmans ont combattu les Byzantins pour la première fois à Muta. Muta est un lieu situé à Damas, près de Balqa. C'est pourquoi cette guerre a été appelée la bataille de Muta. Les armées qui combattaient sont rentrées sans aucune victoire.

---

139 Juge, III, 200/4834.

140 Hanif : est appelé hanif celui qui croyait en l'unicité d'Allah avant l'islam et ceux qui adhéraient à la religion du Prophète Ibrahim.

141 La Plume, 68/4

142 Hadith, Suyuti, al-Jamius-Saghir, I, 12.

143 Hadith, Ibn Hajar, Fathul-Bari, Vol. 11, p. 216

144 Hadith, Bukhari, Anbiya, 1; Manaqibul-Ansar, 51

145 Hira est une grotte située sur la montagne Nour à 6 km au nord de la Mecque.

146 Le Caillot de Sang, 96/1

147 L'Araignée, 29/48

148 Abdulmanaf bin Qusay : c'est le grand-père d'Abdulmuttalib, qui était le grand-père du Prophète (pbsl). Les fils de Hashim étaient également appelés Fils de Qusay.

149 Bayhaqi, Dalailun-Nubuwwa, II, 207

150 Ibn Kathir, al-Bidaya, III, 113

La conquête de La Mecque a eu lieu la huitième année de la migration. Après la conquête de La Mecque, la péninsule arabique passa rapidement sous le contrôle des musulmans.

Les musulmans remportèrent aussi la bataille de Hunayn qui les opposait aux tribus arabes idolâtres.<sup>156</sup>

La dernière expédition du Prophète fut l'expédition de Tabuk<sup>157</sup>, la neuvième année de la migration.

Certains prétendent que le Prophète a converti les gens à l'islam de force. Ces rumeurs sont absurdes et sans preuves car le Prophète a transmis le message divin aux gens tout en leur garantissant de leur épargner leur vie, leur bien et en leur laissant la liberté de choisir leur religion, notamment aux chrétiens, aux juifs et aux membres d'autres religions qui ne combattaient pas les musulmans et acceptaient de payer des impôts. À l'époque du Prophète, personne n'est devenu musulman par la force. Ceux qui sont devenus musulmans ne l'ont pas fait sous la menace. Ils n'ont pas pu nier la vérité apportée par le Prophète Mohammad (pbsl) et sont devenus ainsi musulmans.

Le Prophète a passé les 13 premières années de sa prophétie à La Mecque. Il a passé les 10 dernières années de sa prophétie à Médine. Il n'y a pas eu de guerre pendant la période Mecquoise. Les guerres ont eu lieu au cours des 10 dernières années à Médine. Les plus grandes guerres ont été les batailles de Badr, Uhud et Handaq. Ce sont les polythéistes qui ont déclenché les batailles, jamais le Prophète. Le Prophète a tenté de résoudre les problèmes sans faire la guerre car il n'a pas été envoyé pour tuer les gens mais pour les maintenir en vie et assurer leur bonheur dans ce monde et dans l'au-delà. Cependant, lorsque la guerre était inévitable, il a dirigé les soldats musulmans en restant un commandant juste et compatissant.

Par ailleurs, l'islam a imposé des décrets légaux même concernant la guerre et a interdit toute violation. L'islam a interdit de s'en prendre aux non-combattants, aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées, aux religieux, aux temples et à ceux qui se réfugient dans les temples, aux animaux et à la nature, comme les arbres.<sup>158</sup>

Le Prophète a accompli le hajj avec les musulmans la onzième année de la migration. Ce fameux hajj est appelé le « Hajj d'adieu » car c'était le dernier qu'il accomplit.

Le Prophète a prononcé un discours d'adieu en s'adressant aux musulmans lors de ce hajj. Le Prophète est mort à Médine en 632, environ 50 jours après son hajj d'adieu. Actuellement, sa tombe se trouve à « **Ravda al-Mutahhara** »<sup>159</sup> à Médine.

En résumé, ce monde fut témoin une seule fois de l'existence d'une personne aussi merveilleuse et exemplaire qu'était Mohammad (pbsl) dans tous les domaines et il ne verra malheureusement plus jamais une telle personne jusqu'au Jour du Jugement dernier.<sup>160</sup>

---

151 Hijrah : c'est le nom donné à la migration du Prophète et des musulmans qui l'accompagnaient de La Mecque à Médine en 622.

152 Ahmad bin Hanbal, I, 247; Waqidi, I, 129; Ibn Sa'd, II, 22.

153 Sahabah (Compagnons) : C'est le nom donné à ceux qui ont vu le Prophète pendant sa prophétie, ont cru en lui et sont morts en tant que musulmans.

154 Le Traité de Hudaibiyyah : c'est un traité de paix conclu en mars 628 entre les musulmans de Médine et les idolâtres de La Mecque. Hudaibiyyah tire son nom du nom du village voisin où ils ont signé le traité. Avec ce traité, les Mecquois ont reconnu légalement l'État islamique.

155 Haybar : c'est une ville située dans la région de Médine en Arabie. La ville se trouve à 103 km au nord de Médine.

156 La bataille de Hunayn est une bataille qui s'est déroulée dans la vallée de Hunayn après la conquête de la Mecque. Cette guerre a été très difficile. Après une courte défaite, les musulmans ont remporté la victoire.

157 Tabuk se trouve à 700 km de Médine, sur la route commerciale Médine-Syrie. Sous la direction du Prophète, l'armée islamique de 30 000 soldats a attaqué l'armée byzantine à Tabuk. L'armée byzantine fut effrayée et se retira sans lutter.

158 Hadith, Bukhari, Jihad, 147,148 ; Muslim, Jihad, 24,25/h. No : 1744 ; Abu Dawud, Jihad, 121.

159 Rawda al-Mutahhara signifie jardin propre. Cette expression est utilisée pour désigner la partie située entre la tombe du Prophète et sa chaire qui est dans la Masjid an-Nabawi (la mosquée du Prophète) à Médine. Il s'agit d'une surface de 10 x 20 = 200 mètres carrés. Le Prophète a dit : «Entre ma maison et ma chaire se trouve un jardin parmi les jardins du Paradis". (Bukhari, Fadlus Salah. 6)

160 Nous vous conseillons de lire le '19. Sôz' (La dix-neuvième parole) et '19. Mektub' (La dix-neuvième lettre) de la collection de Risale-I Nur sur la Prophétie du Prophète Mohammad (pbsl).

#### **44. Pouvez-vous fournir plus de détails sur le caractère du Prophète (pbsl) ?**

Voici ce qu'Allah dit au sujet du Prophète (pbsl) : « **(Par Allah) Vous avez en la personne du Messager d'Allah un excellent modèle.** »<sup>161</sup>

Le Prophète dit : « **Je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles caractères.** »<sup>162</sup>

Le verset et le hadith ci-dessus veulent que nous le prenions comme exemple dans tous les domaines de notre vie car son éthique, son mode de vie, son aptitude, ses paroles et ses actions sont l'exemple et le modèle le plus parfait que nous puissions avoir.

Lorsque les compagnons du Prophète ont interrogé son épouse Aïcha (r.a.) sur le caractère du Messenger d'Allah (pbsl), elle leur a répondu :

**« Ne lisez-vous pas le Coran ? Le caractère du Messenger d'Allah était le Coran. »<sup>163</sup>**

Le fait qu'il ait transformé les communautés les plus sauvages, les plus ignorantes et les plus cruelles en communautés justes et miséricordieuses avec un caractère élevé et ce, dans une période seulement de 23 ans, qu'il en ait fait des enseignants pour le monde entier est la meilleure description de son noble caractère.

#### **45. Quelles sont les bénédictions des nombreux mariages de Mohammad (pbsl) ? Quel âge avait Aïcha lorsqu'elle s'est mariée avec le Prophète (pbsl) ?**

**« (Par Allah !) Nous avons envoyé avant toi des messagers, et leur avons donné des épouses et des descendants. »<sup>164</sup>**

Avant tout, il est très important de préciser qu'il est nécessaire d'analyser une époque selon les valeurs, les traditions de celle-ci, pour la comprendre. Si on tente de juger une époque qui remonte à 1400 ans en se basant sur les valeurs, les traditions et les règles sociales d'aujourd'hui, on est certain de se tromper sur le jugement effectué. On ne peut pas examiner en détail une époque où les mariages multiples étaient acceptés par tous depuis cette époque où ils ne le sont plus.

Les mariages du Prophète, notamment après sa migration à Médine, sont réellement significatifs et nous poussent à réfléchir. Il est, bien entendu, dans ces mariages, de nombreuses bénédictions.

Les décrets religieux transmis par le Prophète, ne concernaient pas seulement la vie sociale. Ils concernaient aussi de très près la vie familiale.

La religion contient de nombreux décrets concernant la vie familiale et les sujets plus privés comme la vie de couple. Dans ce genre de cas, la personne la plus apte à témoigner est la personne avec qui on est marié. C'est donc l'une des raisons principales pour laquelle le Prophète se maria avec plusieurs femmes. Sans cela, il n'aurait pas été possible de connaître les 'Sunnah' sur la vie de famille.

En conséquence, la vie familiale du Prophète devait être vue et observée par des femmes d'âges, de tempéraments, de connaissances et de talents différents pour

que tout ce qui a été vu et entendu soient déterminés et transmis aux générations futures. Les gens ne trouveront les meilleurs exemples dans tous les domaines qu'à l'aide de la Sunnah de notre Prophète. De ce fait, son comportement dans sa vie familiale devait être observé, non pas par une mais plusieurs femmes et devait être enregistré dans les moindres détails. D'ailleurs, ce sont ces mères pures qui ont porté et transmis les règles de l'islam. Près de la moitié des décrets ont été communiqués par elles.

Le devoir d'Aïsha sur ce sujet fut spécialement très important et extraordinaire. En rapportant 2210 hadiths, elle fut la quatrième '**Muksirun**'<sup>165</sup> soit l'une des personnes qui transmirent le plus de hadiths.

Lorsque nous examinons la vie du Prophète, nous pouvons constater que son mariage avec Khadija, qui avait quinze ans de plus que lui et avec qui il est resté marié de ses 25 ans jusqu'à ses 53 ans avant qu'elle ne décède, est une réponse à ceux qui cherchent obstinément un plaisir charnel dans ses mariages réalisés par la suite. Il est utile de souligner qu'il n'avait pas d'autres femmes lorsqu'il était marié avec Khadija.

Notons aussi une autre face de ces mariages multiples qui est l'aspect politique. En effet, en épousant Safiya, Juwayriya et Umm Habiba, le Prophète a non seulement fait en sorte que beaucoup de gens deviennent musulmans, mais il a également réussi, grâce à ces mariages, à garder sous contrôle de nombreux désordres éventuels et des probables séditions.

Tous les autres mariages, comme les exemples ci-avant, ont eu lieu à un âge où l'homme ne porte plus un intérêt spécial (personnel) pour le mariage. Prétendre un désir quelconque dans son intention alors que le Prophète avait déjà 55 ans lorsque ces mariages se réalisaient, est montrer mauvaise foi et porter une mauvaise intention car les raisons sont clairement compréhensibles.

### **L'âge d'Aïsha lors de son mariage avec le Prophète :**

Selon les recherches effectuées, on comprend qu'Aïsha avait clairement dans les 17-18 ans lorsqu'elle s'est mariée. Pour amples informations sur le sujet, vous pouvez vous référer au site "[sorularlailamiyet.com](http://sorularlailamiyet.com)".<sup>166</sup>

---

161 Les Coalisés, 33/21

162 Hadith, Muwatta, Husnul-Khalq, 8; Musnad, 2/381.

163 Hadith, Muslim, 1/514 Hadith no: 746

164 Le Tonnerre, 13/38

165 Muksirun : ce terme est utilisé pour désigner les 7 compagnons qui ont rapporté le plus grand nombre de hadiths.

166 <https://sorularlailamiyet.com/hz-ayse-aise-validemiz-peygamber-efendimiz-ile-evlendiginde-kac-yasindaydi>

## **46. Le Prophète (pbsl) était-il analphabète ?**

Le Prophète (pbsl) était « Oummi », c'est-à-dire qu'il ne savait ni lire ni écrire.

Ce sujet est clairement indiqué dans le verset suivant :

**« Avant le Coran, tu ne lisais aucun livre et tu n'en écrivais aucun de ta main. Sans quoi, les dénégateurs auraient (trouvé argument pour faire) douter (de l'authenticité du Livre). »<sup>167</sup>**

Le Prophète n'a pris des cours d'aucun savant, n'a lu aucun livre et n'a rien appris d'aucune assemblée scientifique. Il n'a pas écrit ne serait-ce qu'un seul mot. Cependant, l'humanité n'a jamais vu jusque là et ne verra plus jamais une personne aussi savante et pleine de sagesse que lui jusqu'au Jour du Jugement.

Le Prophète se trouvait à un niveau supérieur aux autres en termes de savoir, de sagesse, de justice et de miséricorde et ce, malgré son analphabétisme. Cela n'est-il pas la preuve la plus éclatante de sa prophétie ? En effet, c'est un miracle en soi.

#### **47. Pourquoi le Coran est-il en arabe ? Ne serait-ce pas mieux de lire la traduction du Coran ? Obtiendrions-nous de bonnes actions même si nous le lisions sans le comprendre ?**

Il ne faut pas oublier que, quelle que soit la langue dans laquelle le Coran aurait été révélé, les mêmes questions se seraient posées aujourd'hui. La révélation divine devait être envoyée dans l'une des langues utilisées par les hommes. Si le Coran est en arabe et que le Prophète Mohammad (pbsl) a été élu parmi les Arabes, c'est parce qu'Allah en a décidé ainsi. Allah ne rend pas de compte à Ses serviteurs.

La langue du Prophète, à qui le Coran a été révélé, était l'arabe. Si le Coran avait été révélé au Prophète dans une autre langue, il n'aurait pas été en mesure de le comprendre. Aurait-il été possible pour un Prophète dont le devoir est de transmettre et d'expliquer le message divin, d'expliquer à d'autres un livre qu'il ne comprenait pas lui-même ?

**« Tout Messager que Nous avons envoyé parlait la langue de son peuple, afin qu'il leur expose (Nos Lois). »<sup>168</sup>**

Puisqu'un livre divin ne peut être envoyé en même temps dans toutes les langues de toutes les nations, et qu'un prophète ne peut être choisi en même temps parmi toutes les nations, il est logique qu'il fallait faire un choix et de langue et de peuple.

Allah nous a envoyé le Coran en arabe. Il est, sans aucun doute, essentiel et important de lire des traductions et des interprétations fiables qui expliquent le sens

du Coran. Cette lecture nécessaire fait partie de l'un de nos principaux devoirs ; c'est un culte qui nous apporte des hasanats (récompenses).

Cependant, nous devons lire le Coran en arabe lors de la prière (salat) car initialement c'est en arabe et sa traduction ne peut remplacer le Coran.

Le Coran a des bienfaits même si nous ne le comprenons pas. Par exemple, prenons une personne qui a perdu le sens du goût, ne pourra-t-elle pas tirer avantage de la nourriture qu'elle mange ? Même si elle ne prend aucun goût, la nourriture suivra le chemin jusqu'aux organes nécessaires. C'est exactement la même chose pour la lecture du Coran. L'esprit et les sentiments spirituels d'une personne qui ne comprend pas le sens du Coran, auront quand même leur part de bénédiction.

D'autre part, n'omettons pas la grâce de notre Seigneur promet dix hasanats pour chaque lettre lue, même si nous ne comprenons pas le Coran ici, puisque c'est un culte.<sup>169</sup> La récompense donnée pour ces lettres se multiplie lors des moments sacrés comme le vendredi, l'Aïd, le Ramadan et la Nuit du Destin.

---

167 L'Araignée, 29/48

168 Abraham, 14/4

169 Hadith, Tirmidhi, Thawabul- Quran, 16, 2912.

## **48. Quels sont les miracles du Coran, pouvez-vous donner quelques exemples ?**

Le Coran est un livre plein de miracles. Ceux qui veulent comprendre combien le Coran contient de miracles doivent d'abord apprendre l'arabe car c'est la langue du Coran, malheureusement lorsqu'une langue est traduite dans une autre langue, elle perd forcément certaines de ses subtilités et de ses caractéristiques. Par conséquent, si quelqu'un qui connaît bien l'arabe lit le Coran de manière objective, il comprendra que le Coran est un livre surhumain en termes de style, de littérature et de rhétorique. Il sera étonné de l'exactitude des informations qu'il fournit sur le passé et sur l'avenir. Ceux qui ne connaissent pas l'arabe peuvent se rattraper partiellement en lisant des livres de tafsir (exégèse).

Tout d'abord, il faut absolument savoir ceci : ce monde est un monde d'épreuve. En conséquence, lorsque les miracles du Coran sont contés aux gens, le mystère de l'épreuve ne doit pas disparaître. Ce qui signifie que le message fourni par ce miracle suffira certainement pour ceux qui veulent croire mais une porte (chance) restera ouverte pour ceux qui ne veulent pas croire. Sinon, il ne s'agirait plus d'une épreuve. Il ne faut pas oublier cette subtilité en étudiant les miracles du Coran. Si le

Coran avait dit : « **Le soleil est un million trois cent mille fois plus grand que la terre et sa distance à la terre est de plus de cent quarante-neuf millions de kilomètres** », les personnes vivant à l'époque où le Coran a été révélé ne l'auraient pas compris et l'auraient nié. C'est en revanche, un miracle pour les gens de notre époque qui devraient donc croire inévitablement, et alors l'épreuve n'aurait plus de sens. Une épreuve signifie : « **ouvrir la porte à l'intelligence humaine sans lui voler la liberté de choisir.** »<sup>170</sup>

Nous sommes dans un monde d'épreuve et en lisant cette liste (non exhaustive) de miracles, il faut revenir plus de 1400 ans en arrière et méditer sur ces miracles en prenant compte de cette époque. Beaucoup des miracles énumérés ci-dessous ont été découverts seulement au XXe siècle. Ces miracles rapportés par le Prophète (pbsl) il y a plus de 1400 ans montrent, sans aucun doute, l'une des preuves les plus éminentes de sa prophétie.

Voici donc certains d'entre eux :

1. La création de l'univers à partir du néant<sup>171</sup>, la séparation des cieux et de la terre alors qu'ils étaient assemblés au début<sup>172</sup> et l'expansion continue de l'univers<sup>173</sup> sont décrits comme des miracles dans le Coran, envoyé il y a bien plus de 1400 ans. Ceux qui veulent en savoir plus sur ce sujet pourront lire le paragraphe du « Big Bang ».

---

170 Bediuzzaman Said Nursi, Risale-i Nur, Lettres, La dix-neuvième lettre.

171 Le Bétail, 6/101

172 Les Prophètes, 21/30

173 Les Vents Qui Eparpillent, 51/47

2. Une autre découverte faite au XXe siècle c'est la position de chaque étoile et de chaque corps céleste qui se trouvent sur une orbite. Le Coran y fait référence avec le verset suivant :

**« C'est Lui qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune, chacun voguant suivant sa propre orbite. »**<sup>174</sup>

Il n'était pas possible pour une personne de cette époque de savoir tout cela avec la technologie alors trop restreinte. La seule solution envisageable était d'accepter la prophétie de Mohammad (pbsl) qui en informait.

3. Le Coran affirme que le soleil n'est pas un corps céleste fixe mais mobile, qui se déplace constamment à une certaine vitesse. Des siècles plus tard, la science l'a confirmé :

**« De même qu'en le soleil qui suit sa course vers le lieu qui lui a été fixé. Tel est l'ordre établi par le Tout Puissant, l'Omniscient. »**<sup>175</sup>

Face à ce savoir, on ne peut s'empêcher de dire **Lailaha illallah Mohammadun Rasulallah.**

**4. « On verra les montagnes, qu'on croira immobiles, avancer comme des nuages ... »<sup>176</sup>**

Dans ce verset, Allah décrit le mouvement des montagnes par le terme « avancer/trainer. « Le mouvement des montagnes prouve que la terre tourne. Ce verset montre depuis déjà des siècles, que le monde tourne. La réalité sur ce sujet est démontrée au XXe siècle. Comment l'homme, qui ne croit toujours pas, alors que tout est exposé si clairement, pourra-t-il trouver une excuse auprès d'Allah le Jour du Jugement arrivé ?

**5. « Nous allons aujourd'hui épargner ton corps afin que tu sois un signe pour tes successeurs. Cependant, la plupart des hommes sont inattentifs à Nos signes. »<sup>177</sup>**

Autrefois en Égypte, on momifiait les corps des pharaons après leur mort. On comprend à travers le verset ci-dessus que Pharaon, qui lutta contre Moïse mais qui se noya par la suite dans la mer, fut miraculeusement conservé (son corps) sans avoir subi une quelconque momification. Un cadavre a été trouvé sur le lieu nommé « Jabalayn « sur la rive de la mer Rouge, où Pharaon fut noyé. Il a été déterminé par la suite que ce cadavre, qui est conservé aujourd'hui dans le « British Museum »<sup>178</sup>, a au moins 2500-3000 ans. Bediuzzaman Said Nursi, qui est l'un des rares savants et saints formés par le monde islamique, a déclaré clairement que ce corps appartenait au pharaon qui vivait à l'époque du Prophète Musa (Moïse).<sup>179</sup> Ceci suffit pour nous donner une opinion définitive.

**6. « Il a fait confluer les deux mers pour qu'elles se rencontrent, et Il a établi entre elles une barrière infranchissable. »<sup>180</sup>**

Oui, l'expression utilisée dans le verset est extraordinaire, car le verset informe que les mers ne se mélangent pas entre elles malgré toutes les tempêtes et les vagues géantes. Cependant, alors même qu'il est impossible de garder deux liquides différents dans un même contenu sans qu'ils se mélangent, ces deux mers ne se mélangent pas avec la permission d'Allah.

Encore une fois, la science confirme les versets du Coran et prouve ainsi que c'est bien la parole d'Allah.

Voici comment : le capitaine Cousteau a découvert, au milieu de la mer Méditerranée et de l'océan Atlantique, une étonnante barrière d'eau qui empêchait les eaux de se mélanger. Dans ses recherches ultérieures, il a constaté qu'une même barrière était présente au point de rencontre de toutes les mers de nature différente.

Lorsqu'il a déterminé, en 1962, que les eaux des mers ne se mélangeaient pas entre elles, « il a été étonné par la présence de cette information dans le Coran et a déclaré qu'il la trouvait très intéressante. «



---

174 Les Prophètes, 21/30

175 Yâ-Sin, 36/38

176 Les Fourmis, 27/88

177 Jonas, 10/92

178 Le British Museum : le British Museum, qui est l'un des centres d'attraction les plus importants de Londres, fait partie des principaux musées d'Angleterre et même d'Europe.

179 Bediuzzaman Said Nursi, Risale-i Nur Sözlür, (Les Paroles), (La vingt-cinquième parole).

180 Le Miséricordieux, 55/19-20

**7.** Le Coran attire l'attention sur le miracle de l'eau douce et de l'eau salée qui ne se mélangent pas entre elles comme suit :

**« C'est (Allah) qui a fait confluer les deux mers : l'une douce et rafraîchissante, l'autre salée et amère. Il a établi entre les deux une barrière infranchissable. »<sup>181</sup>**

Un autre type de barrière d'eau sur terre, ce sont les rivières d'eau douce qui se jettent dans la mer. Les fleuves, qui peuvent très bien se mélanger aux courants de surface et aux courants sous-marins, ne se mélangent jamais à l'eau salée à l'embouchure de la mer. Le Nil fait partie de l'un d'entre eux. Bien que ce fleuve se jette dans la Méditerranée, ses eaux ne se mélangent pas aux eaux salées de celle-ci. Cette connaissance, qui a été découverte au XXe siècle, a été rapportée par le Coran il y a plus de 1400 ans.

**8.** Il est dit au troisième verset de la sourate d'ar-Rum que les Byzantins ont été vaincus dans « **l'endroit le plus bas de la terre.** » Cette expression indique un fait géologique très important qui n'aurait jamais pu être connu à l'époque où le Coran a été révélé :

Les scientifiques qui ont enquêté sur l'endroit le plus bas du monde ont découvert que ce point était situé dans la région où se trouvait la mer Morte, c'est-à-dire le lieu où les Byzantins ont été vaincus en 613-614.

Comment pourrions-nous expliquer un fait qui a été déterminé avec les moyens techniques de notre époque mais déjà exprimé dans le Coran il y a plus de 1400 ans ? Pouvons-nous encore dire que c'est 'une parole humaine' au lieu d'un 'livre divin' ?

**9. L'étoile Tariq qui frappe à la porte :**

**« Par le ciel et les astres nocturnes ! Qui te dira ce que sont les astres nocturnes ? Ce sont les étoiles étincelantes. »<sup>182</sup>**

Avec le progrès de la science et de la technologie tout le long de notre siècle, les différents sons des nombreuses planètes du système solaire ont été enregistrés.

La plus intéressante d'entre elles, est l'étoile nommée '**Pulsar**' par les scientifiques, mentionnée comme '**Tariq**' et par laquelle on jure dans le Coran.

En effet, l'étoile '**Tariq**' produit un son semblable à celui de quelqu'un qui frappe à la porte. Le plus intéressant est que le mot '**Tariq**' signifie en arabe '**celui qui frappe violemment à la porte comme avec un maillet.**'

Ceci ayant été rapporté il y a 1400 ans, à une époque où la science et la technologie n'existaient pas. Cela montre que le Coran est bien la parole d'Allah.

#### **10. La mort d'Abu Lahab et de sa femme en tant que mécréants :**

**« Qu'Abû Lahab soit perdu ! Et certes, sa perte est irrémédiable. Sa fortune et tout ce qu'il a acquis ne lui serviront à rien. Il brûlera dans un Feu aux flammes ardentes, ainsi que sa femme, la porteuse de bois, une corde tressée à son cou. »<sup>183</sup>**

Abu Lahab<sup>184</sup> a vécu sept ans après que la sourate Tabbat ait été révélée. C'est-à-dire que les versets de cette sourate n'ont pas été révélés pendant qu'Abu Lahab attendait la mort dans son lit. Ils ont été révélés à la Mecque alors qu'il était puissant, autoritaire, fort et en bonne santé. Le Coran a déclaré qu'ils ne se repentiraient pas et qu'ils mourraient en tant que mécréants. Cette information ne peut être connue que par Allah.

Songons maintenant sur ce que dit le Coran : **« Abu Lahab et sa femme mourront en tant que mécréants. »** Si Abu Lahab ou sa femme avaient dit : **« Nous sommes devenus musulmans »**, même s'ils avaient menti, la véracité du Coran et du Prophète aurait été démentie.

**Le Coran est la parole d'Allah, qui est le détenteur d'une connaissance infinie et qui savait, par conséquent, qu'ils ne diraient jamais qu'ils croient, même pour mentir.**

Les miracles du Coran ne se limitent pas à cela. Il y a des dizaines d'autres miracles dans le Coran. Au fur et à mesure que la science progresse, de nombreux autres miracles du Coran seront compris avec le temps. Nous considérons que ceux cités ci-avant sont suffisants pour l'instant.<sup>185</sup>

---

<sup>181</sup> Le Critère, 25/53

<sup>182</sup> Les Astres Nocturnes, 86/1-2-3

<sup>183</sup> La Corde Tressée, 111/1-5

<sup>184</sup> Abu Lahab était l'oncle paternel de Mohammad (pbsl) et son pire ennemi.

<sup>185</sup> Bediuzzaman Said Nursi prouve avec des preuves rationnelles que le Coran est la parole d'Allah dans son tafsir appelé İcharatu-l İ'caz (Signes du miracle) et dans 25. Söz (La vingt-cinquième parole).

## **49. Pourquoi Allah a révélé le Coran en dernier ?**

La prophétie du Messenger d'Allah (pbsl) ne couvre pas un temps ou une période spécifique, mais tous les temps et toutes les périodes. Il n'en va pas de même pour les autres prophètes.

Par conséquent, le Coran a été envoyé pour couvrir tous les temps et tous les lieux et est préservé de par son sceau immuable.

**« C'est Nous qui révélons le Coran, et Nous qui le préservons. »<sup>186</sup>**

Le plus haut niveau d'éducation se trouve dans les universités. Est-il possible de demander que les enfants de la primaire acquièrent une éducation de niveau universitaire ? Certainement pas. L'humanité est telle une institution. Chaque époque constitue une section de cette institution. Les enseignants de ces sections sont les prophètes. L'humanité a atteint le niveau universitaire grâce aux leçons des prophètes, et ce, depuis le prophète Adam, de façon à atteindre un niveau suffisant pour prendre des leçons sur l'islam.

Les livres saints qui ont été envoyés avant le Coran et qui sont présents aujourd'hui, ont été falsifiés. Leurs originaux ont été perdus au fil du temps, et ils ont été réécrits par des gens. Par conséquent, des superstitions et des croyances erronées y ont été incluses.

En résumé, la foi pure a été déformée par la falsification des livres divins qui avaient été révélés avant le Coran. Le Coran, qui expliquera la réalité sur l'existence d'Allah et de l'au-delà à toute l'humanité, jusqu'au Jour du Jugement dernier, a été envoyé en dernier pour toutes ces raisons.

---

186 Al-Hijr, 15/9

## **50. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur l'écriture du Coran, la collection des versets et son recueil en livre ?**

**Le Saint Coran a été écrit par 42 scribes de la révélation.**<sup>187</sup> Les plus célèbres d'entre eux étaient Abdullah b. Sad pour La Mecque et Ubayy ibn Kab pour Médine. Les versets du Coran étaient écrits tantôt sur du papier, des tissus, des morceaux de cuir, des pierres, des briques, tantôt sur des omoplastes. Le Prophète (pbsl) récitait à Jibril les sourates et les versets (du Coran) qui avaient été révélés, et celui-ci les récitait du début à la fin à son tour au Prophète chaque mois du Ramadan.

Comme la révélation se poursuivait puisque le Prophète vivait encore, le texte du Coran ne pouvait pas encore être rassemblé en un « **Mushaf** ». <sup>188</sup> Si cela avait été fait, il aurait été nécessaire d'effectuer constamment des changements et de détruire un grand nombre de textes déjà écrits pour y insérer les versets révélés par la suite.

De l'autre côté, le Coran était constamment mémorisé et récité par de nombreux hafizs. Une partie des compagnons possédaient certains versets écrits. De plus, le Prophète était vivant. Il n'y avait donc aucune inquiétude quant à la protection du texte.

Le Prophète dictait les sourates achevées et ordonnait qu'elles soient retransmises sur des supports appropriés pour en assurer leur préservation. De nombreux compagnons ont rassemblé les versets du Coran à la fois en les mémorisant et aussi en les inscrivant sur divers éléments.

### **Compilation du Coran sous la forme d'un livre (Mushaf) :**

Après la mort du Prophète, le Coran devait être collecté de manière à ce que personne ne puisse s'y opposer jusqu'au Jour du Jugement, avec l'approbation de toute la oumma (communauté), sans que l'on puisse douter d'une seule lettre. Zayd ibn Thabit raconte :

**« Après que des compagnons<sup>189</sup> avaient été tués lors de la bataille de Yamama<sup>190</sup>, Abu Bakr m'a ordonné de rassembler le Coran. 'Par Allah, si on m'avait ordonné de déplacer une montagne, cela n'aurait pas été plus dur que la responsabilité de compiler le Coran. J'ai donc commencé à rassembler les versets et les sourates du Coran en ramassant les tiges de palmiers, les pierres plates et en consultant la mémoire des gens.' »<sup>191</sup>**

Selon les sources unanimes<sup>192</sup>, Abu Bakr a ordonné à Zayd de ne pas se fier à sa mémoire, et de chercher deux témoins avec les versets écrits qu'ils auront avec eux, pour que chaque verset soit contrôlé.

Bien que Zayd ibn Sabit soit lui-même un bon hafiz, il ne se contentait pas des autres hafizs<sup>193</sup>, mais suivait, au contraire, une méthode extrêmement méticuleuse et scientifique pour trouver ces deux témoins scribes. Les pages réunies de cette manière pendant le califat d'Abou Bakr ont été appelées ainsi « **al-Mushaf**. »

Ce mushaf a été conservé avec soin d'abord par Abu Bakr puis par Umar. Après la mort d'Umar, il a été transmis à Hafsa, l'une des épouses du Prophète (pbsl).

Lors de son califat, Othman a fait apporter le Mushaf de Hafsa pour qu'il soit reproduit en plusieurs exemplaires par : **Zayd, Abdullah ibn Zubayr, Saïd ibn As et Abdurrahman ibn Harith**. Tous étaient de Quraysh, à l'exception de Zayd.

Cette commission a travaillé durant cinq ans. Les sept mushafs préparés par la commission furent récités publiquement, en présence du peuple dans le Masjid de

Médine pour satisfaire tout le monde. Ensuite, chaque exemplaire fut envoyé dans différents centres importants des terres islamiques.

---

187 Révélation : il s'agit des informations que les Prophètes trouvent/ressentent dans leur esprit (cœur) avec ou sans médiateur et dont il ne fait aucun doute qu'elles proviennent d'Allah. En d'autres termes, c'est la manière dont les versets et les sourates du Coran ont été révélés au Prophète Mohammad (pbsl).

188 Mushaf : ceci désigne les pages rassemblées et reliées. C'est-à-dire que c'est le Coran sous la forme d'un livre comprenant toutes les sourates et les versets du Coran.

189 Compagnons : c'est le nom donné à ceux qui ont vu le Prophète pendant sa prophétie, ont cru en lui et sont morts en tant que musulmans.

190 Bataille de Yamama : il s'agit d'une guerre opposant l'armée islamique envoyée par Abu Bakr et les partisans de Musaylimatul-Kadhhab, qui prétendait être un prophète. La guerre a eu lieu dans la région de Yamama en 632 ap. J.-C. et la rébellion de Musaylimatul-Kadhhab et de ses partisans a été réprimée. La bataille a été nommée ainsi car elle s'est déroulée à Yamama, à l'est de Riyad. Alors que l'armée musulmane, sous le commandement de Khalid bin Walid, comptait plus de deux mille martyrs, vingt mille des partisans de Musaylimatul-Kadhhab périrent.

191 Hadith, Bukhari.

192 Unanime : qui a l'accord total, sans objection.

193 Hafiz : un hâfiz est une personne qui connaît le Coran par cœur et qui en récite au moins des parties souvent à des occasions précises et/ou pour continuer de le garder en mémoire. On estime le nombre de hâfiz à 10 millions dans le monde.

## 51. Y a-t-il une vie dans la tombe (récompense & châtement) ?

Nous appelons le royaume de la première étape de l'au-delà où tout le monde, sans exception, ira après la mort « **le royaume de la tombe ou le royaume de barzakh.**<sup>194</sup> » Tout le monde vivra forcément l'expérience de cette vie de la tombe, et ce, qu'il soit enterré, qu'il soit noyé, qu'il sombre au fond de la mer ou qu'il finisse dans l'estomac d'un animal prédateur ou qu'il soit brûlé et que ses cendres s'envolent.

Certains versets et hadiths montrent bien l'existence d'un châtement et d'une récompense dans la tombe. Il est indiqué dans un verset du Coran ;

**« Le feu, auquel ils sont exposés matin et soir ; et à l'avènement de l'Heure, on dira : 'Introduisez Pharaon et les siens dans le pire des supplices ! »<sup>195</sup>**

La première partie du verset indique que Pharaon et ses hommes subiront le châtement du feu avant le Jour du Jugement dernier. La seconde partie mentionne le châtement de l'Enfer après le Jugement dernier. Le châtement avant le Jour du Jugement signifie la punition dans la tombe.

Concernant le sort des martyrs<sup>196</sup> dans la tombe, le Coran indique :

**« Ne pense surtout pas que ceux qui sont tués sur le sentier d'Allah sont morts. Ils sont, au contraire, bien vivants auprès de leur Seigneur, comblés de faveur. »<sup>197</sup>**

Les versets ci-dessus montrent l'existence de la vie et des bénédictions de la tombe. Les martyrs errent librement dans leur tombe. Ils ne savent pas qu'ils sont morts.

Le Prophète a dit : « **Un martyr ne ressent pas la douleur de la mort.** »<sup>198</sup>

De nombreux hadiths sont mentionnés dans les livres de hadiths sur le châtimeut de la tombe. En voici quelques-uns :

« **La tombe est soit un jardin parmi les jardins du Paradis, soit une fosse parmi les fosses de l'Enfer.** »<sup>199</sup>

« **Lorsque le mort est mis dans sa tombe alors que ses proches sont encore présents et qu'il entend leurs pas, deux anges viennent le voir et lui demandent : « Que dis-tu de Mohammad ? » Le croyant répondra : « Je témoigne qu'il est le serviteur et le messenger d'Allah. » Puis, ils lui annonceront que sa place en Enfer a été remplacée par une place au Paradis grâce à ce témoignage. »**

**Lorsque Munkar et Nakir demanderont à l'hypocrite et au mécréant : « Que dites-vous de Mohammad ? », ils donneront la réponse suivante : « Je ne sais pas. Je disais ce que les autres disaient. » Et le châtimeut se déclenchera pour eux. Les cris de souffrance des mécréants et des hypocrites seront entendus par toutes les créatures si ce n'est les humains et les djinns. »**<sup>200</sup>

Alors que le Prophète passait près d'un cimetière, il remarqua que deux morts souffraient dans leur tombe à cause de petits péchés. L'un d'eux était un rapporteur, l'autre négligeait sa propreté avant la salât. Sur ce, le Messenger d'Allah prit une branche fraîche, la divisa en deux, et planta chaque morceau sur les deux tombes. Voyant cela, ses compagnons lui demandèrent pourquoi il agissait ainsi, il répondit : « **Tant que ces deux branches ne sèchent pas, espérons que le châtimeut qu'ils subissent sera atténué.** »<sup>201</sup>

Il y a beaucoup d'autres hadiths authentiques sur le châtimeut et la récompense de la tombe.

**Le châtimeut de la tombe, est-ce uniquement l'esprit qui le subit ou le corps est-il aussi affecté ?**

Le corps et l'âme sont tels des ampoules. Ce n'est pas parce que l'ampoule se casse, que l'électricité disparaît. Nous ne la voyons pas mais nous savons que l'électricité est toujours présente. De même, lorsqu'une personne meurt, l'esprit quitte le corps mais il continue d'exister. Allah habillera l'esprit d'un vêtement conforme et gracieux tout comme Il a habillé le corps dans ce bas monde. L'âme, récompensée ou punie, sera habillée de ce nouveau vêtement.

Nous comprenons des récits rapportés que chaque esprit possède un lien avec sa tombe mais cela ne signifie pas qu'il est dans le corps enterré sous terre. C'est un monde qui est complètement différent.

---

194 Le royaume de Barzakh : c'est le royaume où les esprits des personnes mortes vont et demeurent jusqu'au Jour du Jugement. Il est également appelé le royaume de la tombe.

195 Pardonneur, 40/46

196 Martyr : ce sont les musulmans qui sacrifient leur vie pour la cause d'Allah sont appelés martyrs. La valeur des martyrs aux yeux d'Allah est très élevée. Il est précisé que le rang le plus élevé dans l'au-delà après la prophétie est le martyre. Par conséquent, tous les péchés des martyrs sont pardonnés par Allah.

197 La Famille D'Imran, 3/169

198 Hadith, Tirmidhi, Jihad, 6; Nasai, Jihad, 35; Ibn Majah, Jihad, 16; Darimi, Jihad, 7.

199 Hadith, Tirmidhi, Qiyamah, 26.

200 Hadith, Bukhari, Janaiz, 87; Muslim, Jannah, 17.

201 Hadith, Bukhari Janaiz, 82; Muslim, Iman, 34; Abu Dawud, Taharah, 26.

## 52. Pouvez-vous donner des informations sur l'intercession ?

L'intercession (Shafa'ah) signifie qu'Allah Le Tout Puissant, avec Sa permission et Sa miséricorde, donne l'autorité et la permission à certains serviteurs qu'Il choisit, d'apporter une faveur ou d'éviter un préjudice aux personnes pécheresses le Jour du Jugement. Il leur permet donc d'intercéder dans ce domaine.

L'intercession est un droit. Les hadiths sur l'intercession sont nombreux, **tels qu'on ne peut les nier.**

L'essence de l'intercession est qu'Allah fasse miséricorde à certains de ses serviteurs et leur pardonne. L'une des raisons pour lesquelles Allah Le Tout Puissant ne va pas droit au résultat mais passe par l'intercession dès le début, c'est pour montrer le niveau spirituel de Ses serviteurs vertueux, en particulier le Prophète (pbsl). C'est aussi pour différencier ceux dont Il est satisfait. Pour annoncer aux gens du rassemblement (Jour du Jugement) que ceux qui ont suivi les personnes saintes dans le bas monde y ont gagné alors que ceux qui ne les ont pas suivies y ont perdu.

**« Et consacre une partie de la nuit à des prières surrogatoires afin que ton Seigneur te ressuscite en t'accordant une position de gloire. »<sup>202</sup>**

---

202 Le Voyage Nocturne, 17/79

La « **position de gloire** » mentionné dans le verset a été interprété comme la position d'intercession qui sera donnée au Prophète le jour du Jugement. D'ailleurs, dans un hadith, le Prophète a répondu au compagnon qui lui demandait ce qu'était la position de gloire: « **C'est l'intercession.** »<sup>203</sup>

Les prophètes, les awliya, les asfiya<sup>204</sup> et les martyrs intercéderont dans la mesure où Allah leur permettra. Cependant, le summum à cet égard est le Prophète. **Alors**

**que chaque prophète a utilisé son droit d'intercession qui lui a été accordé dans ce monde, le Prophète Mohammad (pbsl) l'a gardé pour l'au-delà<sup>205</sup> et sera le propriétaire de « l'intercession d'Allah »<sup>206</sup> et de « Liwa-ul-Hamd »<sup>207</sup> dans l'au-delà.**

Le verset de la sourate Le Jour Levant « **Ton Seigneur te comblera et tu seras satisfait** »<sup>208</sup> indique que cette prière est acceptée et qu'il pourra intercéder pour sa communauté.

Évidemment, il y aura une limite dans l'intercession du Messager d'Allah. De toute façon, toutes les intercessions ne seront que proportionnelles à la permission d'Allah et dans la mesure qu'Il a fixé : « **Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?** »<sup>209</sup> nous dit l'exégèse du verset.

Le Prophète a dit : « **Mon intercession est pour ceux de ma communauté qui commettent de grands péchés.** »<sup>210</sup> Toute la communauté trouve ainsi réconfort avec cette déclaration et espère obtenir son intercession.

Dans certains versets, il est indiqué : « **Nulle intercession ne leur profitera.** » Ces versets<sup>211</sup> ont été révélés pour les mécréants.

Allah est le seul à autoriser l'intercession. Notre devoir est de vivre de manière à gagner le droit d'intercession. Ceux qui nient l'intercession n'ont rien à gagner ni dans ce monde ni dans l'au-delà et ils seront privés de l'intercession pour l'avoir nié. Allah traitera ses serviteurs dans la mesure où ses serviteurs le connaissent et le reconnaissent. <sup>212</sup>

---

203 Hadis, Ahmed b. Hanbel, II, 444.

204 Asfiya : il s'agit des sages de la connaissance et de la piété qui suivent la voie du Prophète.

205 « **Chaque prophète a une prière qui est acceptée. Et chaque prophète s'est empressé de faire cette prière (c'est-à-dire qu'il a utilisé son seul droit de demander quelque chose dans ce monde, prière qui sera acceptée par Allah). Mais moi, j'ai gardé ma prière pour intercéder en faveur de ma communauté, et elle sera accordée à toute personne qui mourra sans rien associer à Allah** » (Ibn Majah, 4307 ; Ibn Hibban, 6426)

206 Le propriétaire de « l'intercession d'Allah » : Le plus haut statut de l'intercession.

207 Liwa-ul-Hamd : la bannière de louanges appartenant au Prophète. Selon une narration, cette bannière, qui ne se trouve pas chez les autres prophètes et n'appartient qu'au Prophète Mohammad, tous les croyants, depuis Adam jusqu'au Jour de la Résurrection, se rassembleront dessous. (Mubarakfūrī, Tuhfat al-Ahwezī, Beyrouth t.y, IV, 130).

208 Le Jour Levant, 93/5

209 La Vache, 2/255

210 Hadith, Ebu Davud, 4739.

211 La Résurrection, 74/48 ; le Pardonneur, 40/18

212 Hadith, Bukhari, Tawhid 15 ; 35 ; Muslim, Zikr 2, (26:75), Repentir 1, (2675).

## **53. Est-ce que tout le monde va vivre l'Enfer ?**



**« Chacun de vous y parviendra. C'est là un arrêt irrévocable de ton Seigneur. »<sup>213</sup>**

Selon Ibn Masud, ce verset informe que tout le monde traversera le pont 'Sirât', construit au dessus de l'enfer. Parmi eux, les personnes de '**taqwa**'<sup>214</sup> (piété) et les justes le traverseront à une vitesse proportionnelle à la quantité, la beauté et la valeur de leurs actes et iront droit au Paradis.<sup>215</sup>

**Ceux qui désobéissent** seront mis à genoux et basculeront en enfer. Les mécréants y demeureront éternellement. Les pécheurs croyants seront sauvés de l'Enfer et, par la grâce d'Allah, iront au Paradis après avoir exécuté leur peine.<sup>216</sup>

#### **54. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur le châtiment de l'Enfer ?**

Bien qu'il existe des formes très différentes du châtiment de l'Enfer, il est possible de les regrouper en trois groupes principaux. **Premièrement**, la douleur qui sera ressentie à cause de la brûlure du corps et qui représente la signification principale du mot châtiment. **Deuxièmement**, le chagrin et la détresse que ressentiront les esprits. **Troisièmement**, comme le feu de l'Enfer est un feu qui ne reflète pas de lumière, le poids lourd d'être en plus dans le noir s'ajoute à ce châtiment.

**L'Enfer est la terre du châtiment d'Allah.** C'est le pays de la douleur et de la souffrance, le pays des pleurs et du regret. Le consentement et le plaisir seront appréciés ensemble au Paradis comme le châtiment et la colère seront subis ensemble en Enfer et dans **l'obscurité la plus totale.**<sup>217</sup> Les versets 43 et 44 de la sourate al-Waqia mentionnent la partie obscure de l'Enfer. **« A l'ombre d'une fumée noire, ni fraîche ni bienfaisante. »**

Le plaisir de l'âme qui gagne le consentement d'Allah est bien plus grand que savourer les bénédictions du Paradis. De même que la douleur spirituelle d'être un serviteur rebelle, qu'Allah punit et chasse du Paradis, est bien plus grande que le châtiment du feu. La douleur d'être séparé des gens du Paradis s'ajoutera à la peine d'être brûlé avec Satan, et l'esprit continuera à se tordre d'angoisse.

Ceux qui agissent avec vanité dans le monde en allant à l'encontre des ordres d'Allah subiront l'humiliation à tout jamais et ceux qui obéissent à leur âme dans ce monde le regretteront constamment dans l'au-delà. Ceux qui suivent le chemin de Satan ici-bas seront les plus grands ennemis de Satan dans l'au-delà et quand Satan, châtié avec eux, leur dira **« Ne me faites donc pas de reproches, mais faites-en plutôt à vous-mêmes. »**<sup>218</sup> ils rugiront de colère.

Les gens de l'Enfer deviendront les ennemis de leurs mauvais amis du bas monde qui les ont trompés, mais il sera trop tard.

Le Prophète (pbsl) a déclaré : « **L'enfer est entouré de choses qui plaisent à l'âme.** »<sup>219</sup> Ainsi, lorsque nous commettons un péché, nous devrions immédiatement ressentir les flammes de l'Enfer nous entourer et nous en éloigner tout en nous repentant.

---

213 Marie, 19/71

214 Taqwa : éviter les péchés.

215 Ibn Atiyya, l'interprétation des versets en question.

216 Hadith, Bukhari, Tawhid 19, 31, 36, 37 ; Muslim, Iman 322, 334.

217 L'obscurité totale : Les ténèbres noires.

218 Abraham, 14/22

219 Hadith, Tirmidhi, Jannah, 31.

## **55. Est-ce justice que la demeure éternelle des mécréants reste l'Enfer ?**

Un verset du Coran concernant ce sujet dit :

**« Les mécréants parmi les Gens du Livre et les polythéistes demeureront pour l'éternité dans le feu de l'Enfer. Ils sont les pires êtres de la création. »**<sup>220</sup>

Dans son tafsir appelé « İcharat-ul İ'djaz », Badiuzzaman Said Nursi interprète la raison pour laquelle les mécréants resteront éternellement en Enfer. Nous allons essayer d'expliquer celle-ci brièvement.

**Question :** Le péché d'un mécréant lié à la mécréance (dénégation) est limité et couvre une courte période. Il n'est pas conforme à la justice divine et à la sagesse d'Allah de donner un châtement éternel. Comment la miséricorde d'Allah le permet-elle alors ?

**Réponse :** La preuve que la punition de ce mécréant n'a pas de fin et que le crime commis (mécréance) en si peu de temps (du bas monde) est sans fin :

a. Si un mécréant qui meurt en tant que mécréant avait vécu une vie éternelle, il ne fait aucun doute qu'il aurait passé aussi cette vie dans la mécréance. Par exemple, un mécréant qui n'a pas cru pendant 90 ans ne croira pas même s'il vit 900 ans. Le peuple du prophète Noé (Nuh) en est un exemple. L'essence de l'esprit du mécréant a été corrompue. Par conséquent, cette peine éternelle n'est pas contraire à la justice divine.

b. Même si le reniement de ce mécréant est limité dans le temps, il commet un crime infini car il nie toutes les preuves qui attestent l'existence et l'unicité d'Allah.

Chaque chose qui existe, que ce soit du plus petit atome à la plus grande étoile, témoigne à la fois de l'existence d'Allah et de son unicité.

Un mécréant nie et tue spirituellement toute chose créée en rejetant et en niant ces innombrables témoignages. En conséquence, il mérite l'Enfer éternel.

c. Puisque la mécréance consiste à nier tous les bienfaits divins, ceci est alors considérée comme une ingratitude et une insulte envers le Créateur se multipliant au nombre de ces bienfaits.

d. Puisque la mécréance signifie nier l'essence sainte, les noms et les attributs d'Allah Le Tout Puissant, qui est pré-éternel et post-éternel, la mécréance est alors un crime infini.

En conclusion, il est clair que le blasphème est une insulte à la fois à Allah et à tout ce qui a été créé. Il est donc clair que la punition pour un crime aussi grave soit l'Enfer éternel.

## **56. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur la vie du Paradis ?**

Dans un hadith il est dit : « **Ceux qui sont en route pour le Paradis percevront l'odeur du Paradis d'une distance de cent ans.** »<sup>221</sup>

Ensuite, ils seront accueillis par des anges ;

« **... Lorsqu'ils y parviendront, ses portes s'ouvriront et ses gardiens leur diront : 'Vous voilà préservé de tout mal ! Puisque vous avez été bons (sur terre), entrez au Paradis où vous demeurerez éternellement !'** »<sup>222</sup>

### **Réaliser tout ce que l'on désire au Paradis :**

Allah crée tout dans ce monde pour une raison (à quelques exceptions près). Il créera tout dans le Paradis sans raison spécifique. Alors que toutes les choses sont créées ici sur un certain temps, elles seront créées hors du temps au Paradis. Alors que la patience et l'effort sont nécessaires pour réaliser une chose ici, il n'y aura pas de durée d'attente ni de patience à montrer au Paradis.

**Allah** crée ce qu'Il veut de la manière qu'Il souhaite, au moment où Il veut, sans avoir besoin d'exemple ni de quoi que ce soit pour le faire. Par conséquent, Il n'a

pas besoin de raison, d'outil ou de phase pour créer. Tout ce qui existe dans le monde dépend de certaines raisons et d'un certain temps en raison de l'épreuve. Ceci ne doit pas induire les gens en erreur. Puisque cette sorte de création n'existe pas au Paradis, lorsqu'un fruit sera cueilli, un nouveau le remplacera immédiatement de façon à ce que rien ne diminue.

Les gens du Paradis pourront demander tout ce qui leur vient à l'esprit et tout ce qui leur plaît ; ils l'auront immédiatement avec la permission d'Allah. D'après ce qui a été rapporté sur la vie du Paradis :

Un homme demanda au Messenger d'Allah (pbsl) : « Y a-t-il des chevaux au Paradis ? » Le Prophète répondit : « **Si Allah t'ouvre les portes du Paradis et que tu souhaites te promener sur un cheval en rubis, il t'emmènera là où tu veux.** » Puis un autre homme demanda : « Y a-t-il des chameaux au Paradis ? » Cette fois, le Prophète donna une réponse différente : « **Si Allah t'ouvre les portes du Paradis, tu y trouveras tout ce que ton cœur désire et ce que ton œil apprécie.** »<sup>223</sup>

Le terme « **Tout ce que ton cœur désire et ce que ton œil apprécie** » mentionné dans le hadith ne se limite pas à notre imagination actuelle qui ne regarde que ce monde.

Le Tout Puissant attire l'attention sur la richesse de ces bénédictions avec le verset suivant :

**"Il est au Paradis tout ce que les âmes désirent et dont les yeux se délectent. Vous y demeurerez éternellement.** »<sup>224</sup>

Voici d'autres versets concernant ce sujet :

**« ... dans l'au-delà où vous obtiendrez tout ce que vous désirez et tout ce que vous demanderez. »**<sup>225</sup>

**« Il n'en entendront pas le crépitement et jouiront éternellement de tout ce qu'ils désirent. »**<sup>226</sup>

Dans un autre hadith, le Prophète déclare sur la quantité des bénédictions du Paradis :

**« Allah Le Tout Puissant a dit : 'J'ai préparé pour mes justes serviteurs des bénédictions que les yeux n'ont pas vu, que les oreilles n'ont pas entendu et que l'homme ne peut imaginer'. »**<sup>227</sup>

**Au Paradis, toutes choses désirées se réalisent immédiatement :**

Quiconque souhaite manger un bon repas dans ce monde, devra y consacrer du temps et des efforts. L'éventualité de trouver ce repas prêt devant vous rien qu'en y pensant, sans rien faire, ne peut que combler votre âme. Une telle commodité n'est, en revanche, pas possible dans les conditions de ce bas monde. Cependant, puisque

les raisons, les causes ne sont pas valables dans le milieu promis du Paradis, les bénédictions seront présentées de la manière la plus agréable pour les gens.

Ceci est décrit dans un hadith avec un exemple :

**« Au Paradis, vous aurez envie de poulet. Il vous sera alors immédiatement apporté. »<sup>228</sup>**

#### **Pas de nuit :**

**La nuit** a été créée comme un temps de repos pour les gens de la vie de ce bas monde. Il n'y aura besoin ni de sommeil ni de repos au Paradis, donc l'obscurité de la nuit ne sera plus utile. Il est indiqué dans les hadiths qu'il n'y a pas de nuit au Paradis :

**« Il n'y a pas de nuit au Paradis. Il est constitué de lumière. »<sup>229</sup>**

#### **Pas de sommeil :**

Le sommeil est l'un des besoins et des points faibles que l'homme possède dans le monde. Il n'y a ni faiblesse tel que le sommeil ni fatigue au Paradis. Allah informe dans le verset suivant : **« Ils n'y (au Paradis) connaîtront aucune fatigue ... »<sup>230</sup>**

Ils demandèrent au Prophète : **« Les gens du Paradis dorment-ils ? »** Il répondit : **« Le sommeil est le frère de la mort. Les gens du Paradis ne dorment pas. »<sup>231</sup>**

#### **Pas de dispute :**

L'une des caractéristiques les plus importantes des gens du Paradis est la beauté de leur caractère. Le verset suivant attire attention sur le caractère des croyants du Paradis:

**« Nous aurons retiré de leur cœur tout ressentiment, ils y vivront en frères, se faisant face sur des divans somptueux. »<sup>232</sup>**

Cette ambiance est décrite dans un hadith comme suit :

**« Leurs cœurs sont comme le cœur d'une seule personne. Il n'y a ni division ni haine entre eux. »<sup>232</sup>**

#### **Pas de négativité telle que la tristesse et la détresse :**

Grâce à la miséricorde d'Allah, les gens du Paradis vivront loin des sentiments tels que la tristesse, la détresse et l'anxiété. Ces bienfaits du Paradis sont décrits dans les hadiths :

**« Toute anxiété prendra fin, à l'exception de l'anxiété des gens de l'Enfer... »<sup>233</sup>**

**« Ils diront : 'Nous sommes éternels ; nous ne périrons jamais ; nous sommes les heureux ; nous n'aurons jamais de chagrin'. » 234**

**« Il n'y a ni trouble ni danger là-bas ... » 235**

Tout ce qui existe dans le monde a été créé de manière incomplète et imparfaite à cause de l'épreuve à endurer. Les croyants placent leur confiance en Allah en faisant preuve d'une grande patience face à toutes les difficultés et tous les problèmes qu'ils rencontrent dans ce bas monde. Le Prophète (pbsl) déclare dans un autre hadith : **« Une personne n'atteindra la paix réelle que lorsqu'elle entrera au Paradis. » 236**

- 
- 221 Hadith, Hakim, Mustadrak 2/126
  - 222 Les Groupes, 39/73
  - 223 Hadith, Tirmidhi, Kutub as-Sitta, XIV/431
  - 224 L'Ornement, 43/71
  - 225 Les Versets Détaillés, 41/31
  - 226 Les Prophètes, 21/102
  - 227 Hadith, Ramuz al-Ahadith-1, p. 149/5
  - 228 Hadith, Bezzar.
  - 229 Hadith, Ramuz al-Ahadith-2, p. 366/4
  - 230 Al-Hijr, 15/48
  - 231 Hadith, Suyuti, II, 162
  - 232 Al-Hijr, 15/47
  - 233 Hadith, Kütüb-i Sitte-14, p. 449/3
  - 234 Hadith, Ramuz al-Ahadith-2, p. 342/15
  - 235 Hadith, Tirmidhi.
  - 236 Hadith, Ramuz al-Ahadith-1, p. 170/1
  - 237 Hadith, Ramuz al-Ahadith-1, p. 138/13

## **57. Certains disent que « le Coran nous suffit » et renient la Sunnah. Pouvez-vous donner plus d'informations sur l'importance de la Sunnah ?**

La Sunnah est le terme définissant les paroles, les actes et les comportements du Prophète (pbsl) qui ne relèvent pas de l'obligation et du wajib, qui ne sont pas strictes et contraignants, mais qu'il est fortement conseillé de suivre pour acquérir un caractère des plus dignes qui puisse être dans le but de satisfaire Allah.

La Sunnah est la manière dont le Prophète a mis en œuvre l'islam dans son intégralité et c'est aussi la forme vivante du Coran, la pratique sans erreur du Prophète. Dans ce même sens, la Sunnah est l'islam dans son intégralité.

Le Coran nous enseigne ce qu'il faut faire et la Sunnah nous enseigne comment le faire.

Voici certains des versets concernant l'importance de la Sunnah :

**« Ô vous qui croyez ! Obéissez à Allah, obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Si un différent survient entre vous, portez-le devant Allah et le Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera meilleur pour vous (dans le présent) et de meilleur aboutissement. »<sup>237</sup>**

Les savants du Tafsir (exégètes) ont expliqué la partie du verset : **« Portez-le devant Allah et le Messager »** par **« Référez-vous au Coran et à la Sunnah. »**

Dans le 44ème verset de la sourate Nahl (Les Abeilles), l'autorité appartient au Prophète d'expliquer et d'éclairer les versets du Coran :

**« Nous avons fait descendre sur toi le Coran afin que tu exposes clairement aux hommes ce qu'on a révélé pour eux et qu'ils réfléchissent. »**

Le Prophète s'est acquitté de cette autorité et de ce devoir qui lui ont été assignés de la manière la plus parfaite. Conformément au commandement de ce verset, nos savants de hadith, notamment Bukhari et Muslim, ont enregistré les hadiths du Prophète et sa sunnah de la manière la plus fiable et la plus sensible, c'est de cette façon qu'ils les ont transmis jusqu'à nos jours. Qu'Allah soit satisfait d'eux.

Voici un hadith relatif à ce sujet :

**« Sachez bien qu'il m'a été donné le Coran avec son analogue, soyez donc prudent (à cet égard), (car) viendra bientôt le jour où l'homme assouvi dira : 'Vous n'avez pas besoin de la sunnah et des hadiths, vous n'avez besoin que du Coran, acceptez simplement le licite comme licite et l'illicite comme illicite tels que vous les trouvez dedans'... »<sup>238</sup>**

Le principal objectif des ennemis actuels des hadiths est de réduire le Prophète au silence et de le remplacer. Ils veulent saper la croyance en l'islam authentique et la remplacer par leurs propres croyances corrompues.

Ceux qui n'acceptent pas la sunnah comme source ne peuvent porter de bonnes intentions et n'ont aucune justification religieuse. Ils tentent seulement de tromper les personnes qui ne connaissent pas le sujet en profondeur.

---

237 Les Femmes, 4/59

238 Hadith, ce hadith est mentionné, avec différentes nuances, dans le Coran et certaines autres sources (cf. Abu Dawud, Sunnah, 5(6), Imarat, 33 ; Tirmidhi, Science, 10 ; Ibn Majah, Muqaddima, 2 ; Darimi, Muqaddima, 49 ; Ahmad b. Hanbal, 2/367, 4/131-132, 6/8.

## 58. Comment être sûr que les hadiths nous sont parvenus sans être falsifiés ?

Le Prophète (pbsl) a pris la première précaution sur ce sujet en soulignant rigoureusement : « **Quiconque invente un mensonge à mon sujet, qu'il prépare sa place en Enfer.** »<sup>239</sup> De cette façon, il a poussé les compagnons à demeurer très sensible à ce sujet. Par conséquent, les compagnons étaient très prudents quant à la transmission des hadiths. Par exemple, Ali a dit : « **Quand je vous dis quelque chose de la part du Messenger d'Allah, (je fais tellement attention et je le dis de telle manière que) il m'est plus facile de tomber du ciel sur terre en mille morceaux que de mentir à son égard.** »<sup>240</sup>

Après la préservation des versets du Coran, les compagnons se sont efforcés de préserver les paroles et les actes du Prophète comme il se doit. Comme on peut le voir dans les livres de hadiths et de siyar<sup>241</sup>, ils ne négligeaient pas le moindre mouvement, la moindre parole du Messenger d'Allah, et l'écrivaient pour l'enregistrer.

En particulier, les compagnons, qui sont aussi appelés **Abadile-i Seb'a**<sup>242</sup> et qui sont spirituellement responsables des hadiths, comme notamment Abdullah ibn Abbas et Abdullah ibn Amr ibn il-As, ont écrit et enregistré les principes de la foi et de l'islam et les hadiths relatifs aux miracles du Prophète.

A ce stade, les compagnons étaient extrêmement méticuleux et hésitaient parfois même et ne voulaient pas dire les hadiths qu'ils connaissaient très bien. Anas bin Mâlik (r.a), qui a côtoyé le Prophète en personne pendant dix ans, a dit un jour : « **Si je ne portais pas la crainte et la peur de me tromper, j'aurais raconté plus de choses sur le Messenger d'Allah.** »<sup>243</sup>

De même, lorsqu'on demandait à Abdullah ibn Abbas de raconter un hadith, il hésitait, se sentait gêné et finissait par prévenir son interlocuteur concernant le hadith en question :

« **Écoutez, je dis de mémoire ce dont je me souviens mais je veux que vous sachiez que le Messenger d'Allah (saw) a dit quelque chose de similaire à ceci ou quelque chose de semblable à cela.** »<sup>244</sup>

H. Zubayr Ibn Awwam, l'un des dix compagnons à qui le Paradis a été promis, a raconté si peu de hadith qu'un jour son fils lui a demandé : « **Père, pourquoi tu ne racontes pas de hadith ?** » Quand il rétorqua : « **J'ai extrêmement peur d'être en désaccord avec le Messenger d'Allah, même sur un seul mot. Car il a dit : « Que celui qui invente un mensonge sur moi, prépare sa place en Enfer. »** »<sup>245</sup>

Après les compagnons, des milliers de savants qui ont grandi à côté des compagnons du Prophète, et qu'on appelle 'Tâbiin'<sup>246</sup>, ont enregistré avec la même



sensibilité ces hadiths qui leur ont été transmis, en les écrivant ou en les mémorisant. Voici un exemple pour montrer la sensibilité des Tâbiin à l'égard des hadiths ; Saïd Ibn al-Musayyib disait « **Que s'il était nécessaire, il voyageait pendant des jours pour un seul hadith** »<sup>247</sup>, Masruk Ibn Ajda « **Voyageait même pour confirmer une seule lettre d'un hadith** »<sup>248</sup>, selon Kesir Ibn Kays, « **Un amoureux du savoir est venu de Médine jusqu'à Damas pour obtenir un seul hadith d'Abu'd-Dardâ** »<sup>249</sup>

Il y a comme ceci, bien d'autres voyages exemplaires que l'on peut encore citer.

Après les Tâbiin, les imams des quatre écoles et les 'mouhaddiths'<sup>250</sup> qui étaient responsables de la conservation des hadiths, ont conservé ceux-là par écrit. Ahmad ibn Hanbal, l'un des imams de cette école, aurait mémorisé un million de hadiths qui comptaient les authentiques, les bons et les faibles hadiths. Il a rassemblé dans son célèbre livre '**Musnad**', quarante mille hadiths parmi le million mémorisé.

Dans la lignée de l'imam Zuhri à Yahya b. Saïd al-Qurtana, de Bukhari et Muslim à Dârekutni et Hakim, de nombreux autres spécialistes de hadith ont été formés.

Deux cents ans après l'Hégire, les auteurs des livres de hadiths authentiques, en particulier Bukhari, Muslim avec le **Koutoub-u Sitta**<sup>251</sup>, ont endossé le devoir de préserver les hadiths.

Jusqu'à cette époque, des milliers de savants, comme **Ibn Jawzî**, se sont appliqués pour retirer les mots qui étaient éventuellement ajoutés aux hadiths ou qui y étaient intentionnellement ajoutés pour justement mettre des doutes sur les hadiths.

De ce fait, la question « **Comment être sûr que les hadiths, qui ont été transmis depuis quatorze siècles, nous sont parvenus sans être falsifiés ?** » ne devrait plus occuper les esprits.<sup>252</sup>

---

239 Hadith, Bukhari, Ilm, 38 ; Muslim, Zuhd, 72 ; Abu Dawood, Ilm, 4 ; Tirmidhi, Fitan, 70 ; Musnad, 1/70.

240 Hadith, Bukhari, Istitaba, 6 ; Abu Dawood, Sunan, 28.

241 Siyar : Le nom commun donné aux livres décrivant la vie du Prophète.

242 Abadile-i Seb'a : fait référence à sept personnes célèbres parmi les compagnons portant tous le prénom Abdullah. Il s'agit donc d'Abdullah Ibn Abbas, Abdullah Ibn Umar, Abdullah Ibn Mas'ud, Abdullah Ibn Rawaha, Abdullah Ibn Salam, Abdullah bin Amr bin As, Abdullah bin Abi Awfa.

243 Hadith, Darîmî, Muqaddima, 25

244 Hadith, Ibn Mâja, Muqaddima, 3.

245 Hadith, Bukhârî, Ilm, 38.

246 Tabiin : ce sont les musulmans qui ont vu les compagnons qui ont vu le Prophète de son vivant. Les Tebe-i Tabiin sont les musulmans qui ont vu les Tabiin.

247 Zehebi, Tezkiret al-Huffaz, 1/56 ; er-Rihle, p.127-129.

248 M.Accaj al-Khatib, al-Sunnah al-Kable't-Tadvin, p:178.

249 Al-Rihla, p.78 ; Ibn Mâja, Muqaddima, 17.

250 Muhaddith : c'est un savant de l'islam spécialiste de la science du hadith. Le râwî est le transmetteur de hadith, c'est l'un des chaînons de l'isnad. En étudiant l'isnad et la fiabilité des rowwât le composant, un muhaddith peut évaluer l'authenticité d'un hadith.

251 Koutoub-u Sitta : cela signifie six livres. Ils sont acceptés par Ahl al-Sunnah comme les sources de Hadith les plus fiables. Ces 6 livres de hadiths sont appelés Kûtûbi Sitte. Les livres de hadiths de Kutub-i Sitte sont les suivants : Sahih-i Bukhari, Sahih-i Muslim, Sunan-i Nesai, Sunan-i Tirmizi, Sunan-i Abu Dawud, Sunan-i Ibn Majah.

252 Bediuzzaman Saïd Nursi, Risale-i Nur, Mektubat, Dix-neuvième lettre

## 59. Que répondre à ceux qui voient la religion « comme une drogue » ?

Ceux qui disent que la religion est une drogue sont ceux qui ne croient pas en Allah, aux prophètes et à l'au-delà. Il existe des milliers de preuves montrant que tout ceci est faux.

En voici quelques-unes :

**a.** Selon l'islam, toute œuvre bénéfique à l'humanité est considérée comme une adoration. Une religion qui conseille : « **Même si le Jugement dernier est sur le point d'arriver, plantez un arbre tant que vous le pouvez** »<sup>253</sup> est-elle vraiment une drogue ? Ou bien est-ce l'absence de foi, qui encourage les gens à ne pas faire ce qui ne sert pas **leur propre intérêt** parce qu'ils ne croient pas à l'au-delà, qui est une drogue ?

**b.** L'islam, qui a protégé les opprimés et les pauvres depuis le jour où elle est apparue, a établi l'institution de l'aumône (zakat) et a ordonné aux riches de partager une partie de leurs biens avec les nécessiteux. Elle condamne sévèrement toute sorte d'injustice et de cruauté. Est-ce l'absence de foi, qui accepte de se déshonorer auprès d'autrui pour ses propres intérêts et qui inculque ainsi la pensée « **Laissez le serpent vivre tant qu'il ne me touche pas personnellement** » qui est une drogue ?

**c.** Peut-on vraiment dire que la religion des prophètes comme Abraham, Moïse, Jésus et Mohammad (pbsl), qui sont les meilleurs exemples de miséricorde et de justice, est une drogue ? Ou est-ce l'absence de foi, qui a formé des meurtriers comme Caïn, des oppresseurs comme Pharaon, des riches avarés comme Crésus qui n'ont jamais su partager, et d'autres oppresseurs modernes comme Lénine, Staline, Mao etc ... qui ont tué des centaines de milliers de personnes, qui est une drogue ?

**d.** Ceux qui prétendent que « la religion est une drogue » laissent entendre que la religion est utilisée pour diriger et contrôler les sociétés et pour former des dictatures. Ceci est une approche totalement éloignée de la réalité car la religion elle-même détruit les dictatures, ravage le règne de Crésus et des pharaons et défend les droits des opprimés et des faibles au lieu de ceux qui les oppressent.

En conclusion, il est clair que ce n'est pas la religion qui est une drogue mais bel et bien la mécréance.

---

253 Hadith, al-Haythamī, Majma al-Zawā'id, IV, 63 (cité par Bezzār), Ahmad b. Hanbal, Musnad, III, 191.

## **60. Pourquoi prions-nous ? N'est-il pas possible de devenir musulman sans accomplir la salat ? Est-il possible pour une personne qui n'a pas accompli la salat, d'aller au Paradis ?**

L'islam est un ensemble. Si une personne qui n'accomplit pas ses prières accepte que la prière est un devoir obligatoire et que ne pas l'accomplir est un péché majeur, et qu'elle réalise son erreur par la suite, c'est alors un musulman pécheur mais n'apostasie pas. Cependant, il est presque impossible que son cahier d'actions lui soit donné du côté droit car, dans des conditions ordinaires, il est impensable que le livre des actions d'un serviteur pèse plus lourd sur la balance de justice s'il commet chaque fois cinq péchés majeurs par jour. Si le livre des actions d'un serviteur lui est donné du côté gauche, cela signifie qu'il ira en Enfer.<sup>254</sup>

Allah dit dans un verset : « **Dis : « Si ce n'était votre prière, Mon Seigneur ne se soucierait pas de vous. »**<sup>255</sup> La supplication (dou'a) est la base de notre adoration ; c'est notre plus grand bonheur et dans ce monde et dans l'au-delà. Il est possible que la supplication d'une personne qui n'accomplit pas la prière ne soit pas acceptée car ne pas prier est une désobéissance et une ingratitude envers Allah Le Tout Puissant.

La prière (salat) est la plus grande réalité après la foi et ceux qui n'accomplissent pas la prière détruisent leur religion. Le Prophète déclare dans un hadith : « **La prière est le pilier de la religion ; celui qui l'abandonne détruit sa religion.** »<sup>256</sup>

Le Messager d'Allah déclare dans un autre hadith rapporté par Jabir b. Abdullah :

« **La clé du Paradis est la prière, et la clé de la prière est l'ablution.** »<sup>257</sup>

Les cinq prières quotidiennes sont partagées en 17 fractions obligatoires, 20 fractions avec le witr, et 40 fractions avec les sounnahs. Les prières obligatoires sont les 20 fractions des prières obligatoires et wajib. Ne pas accomplir ces 20 fractions obligatoires est une raison d'aller en Enfer et constitue l'un des principaux péchés.

---

254 L'Inévitable, 69/25

255 Le Critère, 25/77

256 Hadith, Ajluni, Kashful Khafa, II/31.

257 Hadith, Tirmidhi, Taharah, 1; Ibn Hanbal, III, 341.

## **61. Pourquoi nos souhaits/prières ne sont-ils pas exaucés? Pourquoi tout ne va pas comme on veut alors qu'on se prosterne ?**

La prière (salat) et la supplication (dou'a) sont la base et l'essence de notre adoration. Le principe le plus important dans la salat et la dou'a doit être l'intention d'adorer. Il n'est donc pas correct de considérer une dou'a comme « **une demande pour subvenir à un besoin** » et d'accomplir la prière « **pour que les choses aillent bien.** »

Ce monde est un lieu d'épreuve. Si nos dou'as étaient acceptées quand nous le souhaitons, le mystère et la sagesse de l'épreuve n'auraient plus aucun sens.

Allah promet le Paradis aux serviteurs qui ont la foi et accomplissent de bonnes actions. Il ne fait pas de promesse en disant : « **Je transformerai ce monde en Paradis.** » Par conséquent, nous n'avons pas le droit de nous plaindre en disant : « **Pourquoi nos dou'as ne sont pas exaucées, pourquoi les choses ne vont pas bien alors que j'accomplis mes prières ?** »

Il est dit dans un hadith :

**« Si une personne prononce une prière, ses péchés seront pardonnés ou alors elle recevra une réponse positive immédiatement sinon elle sera récompensée dans l'au-delà. »<sup>258</sup>**

Ce qui importe lors de la dou'a, c'est de ressentir profondément son impuissance, sa faiblesse, son imperfection, c'est de lever ses mains pour supplier Allah et se débarrasser ainsi de la solitude, de la tristesse, du chagrin et du désespoir en sachant qu'Il nous entend.

Allah dit dans le Coran : « **Invoquez-Moi, Je vous répondrai.** »<sup>259</sup>

Allah dit bien « Je répondrai », Il ne dit pas « J'accepterai. » Il est fort possible que vous demandiez une chose qui peut être nuisible pour vous mais que vous ne vous en rendiez pas compte et parfois, c'est le contraire, on essaye de fuir quelque chose qui semble malfaisante mais dans laquelle il y a une bénédiction pour nous.

L'acceptation des prières faites conformément au consentement d'Allah se réalise de trois manières :

Allah accorde directement ce qu'on souhaite. Ou Allah donne quelque chose de mieux que ce qui est souhaité. Ou bien, Il l'acceptera dans l'au-delà. C'est-à-dire que celui qui prie recevra la réponse de sa dou'a en étant accepté au Paradis ou en étant sauvé de l'Enfer.

Ainsi, si les choses que nous désirons ne se réalisent pas, il n'est pas correct de dire que la dou'a n'a pas été exaucée mais plutôt qu'elle a été acceptée sûrement d'une meilleure manière.

Les prières accomplies sont acceptées dans la mesure où elles sont conformes à la volonté d'Allah. Elles ne seront accordées que si elles sont faites dans cette intention.

Par exemple, dans un hadith il est dit : « **L'aumône éloigne les malheurs et prolonge la vie.** »<sup>260</sup> Si on donne l'aumône seulement pour que « cela nous éloigne des malheurs et prolonge notre vie », nous ne pourrions pas atteindre l'objectif. L'aumône éloigne les malheurs et prolonge la vie uniquement si « elle est donnée dans la voie, l'intention de gagner le consentement d'Allah. »

---

258 Hadith, Daylami

259 Pardonneur, 40/60

260 Hadith, Haythami, Majmauz-Zawaid, III/63.

## **62. Quelles relations doit-on entretenir avec les non musulmans ?**

L'islam accorde une grande valeur aux êtres humains. Elle indique que tous les humains descendent d'Adam et de Hawwa (Eve). Elle encourage tous les gens, qu'ils soient croyants ou non, à faire du bien à toute créature vivante. Le Prophète (pbsl) déclare :

**« Vous obtiendrez des récompenses pour chaque bonne action réalisée à toute créature vivante. »**<sup>260</sup>

Allah dit dans un verset :

**« Allah ne vous interdit pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus en raison de votre foi et qui ne vous ont pas chassés de vos demeures, car Allah aime les justes. »**<sup>262</sup>

Comme on le voit, l'homme est respectable même s'il n'est pas musulman. Ses biens et sa vie sont inviolables. Celui qui porte atteinte à la vie et aux biens des non musulmans commet un grave péché. Un verset du Coran dit :

**« Quiconque tue un seul homme non coupable d'un meurtre ou d'un désordre sur terre, est considéré comme s'il avait tué l'humanité entière. Et quiconque préserve la vie d'un seul homme, est considéré comme s'il préservait la vie de l'humanité entière. »**<sup>263</sup>

Le Prophète (pbsl) déclare dans un hadith authentique :

**« Celui qui tue injustement un dhimmi<sup>264</sup> ne pourra percevoir l'odeur du Paradis ... »<sup>265</sup>**

L'islam accorde de nombreux droits et de nombreuses libertés aux non musulmans vivant sous son empire :

1. Ils sont libres dans leur croyance et leur culte. Ils peuvent pratiquer leur culte comme ils le souhaitent.
2. Si les aliments qui sont interdits (haram) dans l'islam sont autorisés (halal) pour eux, il n'est pas permis d'y toucher.
3. Il est permis de manger la nourriture des chrétiens et des juifs (dans la mesure autorisée par l'islam) et d'épouser les femmes de leur religion.
4. Il est permis de leur rendre visite et de s'enquérir de leurs malades.
5. Il est également permis de faire des achats avec des non musulmans.
6. Il est permis de donner une partie de la viande de l'animal sacrifié aux voisins non musulmans.
7. Il est également permis d'échanger des cadeaux avec un non musulman.

---

261 Hadith, Bukhari, Adabul-Mufrad, Hadith no: 379.

262 La Mise à L'épreuve, 60/8

263 La Table Garnie, 5/32

264 Dhimmi : astreints au paiement d'un impôt de capitation, la jizya , et soumis à un certain nombre de restrictions d'ordre social, ils jouissaient de la liberté religieuse, de la garantie de leur personne et de leurs biens, déclarés inviolables. Ils possédaient leurs chefs et leurs tribunaux et menaient leur vie familiale, personnelle et religieuse selon leurs propres lois. Les vêtements et les couvre-chefs des dhimmis devaient les distinguer des musulmans et il leur était interdit de porter des armes.

265 Hadith, Bukhari, Jizya, 5.

### **63. Est-il possible pour les non musulmans qui ne sont pas du tout au courant de l'islam d'être sauvé de l'Enfer ?**

Tous ceux qui ont foi en tous les prophètes envoyés, en commençant par Adam (pbsl) jusqu'au dernier prophète Mohammad (pbsl) sont appelés musulmans. Le nom de la religion envoyée à ces prophètes est aussi l'islam **à condition qu'elle n'ait pas été déformée**. Par conséquent, ceux qui ont cru en eux à leur époque et ceux qui ont foi en la religion et le livre apportés par ces prophètes aujourd'hui, **à condition que ces deux n'aient pas été déformés**, iront aussi au Paradis.

Toutes les religions précédentes ont été abrogées<sup>266</sup> avec l'avènement du prophète Mohammad (pbsl). Le verset suivant affirme : « **Quiconque désire une religion autre que l'islam ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, du nombre des perdants.** »<sup>267</sup>

Tous les gens qui ont vécu avec le prophète Mohammad (pbsl) et ceux qui ont suivi, portent la responsabilité de croire en lui et en tous les principes qu'il a apportés jusqu'au Jour du Jugement dernier. Pour résumer, un non musulman ne peut pas aller au Paradis.

Cependant, il y a aussi des gens qui n'ont jamais entendu parler du prophète ou qui en ont entendu parler en mal et qui n'ont pas, de ce fait, eu le besoin de rechercher la vérité à son sujet. Qu'en est-il de ceux-là ?

Le verset « **Allah n'impose à personne que ce dont il est capable** »<sup>268</sup> indique clairement qu'Allah n'impose pas à Ses serviteurs des poids qu'ils ne peuvent endosser.

Le verset « **Nous n'avons jamais châtié (aucun peuple) sans lui avoir au préalable envoyé un messenger.** »<sup>269</sup> indique que la responsabilité commence avec l'envoi d'un prophète.

#### **Expliquons ce sujet à l'aide de quelques exemples :**

- *Une personne qui est trop malade pour se lever accomplit ses prières en s'asseyant.*
- *Si une personne mange pendant le mois du Ramadan en oubliant qu'elle jeûne, son jeûne ne sera pas invalidé.*
- *Une personne qui est forcée dans certaines situations à manger quelque chose d'interdit ne sera pas tenue responsable.*
- *Pour un musulman qui n'a pas les moyens de faire le pèlerinage et de donner l'aumône, ceux-là ne sont pas obligatoires.*

Tout comme il y a des poids que le corps humain ne peut pas supporter ou des richesses que la richesse ne peut suffire à surmonter, il y a des réalités que l'esprit humain ne peut concevoir seul.

Allah a donné aux serviteurs la responsabilité de comprendre les réalités de la foi et de comprendre les décrets islamiques. C'est-à-dire qu'Allah n'a pas placé dans l'esprit de Ses serviteurs des obstacles qu'ils ne peuvent surmonter.

L'imam Ghazali<sup>270</sup> traite le sujet des chrétiens ayant vécu à son époque et des turcs qui n'étaient pas encore devenus musulmans et il les divise en trois groupes :

**« Je crois qu'Allah traitera avec miséricorde un grand nombre de byzantins, de chrétiens et de turcs de notre époque. Je parle des byzantins et des**

**turcs qui vivent dans des pays lointains et qui n'ont pas reçu l'invitation à l'islam. Ils sont divisés en trois groupes :**

**1. Ceux qui ont reçu le message de l'islam.**

**2. Ceux qui n'ont pas reçu le message de l'islam.**

**3. Le groupe qui se trouve entre ces deux. Ils ont entendu le nom du prophète d'une manière négative.**

**A mon avis, la situation de ce troisième groupe est comme la situation de ceux du deuxième groupe car ils ont entendu le nom du prophète en mal, ce qui n'incite pas les gens à réfléchir et à rechercher la vérité. »<sup>271</sup>**

Nous comprenons des termes employés ci-dessus qu'il existe une possibilité que la miséricorde divine embrasse les personnes qui sont dans ce « **deuxième** » et « **troisième** » groupe.

Allah est juste. Il n'opprime personne. Nous n'avons aucun doute qu'Il accordera à chacun ce qu'il mérite.

---

266 Abrogation : l'abolition d'un décret religieux par un élément de preuve religieux envoyé ultérieurement.

267 La Famille d'Imran, 3/85

268 La Vache, 2/286

269 Le Voyage Nocturne, 17/15

270 Imam Ghazali est l'un des plus célèbres savants islamiques. Il est né en 1058 dans la ville de Tus de Khorasan. Il est mort en Iran en 1111. 75 de ses livres nous sont parvenus. « Ihya-u Ulumid-Din » est parmi eux, l'ouvrage le plus connu de Ghazali.

271 Imam-i Ghazali, İslâm'da Mûsamaha. Traduction: Süleyman Uludağ, pp. 60-61.

## **64. Comment doit-on comprendre l'Esprit (Rûh) ?**

Certaines personnes ont interrogé le prophète (pbsl) au sujet de l'esprit. Il ne répondit pas et attendit la révélation. Le verset qui fut révélé était très clair : « **Ils t'interrogent au sujet de l'âme. Réponds-leur : 'La connaissance de l'âme relève (exclusivement) de mon Seigneur, et on ne vous a accordé que peu de science'.** »<sup>272</sup>

L'existence de l'esprit est confirmée, mais il n'est pas expliqué de quel type d'être il s'agit car il était impossible pour les concernés de le comprendre.

Lorsque le fœtus atteint une certaine maturité dans le ventre maternel, l'esprit y est placé. Avec cela, la vie est donnée ; avec le retrait de l'esprit, la mort survient.



Nous savons avec certitude que l'esprit existe, mais nous ne pouvons le décrire. Le corps et l'esprit sont comme une ampoule électrique et l'électricité. Lorsque l'ampoule se brise, l'électricité ne disparaît pas ; elle continue d'exister. Bien que nous ne voyons pas l'électricité, nous savons pertinemment qu'elle existe toujours. De même, lorsqu'une personne meurt, son esprit quitte son corps mais l'esprit continue d'exister. Allah fait en sorte que l'esprit continue de vivre dans le royaume de la **tombe/barzakh** en le revêtant d'un habit plus approprié.

L'esprit, qui est la vie du corps, est un être lumineux, conscient, intelligent et vivant. C'est-à-dire qu'il ne ressemble pas à un être matériel. Il a été créé plus tard, mais il est éternel. Il est unique et ne peut se diviser.

C'est l'esprit qui fait fonctionner le corps. Il remarque grâce à sa conscience, comprend grâce à son esprit, pèse et décide grâce à sa conscience, fait des plans grâce à son imagination, stocke des informations grâce à sa mémoire, aime grâce à son cœur, tient grâce à sa main, voit grâce à ses yeux, entend grâce à ses oreilles et marche grâce à ses pieds. Il a d'innombrables capacités. Tant que l'esprit est dans le corps, il a besoin de ce dernier. Cependant, même s'il n'est pas dans un corps, l'esprit voit, entend, parle, pense, ressent, se souvient et ressent le plaisir et la douleur.

La mort est la séparation de l'esprit du corps. En d'autres termes, c'est le corps qui meurt, pas l'esprit. Lorsqu'on parle de mort, on entend par là que l'esprit quitte le corps, que l'épreuve de ce monde prend fin et que l'esprit va se rendre dans l'au-delà. L'esprit ne meurt pas. Le corps est comme un vêtement pour l'esprit. Dans ce monde, l'esprit a besoin du corps comme d'un vêtement, mais lorsque la mort survient, il enlève le vêtement corporel pour enfiler un vêtement adapté au royaume de la tombe.

---

272 Le Voyage Nocturne, 17/85

## **65. Pouvez-vous nous fournir plus d'informations sur les djinns ?**

Les djinns sont des êtres spirituels invisibles. Ils sont des êtres intelligents et créés à partir du feu ; ils peuvent prendre diverses formes. Ils ont été vus sous la forme de divers animaux et même souvent sous la forme de serpents.<sup>273</sup>

Les êtres spirituels sont divisés en trois :

a) Ils y en a qui sont tous bons : ce sont les anges.

b) Ils y en a qui sont tous mauvais : ce sont les démons qui conduisent les gens au mal.

c) Il y en a dont certains sont bons et d'autres mauvais : ce sont les djinns.<sup>274</sup>

Les djinns sont également responsables de la foi et de l'adoration tout comme les humains. Le Messager d'Allah a été envoyé comme prophète à la fois aux humains et aux djinns. Il y a des versets qui commencent justement par « **Ô peuple des djinns et des hommes** »<sup>275</sup> dans le Coran.

Il y a des musulmans et des mécréants, des bons et des mauvais parmi les djinns, tout comme les humains. Ils seront eux aussi récompensés ou châtiés pour leurs actes. Les bons iront au Paradis et les mauvais iront en Enfer.

Il y a une sourate sur les djinns dans le Coran.<sup>276</sup> Il est indiqué dans cette sourate qu' « **il y a parmi eux des musulmans et des mécréants, des bons et des mauvais, qu'aucun d'entre eux n'a de pouvoir sur Allah, et qu'ils sont tous des êtres faibles qui seront aussi tenus responsables de leurs actes ...** »

Toujours selon le Coran, un groupe de djinns est venu écouter le Coran, est devenu musulman et est allé vers son peuple pour les inviter à l'islam.<sup>277</sup>

En résumé, l'existence des djinns est réelle et nier leur existence est considéré comme mécréance.

---

273 M. Vehbi, Hülasatül Beyân, 15, 6175.

274 Raghîb al-Isfahani, Al-Mufradat, article »Jinn«.

275 Le Miséricordieux, 55/30

276 La sourate Les Djinns est la 72ème sourate du Coran.

## **66. Quels sont les droits pour l'homme et la femme en islam ? Que pensez-vous des rumeurs qui disent qu'il y a une pression et une restriction sur les femmes ?**

**« Lorsqu'on annonce à l'un d'eux la naissance d'une fille, son visage s'assombrit, réduit au mutisme (par l'intensité de la tristesse et de la rage qui l'envahissent) ... »<sup>277</sup>**

Dans ce verset, Allah décrit la vision qu'avaient les gens de l'époque de la Jahiliyya sur la femme et déclare que cette compréhension est très malsaine.

Le Prophète a mis l'accent sur l'éducation des filles en particulier parce qu'il savait que les gens montreraient des comportements d'ignorants à cet égard.

Il déclare : « **Un père qui élève trois, deux ou même une seule fille en protégeant ses droits sera avec moi au Paradis.** »<sup>278</sup>

L'islam a élevé la femme à la position qu'elle mérite. La femme est éduquée et élevée sans aucune différence de l'homme. On lui donne un beau nom à sa naissance et elle reçoit une bonne éducation. Sa mère lui donne l'éducation nécessaire sur la sexualité. Aucun des principes dans le Coran et la Sunna qui encouragent d'acquérir le savoir, ne distingue les femmes des hommes. Au contraire, le Prophète a ordonné que la femme soit éduquée et que ses droits soient protégés car il savait que les droits de la femme seraient négligés dans le futur. A son époque, il y avait de nombreuses femmes « **Mujtahid** ». <sup>279</sup>

C'est un droit et une tradition pour la femme de voir le futur marié avant de se marier. Si celui-ci ne lui plaît pas, elle peut le refuser ; l'obstination des parents et du futur marié n'y changera rien.

Lorsque la femme se marie, elle reçoit le « **Mahr** »<sup>280</sup> qu'elle choisit de la part du futur marié. Le Mahr est un droit déterminé par Allah et la garantie de vie de la femme. Elle peut le dépenser comme elle le souhaite.

Le Messager d'Allah déclare :

« **Le meilleur des hommes est celui qui traite la femme de la meilleure façon.** »<sup>281</sup>

Le mari a également le devoir de satisfaire sa femme. Si elle le souhaite, son mari doit lui louer une maison séparée. Son mari ne peut pas l'empêcher de rendre visite à ses parents. Elle peut travailler dans des emplois légitimes. Si dans certains lieux, certaines femmes sont obligées de travailler et sont écrasées sous des tâches qui sont plus destinées aux hommes, ce n'est pas la faute de l'islam, mais de ceux qui éloignent les avantages de l'islam de leur vie.

Ce n'est pas une sujet humiliant pour la femme de recevoir la moitié de la part que reçoit l'homme d'un héritage.<sup>282</sup> Cela peut sembler être une inégalité en apparence, mais il s'agit en fait de justice. **Dans l'islam, la justice est essentielle.** L'islam a confié le devoir de subvenir aux besoins quotidiens de la femme au tuteur de celle-ci avant le mariage. Après le mariage, ses dépenses sont prises en charge par son mari, on comprendra alors clairement qu'Allah agit avec justice et miséricorde sur ce sujet.

## **LES DROITS DU MARI SUR LA FEMME :**

Allah a donné le devoir de chef de famille à l'homme en disant : « **Même si les hommes ont une prééminence sur elles. Et Allah est Puissant et Sage.** »<sup>283</sup>

Il n'y a pas de différence entre l'homme et la femme en ce qui concerne la création, le fait d'être un serviteur d'Allah, l'adoration, la prière, le crime et le châtement, ainsi que le respect et la dignité, en bref en terme de tout ce qui fait de l'homme un être humain. Il n'y a pas de différence aussi dans les peines encourues dans ce monde en terme d'égalité d'homme et de femme. Les peines liées aux crimes commis contre les femmes et contre les hommes, par des hommes ou des femmes, sont les mêmes. La femme doit être obéissante et respectueuse envers son mari pour que ce dernier puisse accomplir correctement son devoir au sein de sa famille.

Le Prophète déclare à ce sujet :

**« Si une femme accomplit cinq prières quotidiennes, jeûne un mois par an, protège sa chasteté et obéit à son mari, les portes du Paradis lui seront ouvertes. »<sup>284</sup>**

Cependant, étant donné que cette obéissance doit être conforme aux ordres d'Allah, si le mari nie ceux-là, la femme n'a pas à obéir à son mari car l'obéissance à Allah passe avant l'obéissance au mari.

---

277 Les Abeilles, 16/58

278 Hadith, Ibn Majah, Adab 3

279 Mujtahid :

280 Mahr :

281 Hadith, Bukhari, Nikah 43; Muslim, Fadail 68.

282 Les Femmes, 4/176

283 La Vache, 2/228

284 Hadith, Bukhari, Mishkat, II/202.

## **67. Est-il obligatoire pour la femme de couvrir sa tête ?**

Allah dit :

**« Dis également aux croyantes de baisser les yeux (devant ce qui leur est interdit), de se préserver (de tout rapport charnel illicite), et de ne laisser paraître de leurs atours que ce qui en paraît. Qu'elles rabattent leurs voiles sur leur poitrine ... »<sup>285</sup>**

Les femmes qui, avant la révélation de ce verset, avaient fait pendre les deux extrémités avant de leur foulard derrière leurs épaules laissant ainsi leur décolleté

exposé, reçurent l'ordre suivant : **« Ne faites pas cela ; placez ces deux extrémités sur votre poitrine. »**

**Ceux qui étudient les hadiths savent que lorsque ce verset a été révélé, les femmes Ansar qui se trouvaient dans la mosquée ont, sans attendre, obéi à l'ordre divin et en ont déchiré un morceau de leur jupe pour couvrir immédiatement leur tête.<sup>286</sup>**

Un jour, Asma, la fille d'Abu Bakr, est arrivée auprès du messager d'Allah, elle portait une robe fine. Le messager d'Allah (pbsl) détourna son visage et dit :

**« Ô Asma ! Quand une femme atteint l'âge de la puberté, il n'est certainement pas approprié pour elle de montrer son corps, sauf cette partie et celle-ci. » Le Prophète désigna son visage et ses paumes pour expliquer de quelles parties il s'agissait.<sup>287</sup>**

Dans la sourate an-Nour (Les Lumières), les parties que la femme doit couvrir sont expliquées et des hadiths complètent cette explication. A la lumière du verset et des hadiths, il est clair que le commandement de se couvrir inclut la tête et les cheveux de la femme.

En résumé, il y a un accord unanime depuis l'époque des compagnons sur le fait que tout le corps de la femme musulmane doit être couvert, à l'exception de ses mains, de son visage et de ses pieds. Les exégèses écrites et réalisées à chaque siècle sont aussi unanimes sur le sujet.

---

285 La Lumière, 24/31

286 Hadith, Abu Dawud, Libas: 29

287 Hadith, Abu Dawud, Libas, 31.

## **68. Pourquoi le hijab est-il nécessaire ?**

**« Dis également aux croyantes de baisser les yeux (devant ce qui leur est interdit), de se préserver (de tout rapport charnel illicite), et de ne laisser paraître de leurs atours que ce qui en paraît. Qu'elles rabattent leurs voiles sur leur poitrine ... »<sup>288</sup>**

Il existe de nombreux exemples de sagesse dans les versets du Coran et les hadiths ordonnant aux femmes de se couvrir. Même s'il n'y en avait pas, cet ordre doit être accompli par chaque femme musulmane puisqu'Allah l'a ordonné. L'absence de sagesse ne supprime pas l'ordre et l'interdiction. Après tout, les ordres et les interdictions d'Allah font parties de l'épreuve de ce monde.

Expliquons la sagesse qui se cache derrière le hijab et sa nécessité selon le « Livret du hijab » qui est la 24ème lettre de Bediuzzaman Said Nursi.

**1.** Le Hijab est une nécessité dans la nature des femmes parce que les femmes sont généralement plus faibles et délicates et elles ont, de ce fait, souvent besoin de la protection et de l'aide d'un homme aussi bien pour elles que pour leurs enfants. Par conséquent, elles portent instinctivement le besoin de se couvrir pour se protéger de tout mal.

**2.** Il se peut que certaines femmes ne veulent pas paraître laides à d'autres femmes éventuellement plus belles. Elles craignent aussi de vivre certaines formes d'agression ou de calomnie. C'est pourquoi elles préfèrent par nature se couvrir.

**3.** Il est clair que certaines personnes sont gênées par le regard d'autrui. Même si une femme vêtue de façon à attirer l'attention, peut en prendre plaisir, cela n'empêche pas qu'elle puisse être gênée d'autres regards plus dérangeants. Par conséquent, elle aura le besoin de se protéger avec le hijab.

**4.** La relation et l'amour entre l'homme et la femme ne représente pas uniquement les besoins généraux de cette vie. Oui, une femme est aussi une compagne pour son mari dans la vie éternelle. Par conséquent, elle ne doit pas montrer ses 'joyaux' aux hommes non autorisés par l'islam et ne doit pas offenser son mari en le rendant jaloux.

**5.** Une vie de famille heureuse se perpétue par la confiance mutuelle entre le mari et la femme, ainsi que par le respect et l'amour sincère. Une tenue vestimentaire inadaptée et un comportement déplacé peut détruire cette confiance et gâcher le respect et l'amour réciproque.

**6.** Le hijab est absolument nécessaire pour protéger l'institution du mariage. L'impudicité provoque la luxure ; elle entraîne donc la destruction de l'institution familiale et la corruption des générations en augmentant la prostitution par exemple et en diminuant les mariages dans une société.

**7.** L'absence du hijab répand l'obscénité. L'obscénité entraîne un désir chez l'homme qui va se concentrer plus sur elle et en mettant de cette façon en danger l'honneur et la sécurité de la femme.

**69. Pourquoi Allah utilise à plusieurs reprises le pronom « nous » au lieu de « je » dans le Coran ?**

Allah se présente souvent dans le Coran en utilisant le pronom « Nous ». Y a-t-il alors plusieurs Dieux pour qu'Il ait le besoin d'utiliser le pronom « Nous » ? Non, le Coran souligne l'unicité d'Allah (tawhid) du début à la fin et dit bien qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

La première chose à savoir est que chaque langue a son propre style et ses propres caractéristiques. Un mot utilisé dans une langue peut sembler étrange lorsqu'il est traduit dans une autre langue. Le mot « nous » fait partie de l'un de ces mots. Le pronom « nous », qui est très approprié à la structure et à la grammaire de la langue arabe, peut paraître étrange lorsqu'il est traduit en français par exemple. Cependant, les polythéistes de l'époque qui associaient pourtant des partenaires à Dieu, ne comprenaient pas ce pronom comme on peut le comprendre aujourd'hui c'est-à-dire comme s'il y avait plusieurs divinités et ne trouvaient pas ce mot étrange non plus. En même temps, ils admiraient le style, la littérature et l'éloquence du Coran.

Cependant, il y a des sagesses qui se trouvent dans l'utilisation par Allah du terme « Nous ». Ces sagesses sont les suivantes :

**1.** Concernant l'utilisation des pronoms tels que « je », « nous » et « il » dans le Coran, Ismail Hakki Bursevi<sup>289</sup> déclare :

Les sultans avaient quatre styles de discours :

**a)** Ils disaient « Je l'ai fait »

**b)** Ils disaient « Nous l'avons fait »

**c)** Il disaient « ceux-ci ont été ordonnés » en restant neutre.

**d)** Il disaient aussi « Votre sultan vous a ordonné ceci et vous a interdit cela » en utilisant leur propre titre. Ils pouvaient aussi dire « Il » à la troisième personne du singulier.

Le fait qu'Allah utilise parfois « Je », parfois « Nous » et parfois « Il » ressemble à la façon dont les sultans s'adressent au peuple et qui est familier à ce genre de discours. <sup>290</sup>

**2.** « Nous » est l'expression utilisée des sultans. Lorsqu'ils commencent à parler ou à écrire une lettre, ils commencent par « Nous... » Car de cette façon, ils soulignent la grandeur de l'autorité qu'ils possèdent. Allah est le Sultan et en plus le Sultan de la pré-éternité et de l'éternité. Il est évident que l'utilisation de l'expression « Nous » sert à exprimer l'honneur et la grandeur de sa gloire.

**3.** Allah utilise « Nous » pour les œuvres dans lesquelles Il utilise les anges comme intermédiaires comme par exemple la révélation du Coran. Ainsi, Il désigne avec soi les anges qui y ont contribué.

Par exemple, lorsqu'Il dit « **Nous avons fait descendre le Coran** », le terme « Nous » fait référence aux anges qui ont contribué à la révélation du Coran, et

lorsqu'Il dit « **Nous faisons descendre l'eau du ciel** », Il attire l'attention sur les anges qui sont chargés de faire pleuvoir la pluie.

Cependant, ces anges n'ont aucune influence dans l'action. Parce que seul Allah est le véritable influenceur.

4. Allah dit généralement « Je suis » dans les versets décrivant la création. Par exemple dans le verset : « **J'ai créé les djinns et les hommes uniquement pour qu'ils m'adorent.** »

Dans certains versets concernant la création, le terme « Nous » peut être encore utilisé. Ce que l'on doit comprendre par là, c'est que les anges ont assisté à la création et étaient présents donc témoins de ce moment. En utilisant ce terme, Allah désigne les anges comme les témoins de ce qu'Il a créé.

Par exemple, lorsqu'il est écrit : « **Nous avons créé les cieux et la terre et tout ce qui se trouvent entre eux** », on doit comprendre qu'Allah a réalisé cette création seul et que les anges étaient présents et témoins lorsqu'Il les a créés.

---

289 Ismail Hakki Bursevî est né à Aydos, aujourd'hui la Bulgarie, en octobre 1653. Comme il a longtemps vécu à Bursa, il est devenu célèbre sous le surnom de Bursevî. İsmâil Hakkı est décédé le 20 juillet 1725. Sa tombe se trouve du côté de la qibla de la mosquée qu'il a construite à Tuzpazari. Son œuvre la plus célèbre est son exégèse « Ruḥu'l-beyân fî tafsîri'l-Ḳur'an ». 290 Ismail Hakki Bursawî, Ruh-ul-beyan fî tafsîri al-Ḳur'an c.1, p.37.

## **70. Peut-on appeler mécréant celui qui a commis beaucoup de péchés ?**

Selon la faction **Ahlu Sunnah**, si quelqu'un commet un péché après avoir eu foi en Allah et en Sa religion et accepte cet acte comme un péché, il est alors différent d'un négateur, d'un mécréant, d'un hypocrite ou d'un polythéiste. Cependant, il devient un « Fasiq »<sup>291</sup>. Bien qu'il brûlera en Enfer pour les péchés commis, il n'y restera pas éternellement. Quelqu'un qui commet de nombreux péchés alors qu'il porte la foi ne peut être qualifié de mécréant. Cependant, il y a dans chaque péché, un chemin qui mène à la mécréance. En conséquence, continuer à commettre un péché peut conduire à la mécréance.

Un musulman doit pouvoir ressentir un minimum de tristesse et de peine pour chaque péché commis et chaque devoir non accompli. S'il n'évite pas les péchés, n'accomplit pas les devoirs obligatoires et ne ressent pas d'angoisse et de peine lorsqu'il ne les fait pas, c'est qu'il n'a plus de foi.<sup>292</sup>



La phrase « **Il y a dans chaque péché un chemin menant à la mécréance** »<sup>293</sup> exprime une réalité importante : lorsqu'une personne continue à commettre un péché, elle s'habitue progressivement à ce péché et ne peut plus l'abandonner. Cette habitude l'entraîne de jour en jour vers des dangers spirituels plus importants. Elle commence à croire qu'il n'y aura pas de châtement dans l'au-delà pour les péchés et même que l'Enfer ne devrait pas exister. Autrement dit, le péché qui s'installe dans le cœur peut se transformer en mécréance avec le temps.<sup>294</sup>

Il est nécessaire pour une personne d'abandonner ses péchés le plus vite possible et de reprendre ses esprits pour retrouver le bon chemin avant d'être exposé à un tel danger et de se laisser tromper par Satan.

---

291 Fasiq : est un terme arabe désignant une personne qui viole la loi islamique. Un fasiq étant considéré comme peu fiable, son témoignage n'est pas accepté par les tribunaux islamiques.

292 Commettre volontairement des péchés majeurs, ne pas se repentir et les ignorer prouve que l'on n'a aucune part de foi. (Badiuzzaman Said Nursi, Emirdağ Lahikası)

293 Badiuzzaman Said Nursi, Risale-i Nur, Lem'alar , Le deuxième Lem'a (Le deuxième éclair).

294 Badiuzzaman Said Nursi, Lem'alar (Les éclairs); Mesnevi-i Nuriye, p. 115.

## **71. Y a-t-il un péché impardonnable ?**

**Il n'y a pas de péché qui ne puisse être pardonné après le repentir**, à condition que la personne se repente conformément à Ses conditions. Allah dit qu'Il acceptera tout repentir effectué conformément à Ses conditions.

Le repentir effectué conformément à Ses conditions est appelé le repentir **Nasuh (sincère)**. Le repentir consiste à regretter sincèrement qu'on a commis un péché, à demander pardon à Allah et avoir l'intention sincère de ne plus commettre ce même péché.

Quant aux péchés pour lesquels on n'a pas demandé pardon, le polythéisme (shirk) fait partie de ceux qui ne seront **jamais** pardonnés. Les autres péchés seront pardonnés si Allah le permet.

**Les péchés majeurs sont :**

**« Associer des partenaires à Allah, assassiner, calomnier autrui d'adultère, commettre la fornication, fuir le djihad (le combat dans la voie d'Allah), pratiquer la magie, s'emparer des biens de l'orphelin, désobéir aux parents, commettre des péchés dans le harem de La Mecque, prendre des intérêts (usure), voler, boire de l'alcool, jouer aux jeux de chance, violer les droits d'autrui. »**

Le plus grand péché est de ne pas reconnaître l'unicité d'Allah et de lui associer d'autres divinités, dans sa personne, ses attributs et ses actions.

**« Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoi que ce soit, et Il pardonne ce qui est moindre, à qui Il veut. Quiconque associe à Allah aura forgé un péché immense. »<sup>295</sup>**

Nous constatons dans ce verset que tous les péchés peuvent être pardonnés, sauf le polythéisme. Si une personne abandonne le polythéisme et la négation, et qu'elle choisit la foi en islam, elle pourra être pardonnée.

Un croyant ne doit pas perdre espoir de la miséricorde d'Allah ou ne doit pas se sentir à l'abri du châtement. Peu importe le nombre de péchés qu'un croyant commet, il doit demeurer toujours entre la crainte et l'espoir et ne doit pas se détourner de son Seigneur. Voici certains versets et hadiths expliquant le sujet :

**« Dis : Ô mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez point de la miséricorde d'Allah, car Allah pardonne tous les péchés. Il est le Pardonneur, le Miséricordieux. »<sup>296</sup>**

**« Informe Mes serviteurs que Je suis le Pardonneur, le Miséricordieux, et que Mon châtement est le châtement (le plus) douloureux. »<sup>297</sup>**

Le messenger d'Allah (pbsl) a dit qu' « un homme qui avait tué 100 personnes a été pardonné après un repentir sincère »<sup>298</sup> et nous informe ainsi que quel que soit le péché que nous commettons, nous serons pardonnés si nous nous repentons sincèrement.

Il ne faut jamais perdre espoir après ceci.

---

295 Les Femmes, 4/48

296 Les Groupes, 39/53

297 Al-Hijr, 15/49-50

298 Hadith, Bukhari, Anbiya 54; Muslim, Tawba 46, 47, 48.

## **72. Que signifie le Shirk (associer d'autres divinités à Allah) et combien de sortes en existe-t-il ?**

Le mot « **shirk** » en arabe signifie associer des partenaires. C'est le contraire du mot tawhid. Dans le Coran, les gens sont invités au tawhid, c'est-à-dire à accepter l'unicité d'Allah.

Il est indiqué dans le Coran que le shirk est un grand péché<sup>299</sup> et qu'il ne sera jamais pardonné (si on ne se repent pas).<sup>300</sup>

### **Il existe plusieurs types de polythéisme (shirk) :**

- 1.** L'adoration d'êtres vivants ou non vivants autres qu'Allah est un shirk.
- 2.** En plus de croire à Allah, Lui associer d'autres partenaires, c'est-à-dire croire qu'il existe d'autres divinités semblables à Allah. La croyance en la « Trinité », qui a été inventée plus tard dans le christianisme, est aussi un shirk.
- 3.** Accepter qu'il y a un seul créateur de l'univers, mais « adorer des idoles et des statues afin de se rapprocher de Lui et de les considérer comme des intercesseurs, adorer des objets non vivants et sans valeur qui ne peuvent faire ni bien ni mal » sont aussi un shirk.<sup>301</sup>
- 4.** Une autre forme de shirk est d'accepter certains individus comme des « Seigneurs », croire en eux aveuglément et faire tout ce qu'ils ordonnent ou interdisent au lieu d'obéir seulement aux ordres d'Allah.<sup>302</sup>

### **Le shirk caché :**

**Le premier type est le 'Riya'.** Riya signifie l'hypocrisie c'est-à-dire « oublier le consentement d'Allah et se lancer devant la scène si on peut dire, se mettre en avant. »

Un jour, le Prophète a dit : « **Ce que je crains le plus pour vous est le shirk mineur.** » Ceux qui étaient présents ont demandé : « **Qu'est-ce que le shirk mineur, ô messenger d'Allah ?** »

Le Messager d'Allah répondit : « **Lorsque les gens seront récompensés le Jour du Jugement dernier pour leurs actes, Allah dira aux gens de la riya (hypocrisie) : « Allez donc voir les gens à qui vous vouliez vanter vos actions lorsque vous étiez dans le monde ! Voyez si vous pourrez trouver une quelconque récompense auprès d'eux ? »** »<sup>303</sup>

### **Le deuxième type de shirk caché :**

Penser **par ignorance** que les créatures qui ont servis d'intermédiaire dans la création puissent avoir une influence.<sup>304</sup>

**La relation entre la source et la cause, lorsqu'elle est surestimée, mène** à un shirk caché. Par exemple, attribuer la pluie au nuage, le miel à l'abeille, le lait à la vache, les fruits et les légumes à l'arbre et au champ, la guérison à la médecine et au médecin, la subsistance au patron, au magasin et à l'usine tout ça « **par ignorance** » est un shirk caché. L'homme doit comprendre grâce à qui tout cela existe. Attribuer le résultat de toutes choses à Allah est une condition indispensable de l'unicité (tawhid).

---

299 Luqmân, 31/13  
300 Les Femmes, 4/48  
301 Les Groupes, 39/3  
302 Le Repentir, 9/31  
303 Hadith, Ahmad ibn Hanbal, V, 428, 429.  
304 Une personne qui croit que les causes ont elles-mêmes le pouvoir d'agir est tombée clairement dans le shirk.

### **73. Pouvez-vous donner plus d'informations sur la fornication ?**

On appelle fornication tout rapport sexuel entre un homme et une femme qui ne sont pas mariés. Les rapports sexuels avec une petite amie ou une fiancée constituent également un adultère.

L'adultère est interdit dans l'islam et dans toutes les religions qui l'ont précédé et il est considéré comme un acte très laid. C'est l'un des plus grands péchés. Le Coran dit :

**« N'approchez pas la fornication, car c'est une turpitude et une voie mauvaise. »<sup>305</sup>**

**« Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité en dehors Allah, ne tuent point celui dont Allah a interdit (le meurtre), si ce n'est de plein droit, et ne s'adonnent pas à la fornication. Quiconque s'en rend coupable en encourra la punition. »<sup>306</sup>**

La punition de l'adultère pour un homme ou une femme célibataire est fixée par ce verset<sup>307</sup>, et la punition de l'adultère pour un homme ou une femme marié est fixée par la sunnah.<sup>308</sup> Les personnes qui commettent l'adultère ou un vol sont punies par les autorités compétentes de l'État. Si ces autorités ne punissent pas la personne, personne d'autre ne pourra le faire. Dans ce cas, la personne doit se repentir.

Allah dit :

**« Infligez à la fornicatrice et au fornicateur, cent coups de fouet chacun. N'ayez aucune indulgence pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier ; et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition. »<sup>309</sup>**

Voici quelques hadiths sur l'adultère :

**« Lorsque le croyant fornique, la foi le quitte et elle est comme un petit nuage au-dessus de sa tête. Lorsqu'il cesse et se repent, la foi lui revient. »<sup>310</sup>**

**« Lorsqu'un homme commet l'adultère, il n'est pas croyant au moment de son acte. Quand quelqu'un boit une boisson alcoolisée, il n'est pas croyant au moment de boire. Quand un voleur vole, il n'est pas un croyant au moment où il vole, et quand un pilleur pille pendant que les gens le regardent, il n'est pas un croyant au moment de le faire. Après qu'une personne ait fait tout cela, les portes de la repentance lui sont toujours ouvertes. »<sup>311</sup>**

**« ... Ainsi, la fornication des yeux est le regard, la fornication des oreilles est l'écoute, la fornication de la langue est la parole, la fornication de la main est le toucher et la fornication du pied est le pas. Quant au cœur, il désire et souhaite mais c'est le sexe qui confirme cela ou l'infirme. »<sup>312</sup>**

**« Ô Ali, ne jette pas deux regards successifs sur une femme, car si le premier regard t'est pardonné, il n'en est pas ainsi du second. »<sup>313</sup>**

### **Le fornicateur est-il pardonné s'il se repent ?**

Dans un verset sur le repentir, Allah dit :

**« Ô vous qui croyez ! Repentez-vous sincèrement devant Allah afin que votre Seigneur efface vos méfaits et vous introduise, pour l'éternité, dans des jardins sous lesquels coulent des rivières ... »<sup>314</sup>**

Il déclare ainsi que le repentir nasuh sera accepté. Le repentir nasuh mentionné dans le verset est expliqué dans le hadith comme suit :

**« Le repentir nasuh est ceci : le repentir sincère n'est pas un simple mot à prononcer. L'acceptation du repentir requiert que le repentant cesse immédiatement de commettre le péché, regrette de l'avoir commis et de décide de ne plus récidiver, répare les injustices et restitue les droits. »<sup>315</sup>**

---

305 Le Voyage Nocturne, 17/32

306 Le Critère, 25/68

307 La Lumière, 24/2

308 Hadith, Muslim, Hudūd : 24.

309 La Lumière, 24/2

310 Hadith, Abu Dawud, Sunnah 16, (4690) ; Tirmidhi, Iman 11, 2627.

311 Hadith, Bukhari, Hudūd, 20.

312 Hadith, Bukhārī, Isti'zān 12, Qadar 9 ; Muslim, Qadar 20-21. Abu Dawud, Nikah 43.

313 Hadith, Abū Dawud, Nikāh, 42-43/2149 ; Tirmidhi, Edeb, 28/2777 ; al-Haythamī, VIII, 63.

314 L'Interdiction, 66/8

315 Hadith, Kenz al-Ummal, 2/3808.

## **74. Le musulman peut-il mentir ?**

L'islam définit le mensonge comme l'un des plus grands péchés.

Voici une conversation entre Abu'd-Darda et le messager d'Allah (pbsl) sur l'importance de ce sujet :

**- Abu'd-Darda a dit : « Ô messager d'Allah ! Est-ce qu'un croyant vole ? »**

**Le messager d'Allah rétorqua : « Oui, cela peut arriver parfois.**

**- Et un croyant peut-il commettre un adultère ?**

**- Oui, même si Abu'd-Darda n'approuve pas ça !**

**- Et est-ce qu'un croyant ment ?**

**- Le seul qui puisse mentir est celui qui n'a pas la foi. »<sup>316</sup>**

Dans ce hadith, la raison pour laquelle le mensonge est considéré comme plus grave que le vol et l'adultère n'est pas **anodin** et porte bien une raison spécifique. Cela signifie que le mensonge est la base de la mécréance. Il peut y avoir des mécréants qui ne commettent pas l'adultère, qui ne consomment pas l'alcool ou ne volent pas, mais il n'y a pas un mécréant qui ne mente pas. Parce que leur refus d'accepter l'islam est déjà le plus grand mensonge qui puisse être. Par conséquent, un musulman ne peut être un menteur. Et un menteur ne peut pas être un musulman. En d'autres termes, la foi d'une personne qui a pris habitude de mentir, a complètement défailli. Ce hadith attire l'attention sur ce point justement. En revanche, si quelqu'un accepte que mentir est un péché (haram) et le regrette sincèrement, ce n'est pas un mécréant mais un pécheur.

La principale raison pour laquelle le mensonge est mentionné parmi les grands péchés, c'est qu'il peut potentiellement déclencher de nombreux autres grands péchés.

Allah nous met en garde contre ce péché dans le Coran :

**« Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et tenez des propos justes. »<sup>317</sup>**

Il n'est pas permis de mentir, quelles que soient les circonstances et les conditions. Si la vérité peut causer un souci, il est préférable de ne pas mentir tout de même mais parler en laissant sous-entendre. Il n'y a pas de petit ou grand mensonge. Un mensonge est un mensonge. Les petits mensonges deviennent une habitude par la suite et fait de la personne un vrai menteur. En conséquence, les petits mensonges engendrent de plus gros mensonges.

Le Prophète explique le sujet ainsi :

**« Méfiez-vous du mensonge. Le mensonge mène au péché, qui mène à l'Enfer. Si une personne ment constamment et recherche le mensonge, elle sera qualifiée de menteuse auprès d'Allah. »<sup>318</sup>**

**Dans quelle situation il est permis de mentir :**

D'après Oum Gulsum sur le sujet :

**« Je ne me souviens pas que le messager d'Allah ait donné l'autorisation aux gens de mentir, sauf dans ces trois cas :**

**1. pendant la guerre,**

**2. pour réconcilier les gens,**

**3. les paroles d'un mari à sa femme et/ou d'une femme à son mari (afin de protéger l'union familiale). »<sup>319</sup>**

---

316 Hadith, Kenzu al-Ummal, h. No : 8994.

317 Les Coalisés, 33/70

318 Hadith, Bukhari, Edeb, 69

319 Hadith, Muslim, Birr 101.

## **75. Quand et comment l'alcool fut interdit? Quelle sont les raisons de cette interdiction ?**

L'alcool a été interdit à partir de la quatrième année de l'hégire.

De nos jours, certaines personnes ont un avis qui ne colle pas avec la vérité concernant les conditions de l'interdiction de l'alcool. Ils prétendent qu'un jour, le prophète aurait vu deux musulmans converser entre eux et en a été très heureux. Au bout d'un moment, soûlés tous deux, ils se sont disputés. Le Prophète triste de la situation, a interdit l'alcool. De ce fait il y a une fausse croyance qui laisserait penser que boire au point de ne pas en être ivre n'est pas interdit.

### **L'interdiction de l'alcool :**

Lorsque le Prophète s'est rendu à Médine, les musulmans avaient l'habitude de consommer de l'alcool. Ils ont interrogé le Prophète sur le décret relatif à l'alcool et aux jeux de hasard. Au même moment, Umar a prié comme suit : **« Ô Seigneur ! Fais une déclaration claire et précise sur l'alcool. »**

Le verset suivant fut alors révélé :

**« Ils t'interrogent au sujet du vin et des jeux de hasard. Dis : 'Tous deux comportent un grand péché et quelques avantages pour les hommes ; mais le péché qu'ils renferment est plus grand que leur utilité'. »<sup>320</sup>**

Sur ce, certains des musulmans cessèrent l'alcool en raison de ses méfaits et d'autres continuèrent malgré cela. Cependant, certaines situations désagréables se produisaient entre ceux qui buvaient. Par exemple lors d'une salat, un des

compagnons se trompa dans la récitation au point d'inverser sa signification. Umar pria à nouveau : « **Ô Allah ! Fais une déclaration claire et précise sur l'alcool.** »

Sans trop attendre, le verset suivant fut révélé :

**« Ô vous qui croyez ! Ne vous rendez à la prière ni en état d'ivresse, jusqu'à savoir ce que vous dites, ni en état d'impureté majeure, jusqu'à accomplir vos ablutions majeures. »**<sup>321</sup>

Il s'agissait de la deuxième phase de l'interdiction. Jusqu'à cette époque, beaucoup de musulmans buvaient de l'alcool. Certains musulmans assurèrent : « **Ô messenger d'Allah ! Nous ne boirons pas d'alcool lorsque l'heure de la prière approchera.** » Le Prophète garda le silence. Lors de la prière, sur l'ordre du Prophète, quelqu'un cria à haute voix : « **Qu'aucun ivrogne ne s'approche de la prière.** » Malgré cela, un musulman vint prier le soir après avoir bu de l'alcool. Umar pria à nouveau : « **Ô Allah ! Fais une déclaration claire et précise sur l'alcool.** »

Puis le verset suivant fut révélé :

**« Ô vous qui croyez ! Le vin et les jeux de hasard, les autels sacrificiels, et les flèches divinatoires ne sont qu'une impureté, œuvre de Satan. Écartez-vous en afin que vous réussissiez. Satan n'a d'autre but que de susciter, à travers le vin et les jeux d'argent, l'inimitié et la haine entre vous, et vous détourner de la mention d'Allah et de la prière. »**<sup>322</sup>

Après cela, les musulmans ont dit : « **Ô Seigneur, nous avons renoncé à l'alcool et aux jeux de hasard.** » Il s'agissait de la troisième et dernière phase d'interdiction. Ainsi, l'alcool a été interdit à tous les musulmans. Après la révélation de ce verset, une personne cria dans les rues de Médine, avec l'ordre du Prophète : « **Sachez que l'alcool est interdit.** » Les musulmans qui ont entendu ça « **ont immédiatement renversé toutes les boissons alcoolisées qui se trouvaient chez eux. Les boissons coulaient dans les rues de Médine.** »<sup>323</sup>

Dans les hadiths, toutes les substances enivrantes ont été interdites, leur achat aussi. D'ailleurs le Prophète a dit : « **Toute boisson enivrante est interdite.** »<sup>324</sup> « **Si une chose rend ivre, alors même une petite quantité de celle-ci est interdite.** »<sup>325</sup>

Dans un autre hadith il est indiqué :

**« Il n'y a aucun doute qu'Allah a maudit l'alcool, celui qui le fabrique, le lieu où il est fabriqué, celui qui le boit, celui qui le fait boire aux autres, celui qui le transporte, celui qui le fait transporter, celui qui le vend, qui l'achète et qui dépense son revenu pour l'acheter. »**<sup>326</sup>

La raison pour laquelle l'alcool a été interdit est expliquée dans le verset 90 de la sourate al-Maida (La Table Garnie) : c'est avant tout l'œuvre maléfique de Satan,



l'alcool entrave le bonheur, suscite la rancune et la haine entre les gens, détruit le corps humain et empêche les gens de se tourner (mentionner) vers Allah et d'accomplir les prières.

---

320 La Vache, 2/219

321 Les Femmes, 4/43

322 La Table Garnie, 5/90-91

323 Hadith, Bukhari, Sahih.

324 Hadith, Bukhari, Wudu, 71; Adab, 80; Muslim, Ashriba, 7.

325 Hadith, Abu Dawud, Ashriba, 5; Tirmidhi, Ashriba, 3.

326 Hadith, Abu Dawud, Sunan, 2:292.

## 76. Pourquoi les jeux de hasard sont-ils interdits ?

**« Ô vous qui croyez ! Le vin et les jeux de hasard, les autels sacrificiels, et les flèches divinatoires ne sont qu'une impureté, œuvre de Satan. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez. »<sup>327</sup>**

Les jeux de hasard (d'argent) ont été interdits lors de la quatrième année de l'hégire, tout comme l'alcool.

Tous les jeux de chance basés sur le principe qu'une partie gagne et que l'autre perde, sont considérés comme des jeux d'argent et sont strictement interdits. En effet, pendant qu'une partie perd, l'autre gagne sans le mériter. Par conséquent, les jeux et les dispositifs tels que la loterie, les paris etc ... qui sont basés sur le facteur de chance, sont également des jeux d'argent et sont donc interdits. Avec la participation d'un grand nombre de personnes pour ces jeux, le préjudice est encore plus grand.

Le fait que certaines organisations et œuvres caritatives bénéficient des recettes des jeux de ce genre ne les rend pas légitimes et ne change pas le statut qu'ils ont dans l'islam.

L'islam a interdit les jeux d'argent et de hasard aussi bien avec modération qu'avec excès. Qu'ils soient joués en investissant une petite ou une grande somme d'argent, les deux sont interdits (haram).

On peut en dire autant des activités sportives. Si les événements sportifs n'empêchent pas d'accomplir la salat, ne se jouent pas en pariant de l'argent ou n'obligent pas à exposer des parties du corps qu'il n'est pas permis de montrer selon l'islam, religieusement parlant il n'y a pas d'interdiction.

L'islam n'autorise aucun jeu de hasard dans lequel l'argent ou des biens sont impliqués.

Par exemple, si avant que deux personnes ne se lancent dans une course, l'une d'entre elles dit : « Si tu me vaincs, je te donnerai telle somme, et si je te vaincs, tu me donneras telle somme » un tel pari est alors aussi considéré comme un jeu d'argent. Elle n'est permise que si elle est unilatérale. C'est-à-dire que si l'un des côtés dit : « Si tu me vaincs, je te donne telle somme, mais je ne veux rien si c'est moi qui te vaincs » et qu'elles se mettent d'accord, un tel pari sera alors légitime. Il est permis à la personne qui gagne cet argent de l'utiliser.

Quels sont les méfaits des jeux de chance?

Cela cause des problèmes psychologiques au début. Il y a plus de chance d'être facilement influencé par d'autres dépendances (comme l'alcool, la cigarette et la drogue ...). Cette dépendance qui peut se transformer en une passion, entraîne un manque de responsabilité envers la famille à charge et envers son environnement. Outre les pertes financières, la personne devient nuisible pour elle-même, pour sa famille, pour la société et la confiance risque de ne plus régner au sein de la famille. Les jeux de chance sont la raison des pertes financières dans une famille et ces pertes entraînent très souvent des problèmes psychologiques, familiaux et sociaux (divorce, violence domestique, etc ...).

## **77. Pourquoi les intérêts sont-ils interdits ?**

**« Si vous ne le faites pas, soyez certains d'être en guerre contre Allah et Son messager. Et si vous vous repentez, vous récupérerez (uniquement) vos capitaux, ainsi vous ne léserez personne et n'en serez point lésés. »<sup>3 2 8</sup>**

L'intérêt (l'usure) est rendu haram avec ce verset.

Une société qui fonctionne sans intérêt prouve le développement matériel et spirituel de celle-ci sous tous ses aspects.

L'intérêt affaiblit et détruit progressivement le sentiment de solidarité et de compassion alors que l'objectif de l'islam est d'éveiller l'esprit de solidarité chez l'homme et l'aide mutuelle dans la société et aussi d'effacer les sentiments de haine, de rancune et de jalousie.

L'intérêt encourage aussi une partie de la société à gagner de l'argent sans travailler. Il empêche les gens de travailler et de produire. Il les conduit à la paresse.

Par exemple, les intérêts de la valeur des biens d'une famille d'agriculteurs qui possède un terrain, un tracteur, du matériel agricole, des animaux, un entrepôt et une grange, sont supérieurs à ce qu'ils pourraient gagner en travaillant tous un an. Il en va de même pour de nombreuses professions. Quel serait l'état d'un pays si tous ces gens décidaient de ne plus travailler et vendaient leurs biens pour encaisser juste ses intérêts ?

Alors que certains gagnent le profit des intérêts perçus, le reste de la société, en particulier les personnes ayant un revenu faible. Les banques ou les grandes sociétés prêtent de l'argent aux personnes en détresse, aux industriels ou aux hommes d'affaires, avec un intérêt élevé.

En outre, celui qui prête de l'argent avec intérêt est toujours plus avantageux que celui qui l'emprunte. L'un ne faisant aucun effort alors que l'autre montre un effort constant pour rendre cet argent avec les intérêts qui s'imposent. Il y a ici une grande inégalité et un déséquilibre qui détruit la société.

---

328 Vache, 2/279

## **78. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur le jeûne ?**

Le jeûne, qui est l'un des cinq piliers de l'islam, a été rendu obligatoire au mois de Shaban à Médine, un an et demi après l'hégire et avant la bataille de Badr.

Allah déclare au sujet du jeûne rendu obligatoire :

**« Ô vous qui croyez ! Le jeûne vous est prescrit comme il fut prescrit à ceux qui vous ont précédés, ainsi atteindrez-vous la piété. »<sup>329</sup>**

Le jeûne est un culte qui éloigne les gens de toute sorte de luxure et approfondit la sincérité de l'homme. En outre, résister à la faim, à la soif et aux autres désirs de l'âme pendant un mois est essentiel sur le plan éducatif. Les musulmans qui croient en Allah et décident de combattre pour leur religion acquièrent une profonde volonté grâce au jeûne.

La personne qui jeûne comprend et la valeur des bénédictions qui lui sont données, à travers la faim qu'elle ressent, et la situation des personnes affamées, des pauvres. Elle leur montre alors de la compassion et de la miséricorde et choisit de les aider. Cette aide assure la fraternité entre les humains.

Grâce au jeûne, l'homme prend conscience de sa faiblesse, de son impuissance, et accroît son respect envers Son Seigneur, Celui qui lui fournit sa subsistance. Puisque l'homme ne peut toucher aucun bienfait sans Sa permission, il reconnaît ainsi le véritable propriétaire de toutes bénédictions.

Le Prophète (pbsl) déclare à propos du jeûne :

**« L'islam est construit sur cinq piliers : témoigner qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et que Mohammad est Son serviteur et Son messager, accomplir les prières, jeûner pendant le Ramadan, donner l'aumône, accomplir le hajj. »<sup>330</sup>**

**« Le jeûne est un bouclier qui protège l'homme du feu de l'Enfer tout comme le bouclier qui vous protège de la mort lors d'une guerre. »<sup>331</sup>**

**« Si une personne ne jeûne pas même un seul jour du mois de Ramadan sans excuse valable et sans être malade, elle ne pourra payer cette dette même si elle jeûne toute sa vie. »<sup>332</sup>**

**"Il y a une porte du Paradis appelée Rayyan. Ceux qui jeûnent seront appelés par cette porte le Jour du Jugement dernier. Ceux qui font partie de ceux qui jeûnent, entreront au Paradis par cette porte. Celui qui rentre par cette porte n'aura plus jamais soif."<sup>333</sup>**

Ne pas jeûner pendant le Ramadan sans excuse est un grand péché. Celui qui pèche ainsi doit se repentir immédiatement et rattraper les jours qu'il n'a pas jeûnés dès que le mois du Ramadan est terminé.

---

329 La Vache, 2/183

330 Hadith, Tirmidhi, Iman 3, (2612).

331 Hadith, Nasa'i, Savm, IV, 167.

332 Hadith, Tirmidhi, Savm, 27 ; Abu Dawud, Savm, 38 ; Ibn Majah, Siyam, 14.

333 Hadith, Tirmidhi, Savm, 55.

## **79. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur l'aumône ?**

La zakât est l'aumône obligatoire versée annuellement en vertu des règles de solidarité de l'islam. Tous les ans, tout musulman dont la richesse dépasse une certaine limite, doit s'acquitter d'une partie de ses biens.

La zakât (l'aumône) est l'un des 5 piliers de l'islam. Elle est obligatoire (farz)<sup>334</sup> comme la prière et le jeûne. Toutefois, à la différence de ceux-ci, il s'agit d'un acte d'adoration à accomplir avec des biens, et non corporellement.

Elle a été obligatoire la deuxième année de l'hégire. La zakât est mentionnée à 34 reprises dans le Coran. L'un des versets est : « **Observez la prière, acquittez la zakat, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent ...** »<sup>335</sup>

Dans l'islam, la zakât est le culte le plus important après la prière. En effet, la prière est le pilier de la vie religieuse et la garantie de la vie islamique. La zakât est le point d'appui de la vie sociale. Dans une société où la prière n'est pas accomplie, la vie islamique et la vie religieuse s'affaiblissent et commencent à s'éteindre ; et dans une société où la zakât n'est pas donnée, la paix sociale, l'union, la solidarité et l'équilibre entre les hommes ne peut régner.

La zakât n'est pas une charité ou une aumône donnée par les musulmans riches aux musulmans pauvres. La zakât est un droit dédié aux pauvres directement. Le sujet est indiqué comme suit dans le Coran :

**« Et ils accordaient sur leurs biens un droit au mendiant et au démuné. »**<sup>336</sup>

Les riches doivent absolument payer ceci aux plus pauvres.

Un bien dont l'aumône n'a pas été payée cesse d'être bienfaisant et halal ; il devient alors un bien dont le droit appartenant aux pauvres est accaparé.

Allah nous informe que ceux qui ne paient pas l'aumône seront confrontés à un châtement lourd le Jour du Jugement :

**« Annonce un châtement douloureux à ceux qui thésaurisent or et argent et ne les dépensent pas sur le sentier d'Allah. »**<sup>337</sup>

Le Prophète déclare dans un hadith rapporté par Abu Hurayra :

**« Celui qu'Allah rend riche et qui ne donne pas l'aumône, la richesse de celui-ci sera transformée pour lui en un serpent venimeux le jour du Jugement ... »**<sup>338</sup>

Dans un autre hadith :

**« Allah n'acceptera pas la prière d'un homme qui ne donne pas l'aumône jusqu'à ce que celui-ci combine la prière et la zakât. Allah a sans aucun doute rassemblé la prière et la zakât. Ne les séparez donc pas. »**<sup>339</sup>

L'aumône sur les biens que ce soient des biens immobiliers ou de l'argent, doit être donnée immédiatement après qu'une année se soit écoulée. Il n'est pas permis de la retarder sans excuse.

---

334 Farz : Il s'agit d'une obligation qui doit être accomplie par toute personne responsable comme pour les prières quotidiennes, le jeûne, etc ...

335 La Vache, 2/43-83-110 ; La Lumière, 24/56 ; Celui Qui S'enveloppe, 73/20 ; Les Femmes, 4/77

336 Les Vents Qui Eparpillent, 51/19

337 Le Repentir, 9/34

338 Hadith, Bukhari, Zakah 3.

339 Hadith, Daylami, Firdaws 5/133 No: 7725, Kanzul-Ummal No: 15788.

## 80. Pouvez-vous fournir plus d'informations sur le Hajj ?

Allah s'adresse à ceux qui ont les moyens et qui sont en bonne santé :

**« C'est un devoir envers Allah, pour les gens qui en ont les moyens, que de venir à la Maison (sacrée) en pèlerinage. »<sup>340</sup>**

Le Prophète a dit : **« Celui qui accomplit le hajj dans le sentier d'Allah, évite la mauvaise parole, les actes (qui ne sont pas conformes au consentement d'Allah) et la désobéissance à Allah, reviendra du hajj (en étant purifié de ses péchés) comme s'il était né de nouveau. »<sup>341</sup>**

Chaque culte a des caractéristiques et des bienfaits propres à soi-même ; les accomplir en étant conscient de ceux-là les rendent plus significatifs. Il est très important de connaître les dimensions historique, éthique et culturelle du hajj, qui consiste à suivre un ensemble d'actes presque tous symboliques pour prendre ainsi conscience de l'esprit du hajj.

Voici certains bienfaits du hajj :

En rassemblant des millions de musulmans qui ont les mêmes objectifs et les mêmes buts, le hajj contribue à l'égalité et à la fraternité. La différence de la couleur de peau, de la langue, de la race, de l'origine, de la culture, de position et du rang de chacun ne compte plus lors du hajj. Le hajj permet aux gens de se rencontrer et de se mêler au sein de la fraternité islamique et surtout de ne pas oublier le jour de la résurrection.

Voir les terres saintes d'où l'islam a émergé et s'est répandue, d'où la révélation a commencé, où le Prophète et ses compagnons ont vécu de multiples difficultés, ne peut que contribuer à augmenter la foi du musulman. C'est sur ces terres, fréquentées par plusieurs prophètes depuis Adam, que les croyants renforcent leur sentiment religieux et leur attachement à l'islam. Des milliers de musulmans du monde entier, de couleur, de langue, d'origine et de culture différente mais ayant les mêmes objectifs et les mêmes buts, peuvent se rencontrer et tisser un lien entre eux.

En résumé, le hajj présente de nombreux exemples de bienfaits, d'avantages sociaux, économiques et psychologiques qui n'existent pas dans d'autres cultes.

---

340 La Famille d'Imran, 3/97

341 Hadith, Bukhari, Hajj, 4; Muslim, Hajj, 438; Nasai, Manasikul-Hajj, 4.

## 81. Pourquoi la viande de porc est-elle interdite ?

Qu'une chose soit permise ou non dépend d'Allah. Si Allah appelle une chose « halal » (permis), elle devient halal ; s'Il appelle une chose « haram », elle devient haram (interdite).

Cependant, lorsque nous observons quels sont les aliments et les boissons qui sont interdits, nous pouvons remarquer que le côté nuisible de ceux-là est plus important que le côté avantageux.

C'est comme l'alcool et les jeux d'argent, ils possèdent plus de dangers que d'avantages. Aujourd'hui, le monde scientifique confirme que la viande de porc a un côté plus nuisible qu'avantageux.

Il est clairement indiqué dans le Coran que la viande de porc est interdite.

**« Il vous interdit uniquement (de consommer) la bête morte, le sang, la viande de porc et les bêtes sur lesquelles on a invoqué autre qu'Allah. »<sup>342</sup>**

Allah a imposé certains ordres et certaines interdictions pour que nous puissions devenir de personnes correctes et acquérir un état digne d'aller au Paradis. Notre objectif principal est d'être Son serviteur tout en suivant ces ordres et ses interdictions car ils ont de nombreux avantages tant dans la vie personnelle que dans la vie sociale.

Allah a créé de nombreux aliments pour qu'on en bénéficie. Cependant, Il nous a interdit de manger et de boire certaines choses nocives. Il porte une compassion et une miséricorde infinie. Il n'a pas chargé Ses serviteurs de fardeaux qu'ils ne peuvent endosser. Ses ordres et ses interdictions sont de l'ordre du possible. Que perdrait l'homme à ne pas manger de la viande de porc ?

Ceux qui sont permis sont suffisants pour ne pas avoir le besoin d'enfreindre l'ordre divin et de se retourner vers ce qui est interdit.

Certains considèrent le mot 'porc' comme un péché alors que d'autres considèrent carrément le porc comme un animal maudit. Le porc n'est pas un animal maudit et prononcer ce mot n'est pas un péché. Il y a forcément une sagesse dans la création du porc comme c'est le cas pour toutes les autres créatures. Notre devoir est de ne pas consommer la viande de cet animal, c'est tout.

---

342 La Vache, 2/173

## **82. Comment se débarrasser des insufflations ?**

Muslim rapporte d'Ibn Masud : certains compagnons ont dit :

**« Ô Messager d'Allah ! Certains d'entre nous entendent de telles voix qu'ils préfèrent brûler et se transformer en charbon ou être jetés du ciel au sol plutôt que de le répéter à voix haute. (Ces insufflations nous nuisent-elles ?). »**

Le Prophète rétorqua ,

**« Non, c'est (votre peur) la preuve que vous avez vraiment la foi. »<sup>343</sup>**

Résumons ce sujet en cinq points<sup>344</sup> :

### **1. L'insufflation (waswasa) provient de la force de la foi :**

Comme Satan sait que le musulman possède un trésor comme la prière et la foi, il l'attaque. Le croyant qui tombe dans l'insufflation doit ignorer Satan et se dire :  
**« Satan veut m'égarer avec des insufflations et des doutes sur la foi et l'islam, mais il ne pourra rien me faire. »**

### **2. L'insufflation n'a pas de rapport avec le cœur :**

Puisque le cœur est perturbé, ces insufflations ne peuvent être attribuées au cœur. Si l'insufflation venait du cœur, le cœur n'en serait pas troublé et le diable ne dérangerait pas un tel cœur. Le cœur ne consent pas aux insufflations, comme il n'y a pas de relation entre le cœur et l'insufflation, il est troublé par celui-ci.

### **3. L'insufflation ne dépend pas de la volonté de l'homme donc s'il n'agit pas selon celle-ci, il n'en sera pas retenu responsable :**

Pour être tenu responsable, il faut être conscient et montrer la volonté. Il n'y a pas de responsabilité pour les aliénés, les malades mentaux, les inconscients et les animaux. Par conséquent, nous ne sommes pas tenus responsables des insufflations qui ne découlent pas de notre volonté.

### **4. L'insufflation ne cause aucun dommage tant qu'on ne la prend pas au sérieux et qu'elle ne nous tourmente pas :**

Notre pensée et notre imagination sont comme un miroir. Est-ce que l'image d'un serpent qui se reflète dans un miroir peut faire du mal ? De même, si l'on sait que l'insufflation vient de Satan et qu'on prend les précautions nécessaires, elle ne pourra faire aucun mal. Ainsi, notre niveau spirituel augmentera.

### **5. Si on pense que l'insufflation peut nuire, elle nuira :**



Si nous agissons contrairement à ce que nous avons évoqué précédemment, l'insufflation peut être alors véritablement nuisible. En effet, elle sera considérée comme nuisible si nous devenons obsédés par elle. Plus nous serons obsédés, plus elle grandira dans notre esprit. Le remède le plus efficace contre l'insufflation est d'avoir une connaissance réelle sur ce qui la provoque, ce qui la cause et comprendre ainsi ce qu'est l'insufflation. Il est essentiel de prier sincèrement le Tout Puissant pour qu'Il nous protège du mal de l'insufflation.

---

343 Hadith, Muslim, Iman 209 (132); Abu Dawud, Adab 118 (5110).

344 La 13ème lettre de la bibliothèque Risale-i Nur sur l'illusion, est une très bonne prescription spirituelle pour ceux qui souffrent de l'insufflation.

### **83. Qu'est-ce que la charia ?**

La charia est l'ensemble des décrets divins basés sur les versets du **Coran** et la sunnah du Messager d'Allah.

La charia est le nom général des règles apportées par l'islam. La direction de l'état en fait également partie.

La charia et la religion possède la même signification. La religion est la charia et la charia est la religion. Dans le terme de la « charia » on peut retrouver les décrets liés à l'éthique, au culte et à la vie quotidienne.

La charia est l'islam. C'est le système de vie issu du Coran et des hadiths. Elle est venue de la pré-éternité et elle ira vers l'éternité.

Ne pas jouer aux jeux de hasard est de l'ordre de la charia tout comme l'interdiction de mentir. Ne pas commettre d'injustice est de l'ordre de la charia, tout comme se comporter correctement envers tout le monde et en particulier envers ses parents. Ne pas manger de la viande de porc, c'est aussi de l'ordre de la charia tout comme ne pas violer les droits des gens et ne pas voler. Il est de l'ordre de la charia de ne pas commettre l'adultère ; il est également de l'ordre de la charia de ne pas faire de commérages.

C'est-à-dire que la charia est tout ce qu'Allah veut que nous fassions ou que nous ne fassions pas. La charia est la miséricorde, la justice, la compassion, la paix et le bonheur que le Messager d'Allah a apporté pour toute l'humanité.

La charia représente les lois divines immuables qui répondent aux besoins de toutes les époques. La charia est, pour les croyants, un guide pour le salut. Le Messager d'Allah qui fut le premier à l'appliquer. La façon exemplaire des quatre grands califes de diriger l'État, en particulier les exemples de justice d'Umar, sont l'œuvre de la charia. Les Omeyyades et les Abbassides ont pu régner avec succès tant qu'ils

obéissaient aux lois de la charia. Les Seldjoukides et les Ottomans ont dominé dans la mesure où ils obéissaient à la charia.

Allah Le Tout Puissant déclare dans le Coran :

**« Puis Nous t'avons mis sur une voie claire procédant de (Notre) ordre. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. »<sup>345</sup>**

Plus de quatre-vingt-dix pour cent de la charia concerne la vie personnelle et sociale. Le reste concerne la direction de l'État.

Si Allah impose de lourdes peines pour certains crimes, c'est pour empêcher l'homme de les commettre ou de les minimiser. Les peines infligées à ceux qui volent, assassinent et commettent la fornication visent à empêcher ces crimes.

Dans la charia, seules les institutions de l'État peuvent imposer des peines pour les crimes commis. Si des personnes tentaient de punir eux-même les criminels, ils commettraient un grand désordre et un crime. L'État doit, en revanche, prendre les mesures nécessaires pour que certains crimes n'aient pas lieu. Par exemple si quelqu'un vole parce qu'il est affamé, il ne sera pas puni par la charia. L'État doit alors fournir les conditions nécessaires à cette personne pour qu'elle puisse se nourrir et ne plus voler.

La charia vient d'Allah, elle sera donc toujours en vigueur et restera valable jusqu'au Jour du Jugement dernier. Les lois adoptées par les gens, elles, s'usent et peuvent disparaître tout comme l'être humain.

Nous constatons malheureusement que beaucoup de musulmans disent qu'ils sont contre la charia. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, ces personnes ne sont pas conscientes qu'elles sont de cette façon contre le Coran et l'islam qui sont la charia même.

---

345 Les Communautés Agenouillées, 45/18

## **84. Qu'est-ce que le djihad en islam ? Comment le pratiquer ?**

Le djihad signifie 'apprendre les ordres religieux et vivre selon ceux-là, les enseigner aux autres, ordonner le bien et interdire le mal, transmettre le message de l'islam, lutter contre les ennemis extérieurs et essayer de vaincre les désirs de l'âme (nafs)'.

La condition la plus importante du djihad est « **d'être dans la voie d'Allah et d'œuvrer pour l'islam.** »

Voici un verset qui nous permettra de comprendre mieux le djihad :

**« Ô vous qui croyez ! Vous indiqueraï-je un commerce qui vous sauvera d'un châtimeñt douloureux ? Croyez en Allah et en Son Messager et combattez sur le sentier d'Allah, de vos biens et de vos personnes ... »<sup>346</sup>**

Ainsi, le but du djihad est d'être sauvé du châtimeñt d'Allah et d'acter pour l'au-delà. Bien qu'il y ait des difficultés dans la pratique du djihad, elles demeurent légères comparées au châtimeñt divin.

En outre, le djihad n'est pas fait dans le but de tuer quelqu'un mais pour sauver nos âmes et les autres âmes de l'Enfer. Il faut donc comprendre que le djihad est le nom du salut.

Apporter un soutien financier aux croyants qui combattent l'ennemi est aussi une forme de djihad, tout comme dépenser une partie de sa richesse pour le bonheur éternel des autres. Participer à la guerre est un djihad, tout comme prendre du temps pour aider les gens à trouver la foi et les sauver des péchés et de la désobéissance.

Seul l'État peut décider du djihad matériel. Il n'est pas question que certains décident un beau matin de tuer des gens en déclarant le djihad. Ceux qui agissent ainsi sont des criminels et devront rendre compte de leurs actes dans ce monde et dans l'au-delà.

Dans le siècle dans lequel nous sommes, le djihad spirituel est au premier plan. Le plus grand djihad des musulmans aujourd'hui est de transmettre l'islam de la meilleure manière, avec sagesse et compassion, tout en étant équipé des connaissances islamiques et en montrant un caractère digne d'un vrai musulman.

*L'objectif du djihad* est de se défendre contre ceux qui attaquent les musulmans ou se préparent à attaquer et de combattre les états oppresseurs et ceux qui entravent la liberté de l'homme.

**« Nulle contrainte en religion. »<sup>347</sup>** Cependant, il est nécessaire de lutter contre ceux qui veulent, par la force, entraver le droit chemin.

Après un djihad victorieux, les personnes sont libres de choisir leur religion. S'ils le souhaitent, ils peuvent accepter l'islam ou continuer à pratiquer leur propre religion. S'ils choisissent cette dernière option, ils doivent payer la djizya.<sup>348</sup> Cet impôt permet de ne pas participer aux guerres et vivre en sécurité sur les terres islamiques.

**« Combattez, sur le sentier d'Allah, ceux qui vous combattent, mais ne transgressez pas, car Allah n'aime pas les transgresseurs. »<sup>349</sup>**

Conformément à ce décret divin, ceux qui combattent sur le sentier d'Allah, doivent éviter d'agir selon leur sentiment et d'aller dans l'excès. Ils ne doivent pas toucher ceux qui ne participent pas à la guerre comme les femmes, les enfants et les personnes âgées.

Le plus grand djihad est celui pratiqué contre le plus grand ennemi. Ce grand ennemi est précisé dans le hadith « **Ton ennemi le plus nuisible c'est ton âme** »<sup>350</sup> et le hadith « **Nous sommes passés du djihad mineur au djihad majeur** »<sup>351</sup> prononcé par le Prophète alors qu'il revenait de la bataille de Tabouk.

Lorsque nous sommes vaincus par l'ennemi, on est soit martyr, soit vétéran. Le combat de l'âme n'est pas pareil. C'est un combat à emporter à tout prix ; sinon cette défaite mènera vers le châtement de l'Enfer.

---

346 Le Rang, 61/10-11

347 La Vache, 2/256

348 Djizia : dans le monde musulman, c'est un impôt annuel de capitation évoqué dans le Coran et collecté sur les hommes pubères non musulmans.

349 La Vache, 2/190

350 Hadith, Ghazali, Ihya, 3/4; Ajluni, Kashful-Khafa, 1/143.

351 Hadith, Bayhaqi.

## **85. Comment répondre face à ceux qui essaient de lier les actes terroristes à l'islam ?**

**« Un musulman ne peut être un terroriste, et un terroriste ne peut être un musulman. »**

L'islam considère l'homme comme l'être le plus précieux ; il considère le viol et l'injustice comme les plus grands péchés.

Le Coran condamne le terrorisme et considère l'anarchie et le désordre comme des faits graves. L'islam interdit toute forme de terrorisme, de cruauté et de trahison ; il s'oppose fermement à toute forme d'anarchie. Le Coran souligne que le meurtre d'une personne innocente est comme le meurtre le plus terrible contre l'humanité entière.

En effet, Allah déclare : « **Quiconque tue un seul homme non coupable d'un meurtre ou d'un désordre sur terre, est considéré comme s'il avait tué l'humanité entière. Et quiconque préserve la vie d'un seul homme, est considéré comme s'il préservait la vie de l'humanité entière.** »<sup>352</sup>

Dans l'islam, seul l'État peut punir l'homme pour un crime. Par conséquent, toute personne qui tente soi-disant de tuer au nom d'Allah commet un grand crime et un péché. Aujourd'hui, les terroristes qui tuent en invoquant le nom d'Allah n'ont rien à voir avec l'islam. Ces terroristes causent le plus grand tort à l'islam et aux musulmans, sciemment ou non.

Il n'y a pas de haine ou de cruauté dans le cœur d'un musulman qui connaît bien le Coran et le Prophète (pbsl). Un tel musulman vit pour faire vivre les gens et non les tuer.

L'islam a imposé des lois à respecter lors d'une guerre et certaines limites éthiques à ne pas enfreindre. Il est inadmissible et injuste d'associer au terrorisme le nom d'une religion qui interdit de faire du mal aux civils qui ne combattent pas, aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées.

---

352 La Table Garnie, 5/32

## **86. Certains prétendent que l'Aïd al-Adha (sacrifice d'un animal) est « une sauvagerie, un meurtre. » Que répondre à ceci ?**

**1.** S'il n'était pas permis d'utiliser la viande des animaux et s'il n'était pas ordonné de les sacrifier, ces animaux n'auraient sûrement pas autant de valeur. Peut-être ne seraient-ils pas aussi nombreux dans le monde d'ailleurs. Les animaux âgés et malades en particulier souffriraient et seraient tués par les hommes. C'est pourquoi Allah Le Tout Puissant permet de les abattre avant qu'ils vieillissent et tombent malades, pour bénéficier ainsi de leur viande. C'est une grande miséricorde pour les humains et pour les animaux.

**2.** Puisque les animaux ne possèdent pas une intelligence, ils sont exempts des douleurs du passé et des craintes de l'avenir. En d'autres termes, un animal n'a pas à se soucier du jour passé ou du lendemain. Par conséquent, lorsque l'homme commente sur le sujet du sacrifice d'un animal, il devrait prendre compte que **les animaux ne possèdent pas d'intelligence.**

Par exemple, lorsqu'on dépose un animal sur le sol pour l'abattre, il n'ira pas penser : **« Je vais souffrir ; je vais devoir quitter toutes les beautés du monde et mes proches ; mes petits vont devenir orphelins. »** Il ne souffre qu'un seul moment lorsqu'il est abattu et si la lame est tranchante, il ne ressentira la douleur qu'un laps de temps. L'absence d'intelligence chez les animaux, les préserve de toutes les souffrances que l'homme pourrait, lui, subir.

**3.** Une fois, le Prophète s'arrêta près d'un homme qui avait posé son pied sur le mouton alors qu'il aiguisait son couteau pendant que l'animal le regardait du bout des yeux ; il dit à l'homme :

**« Tu veux le tuer plusieurs fois ? J'aurais préféré que tu affûtes ton couteau avant de le coucher par terre ! »**<sup>353</sup> A travers ce hadith, le Prophète

nous recommande de faire preuve de miséricorde et de compassion même envers un animal qui est sur le point d'être abattu.

**4.** Par ailleurs, il est prouvé par les experts que ceux qui ne mangent pas de viande rouge nuisent à leur santé. De ce fait, ceux qui ne mangent pas de viande ou qui s'opposent au sacrifice des animaux s'opposent à la fois au fait que nous bénéficions de la viande des animaux qu'Allah a créé pour nous, et aux règles de nutrition adoptées par une grande majorité.

**5.** Profiter de la viande d'un animal et le sacrifice de celui-ci permet à l'équilibre écologique, social et économique de fonctionner correctement dans le monde. Le nombre de personnes qui gagnent leur vie grâce à l'élevage des animaux est important. L'élevage occupe une place très importante dans les économies des états. Grâce à cela et à l'ordre divin, les animaux ont la valeur qu'ils méritent et l'équilibre écologique, social et économique du monde en est assuré.

---

353 Hadith, Taberani, Mujamul-Kabir.

## **87. Qu'est-ce que la foi ?**

La foi signifie croire en quelque chose sans hésiter, être dévoué fermement, sincèrement et de tout cœur. La Foi se proclame par la langue et se manifeste par l'affirmation du cœur.

Son explication : croire en l'existence et l'unicité d'Allah, croire que Mohammad (pbsl) est Son messager et Son prophète, accepter et adhérer à la véracité des principes informés par le Prophète.

« **La foi est un ensemble et ne peut se diviser.** » Ainsi, accepter et croire tout ce que le Prophète a dit, sans exception, est une condition indispensable de la foi. Nier l'une d'entre elles rend la foi invalide. Par conséquent, notre plus grand souci est d'acquiescer une « **foi investigatrice.** »<sup>354</sup>

Ce qui est essentiel dans la foi, c'est de croire en chacun des principes transmis par le Prophète tout en connaissant les preuves qui y sont liées. En d'autres termes, il est essentiel pour chaque musulman de connaître en détail les six principes de la foi et d'y croire. Le credo constitué des principes de la foi qui se trouvent dans Amentu (serment de foi) est la base fondamentale de la foi que chaque musulman est obligé de croire, d'accepter et d'agréeer.

Les 6 principes de la foi sont les suivants :

**1. Croire en Allah**

**2. Croire en ses prophètes**

**3. Croire en ses livres**

**4. Croire en ses anges**

**5. Croire en l'au-delà, à la résurrection après la mort**

**6. Croire au destin (qadar)<sup>355</sup>, que le bien et le mal viennent d'Allah.**

En quoi consiste la foi ?

La foi est un état qui concerne le cœur et la conscience. Une personne qui croit et adhère de tout cœur aux principes de la foi est considérée comme un croyant (mou'min). Ce qui importe dans la foi, c'est la confirmation du cœur.

**Quelle est l'importance de la foi pour l'homme ?**

La foi est la raison principale de la création de l'homme. C'est-à-dire que l'homme a été créé pour connaître et adorer, par la foi, son Créateur. Si l'homme agit conformément à ceci, il atteindra le bonheur éternel dans l'au-delà et ira au Paradis ; sinon il ira en Enfer. C'est donc un immense bienfait. Les mécréants ne peuvent pas entrer au Paradis. C'est pour cette raison qu'il est primordial à l'homme d'avoir la foi, de la préserver et de vivre selon ce qu'elle impose. Il doit travailler pour ne pas la perdre ou l'affaiblir.

---

354 Investigatrice : c'est la foi qui se fonde sur des preuves, des connaissances, des recherches et une compréhension. Son opposé est la croyance imitative. La croyance par imitation, quant à elle, consiste à croire et à pratiquer le culte en observant les membres de la famille et les gens de son entourage.

355 Qadar : ceci signifie qu'Allah sait tout ce qui s'est passé et se passera dans l'univers sous tous les aspects dans la pré-éternité, qu'Il a tout écrit dans 'Lawh al-Mahfuz' (Tablette préservée) avant de le créer. Le qadar est « la création par Allah du destin tracé pré-éternellement et la prédestination lorsque le moment vient. »

## **88. Comment devenir musulman ?**

Quelqu'un qui veut devenir musulman doit, tout d'abord, croire en l'existence et en l'unicité d'Allah (exalté). Il doit également croire que Mohammad (pbsl) est le dernier prophète envoyé par Allah Le Tout Puisant. C'est-à-dire qu'il doit accepter toutes les obligations ordonnées par Allah et toutes les interdictions. S'il les accepte mais ne les accomplit pas et n'agit pas selon ceux-là, que ce soit par paresse ou par négligence, il reste alors un musulman mais un musulman pécheur. Un musulman doit renforcer et protéger sa foi en accomplissant les commandements d'Allah et en

s'éloignant de toutes les choses interdites. Sinon, la foi pourrait perdre complètement son effet avec le temps.

**Les 6 principes de la foi sont les suivants :**

**1- Croire en l'existence d'Allah**

**2- Croire aux anges**

**3- Croire aux livres**

**4- Croire aux prophètes**

**5- Croire en l'existence de l'au-delà (à la résurrection)**

**6- Croire au destin (prédestination).**

Toute personne qui proclame par la langue et confirme par le cœur ces principes, devient musulman.

Si un homme veut devenir musulman, il n'a pas besoin d'être circoncis.

De même, celui qui possède un prénom qui ne va pas à l'encontre de l'islam, n'est pas obligé de le changer.

## **89. Est-ce qu'une personne qui a commis un grand péché peut encore être considérée comme un musulman ?**

La condition pour être musulman est de croire en l'existence et en l'unicité d'Allah, d'accepter que Mohammad (pbsl) est le dernier prophète et croire à ce qu'il a apporté d'Allah.

En outre, quelqu'un qui n'obéit pas aux ordres et aux interdictions d'Allah est toujours un musulman mais un musulman pécheur, **seulement si cette désobéissance est le résultat d'une négligence ou d'une paresse car dans le cas contraire s'il s'agit d'un déni ou d'un rejet des principes de l'islam et il ne peut alors être considéré comme musulman.**

**Par exemple,** l'alcool est interdit. Si un musulman croit que l'alcool est interdit (haram), mais le consomme malgré cela tout en se sentant mal car en connaissance de cause, il ne devient pas mécréant mais pécheur.

**Deuxième exemple :** Si une femme est convaincue que le hijab est obligatoire mais ne peut pas remplir cette obligation par négligence et qu'elle n'est pas à l'aise parce qu'elle ne se couvre pas, elle ne devient pas mécréante mais pécheresse.

**Troisième exemple :** Si un musulman accepte qu'il est interdit de manger de la viande de porc mais en mange malgré cela par négligence tout en se sentant



coupable car en connaissance de cause, il ne devient pas mécréant mais encore une fois pécheur.

**Quatrième exemple :** Il est interdit de donner ou de prendre des intérêts. Si un musulman prend des intérêts ou en donne car il néglige ce devoir mais se sent mal à l'aise à cause de ce péché, il ne devient pas un mécréant ; il devient un musulman pécheur.

Cependant, un musulman doit renforcer et protéger sa foi en accomplissant les obligations imposées par l'islam et en s'éloignant de ses interdictions. Sinon la foi s'affaiblira au point de perdre le droit chemin car tout ce qui est interdit, tue la foi.

## **90. Que signifie les « Gens de la Tradition et du Consensus » (Ahlu Sunna Waljama'a) et quels sont leurs spécificités ?**

Ahlu Sunna waljama'a se compose de ceux qui adhèrent à la sunnah du Prophète (pbsl) et à la voie de ses compagnons<sup>356</sup> et adoptent la voie et la méthode religieuses suivies par ceux-là. Ahlu Sunnah est une communauté qui s'est unie sur le Coran et la sunnah, qui a évité la séparation et a accepté le Coran et la sunnah comme source au lieu de choisir la logique (des choses).

« Ceux qui ont suivi la sunnah du Prophète sont appelés 'Ahlu sunnah', ceux qui acceptent que ses compagnons sont justes et suivent leur méthode en religion sont appelés 'Ahlu aljama'a', et ensemble ils sont donc appelés 'Ahlu sunna waljama'a. »

Ahlu Sunnah n'est pas un terme utilisé dans le Coran ou dans la sunnah pour décrire le musulman. Cela représente la position des musulmans contre ceux qui ne se conforment pas à l'islam enseigné et pratiqué par le Messenger d'Allah. Autrement dit, ce n'est pas un terme qu'a enseigné le Messenger d'Allah. En réaction à ceux qui disaient : « Nous sommes les chiites, les supporters d'Ali », les musulmans ont répondu par : « Si c'est le cas, nous, nous sommes Ahlu sunna waljama'a », pour définir ainsi leur propre position. C'est-à-dire qu'ils ont déclaré qu'ils suivaient l'islam que le Messenger d'Allah leur a enseigné de son vivant et pratiqué par la suite par ses compagnons et ceux qui les ont suivis. Ali aussi faisait partie d'eux.

Pour décrire sa véritable identité, la meilleure façon pour un musulman est de dire **qu'il est musulman avant tout, et non de dire qu'il est d'Ahlu sunnah.** Il existe de nombreuses interprétations de l'islam ; lorsqu'on nous demande quel genre de musulman nous sommes, nous pouvons alors préciser : « **Je suis un musulman d'Ahlu sunnah.** » Nous entendons par là l'islam que le Messenger d'Allah a enseigné et pratiqué par Ahlu sunnah. L'islam est Ahlu sunnah et Ahlu sunnah est l'islam. C'est une réalité mais nous nous identifions en tant que musulman avant tout.

Si on connaît bien les principes de la base d'Ahlu sunnah, il sera plus facile de comprendre sur quelles sujets ceux qui ne s'y conforment pas, diffèrent d'Ahlu sunnah.

**Les signes d'adhésion au Ahlu sunnah sont principalement :**

- 1.** Allah existe et est unique.
- 2.** Les anges existent.
- 3.** Les livres divins sont véridiques.
- 4.** Le Coran est la parole d'Allah et le Coran n'est pas « makhluk » (créature, créée plus tard).
- 5.** Mohammad (pbsl) est le dernier prophète.
- 6.** La résurrection existe. Il y a une résurrection après la mort.
- 7.** Le Paradis et l'Enfer ont été créés et sont éternels.
- 8.** La foi au destin (prédestination) est l'un des six principes de la foi.
- 9.** C'est Allah qui crée le bien et le mal. L'homme possède une volonté partielle. Il est tenu responsable de ses péchés.
- 10.** Allah connaît toutes sortes de gayb (invisible/inconnu).
- 11.** Les hadiths et la sunnah sont des sources religieuses.
- 12.** Les compagnons sont les personnes les plus vertueuses après les prophètes.
- 13.** Il y a des écoles juridiques (madhabs) et elles sont justes.
- 14.** Quelqu'un qui commet un grand péché ne devient pas un mécréant.
- 15.** Ceux qui meurent en ayant la foi ne resteront pas en Enfer éternellement.
- 16.** Les miracles existent.
- 17.** Les karâmâh existent (faveur ou don spirituel accordé par Dieu).
- 18.** La Ru'yah (voir Allah) au Paradis aura lieu.
- 19.** L'intercession (shafa'ah), le Sirat (pont), le compte et le Mizan (balance) sont tous réels.
- 20.** Le Paradis est la grâce et l'Enfer, la justice.
- 21.** L'interrogation, le châtement et le bienfait de la tombe existent.
- 22.** Le miracle de l'ascension (Miradj) est réel. L'ascension a eu lieu avec l'esprit et le corps.
- 23.** Il y a des signes qui montrent l'approche de la fin du monde.

24. La prière des vivants pour les morts.
25. L'ablution sur les khuffs.
26. On ne peut nommer de mécréant une personne qui se dit musulmane.
27. Le mariage temporaire (muta) n'est pas permis.
28. Allah est exempt du temps et de l'espace.
29. Seul Allah connaît le ghayb (l'inconnu) ; s'Il le souhaite, Il peut en informer ses prophètes et ses (personnes) saints.
30. L'esprit ne meurt pas. L'esprit du mécréant et du musulman décédés continue d'entendre.
31. La visite des tombes est autorisée.
32. La foi est présente ou elle ne l'est pas.
33. Abu Bakr Siddiq est le plus vertueux des compagnons.

---

356 Compagnons : les amis, les personnes qui ont parlé, écouté et vu le Prophète.

## **91. Le prophète faisait-il partie d'une école religieuse ? Que répondre à ceux qui pensent que ces écoles sont inutiles ?**

Une école religieuse est formée par des personnes qui adoptent les idées et les points de vue d'un savant moujtahid<sup>357</sup>.

À l'époque du Prophète (pbsl) il n'était pas question d'opinion différente sur les sujets religieux. Lorsqu'il y avait un problème, il était immédiatement résolu par le Prophète. Après le Prophète, les divergences d'opinion ont commencé notamment à partir de la période des compagnons et des 'tabiun', et ces différents avis se sont accrus au fur et à mesure que l'on s'éloignait du siècle du bonheur (asr saadah). Ils existent certaines raisons spécifiques qui expliquent cette différence entre les avis.

- **La différence de compréhension et d'interprétation de certains mots et de certaines phrases du Coran et de la sunnah.**
- **Le manque de connaissance des hadiths et la différence de compréhension concernant le degré d'authenticité des hadiths.**

- **Le fait que la connaissance du Coran et des hadiths est compliquée et profonde.**
- **Le fait que les sources originales de l'islam sont en arabe et qu'une grande partie des musulmans ne peuvent, de ce fait, accéder aux sources ou aux vérités par eux-mêmes.**
- **L'effet de l'environnement social et naturel etc ...**

Bien qu'il existe des divergences dans les avis pour différentes raisons comme celles énoncées ci-dessus, la question des écoles juridiques n'est pas mentionnée avant la période des imams moujtahid (2ème siècle du calendrier hégirien). L'émergence des écoles a eu lieu au 2ème et 3ème siècle de l'hégire.

La présence de ces écoles a empêché que d'autres créent leur propre école.

Les écoles sont unanimes au sujet des questions principales comme les ordres et les interdictions. Ils présentent des points de vue différents seulement sur des détails concernant certains sujets. Ils ont répondu aux sujets traitant par exemple quelle partie de la tête doit être ointe, si le sang invalide l'ablution ou non, si les fruits de mer autres que le poisson peuvent être consommés, si, pour certaines prières, c'est wajib ou sunnah, etc ... Ils ont recherché les sujets qui ne sont pas du tout liés aux principes de la foi. De cette façon, ils ont répondu aussi aux besoins de la communauté musulmane.

Les écoles théologiques, qui constituent l'épine dorsale d'Ahlu sunnah et qui ont survécu jusqu'aujourd'hui, ont joué un rôle unificateur et intégrateur, elles n'ont jamais tenté de diviser.

Il n'y a pas eu de conflits sectaires dans l'histoire de l'islam, à l'exception de quelques problèmes mineurs. Les conflits présentés comme des conflits sectaires entre musulmans sont en fait des conflits politiques. Aujourd'hui, quand on y prête un peu attention, on se rend vite compte que les événements qui nous sont présentés comme des conflits sectaires sont en réalité des conflits politiques.

Les imams des écoles juridiques ont toujours été respectueux les uns envers les autres et ne se sont pas rejetés ou reniés. En outre, ils n'ont jamais eu l'intention de former une école. Ils ont mis en avant leur jurisprudence, qui est devenue une école avec le temps, naissant sans doute d'un besoin au vu de l'époque et de la situation.

Il est difficile de donner des fatwas et des jugements sur le Coran et la Sunna. Chacun les comprend et en profite dans la mesure de ses facultés. Cependant, même les savants vivent des difficultés lorsqu'ils doivent donner des fatwas et des jugements. Par conséquent, il serait ridicule pour quelqu'un qui n'est pas un érudit de penser qu'il pourrait comprendre tous les sujets du Coran et de la sunnah qui demandent en réalité une profonde méditation.

## **Y a-t-il un inconvénient à ce qu'il y ait des avis différents parmi les moujtahids ?**

Non au contraire, ces différents avis ont un bienfait pour la oumma (communauté musulmane).

Lorsqu'il y avait une difficulté dans une école concernant un sujet, elle pouvait être résolue grâce au décret qui était plus commode dans une autre école. Ainsi, l'existence de plusieurs écoles fut un moyen de facilité, de miséricorde et de flexibilité pour la oumma.

C'est sans doute le sens que porte ce hadith : « **Il y a une miséricorde dans les différences (d'opinions) de ma oumma.** »<sup>358</sup>

Puisque le Coran et la sunna sont le point de départ et la source des écoles, il n'y a aucun mal à suivre n'importe laquelle d'entre elles. Cependant, on ne peut pas considérer les autres écoles comme s'il s'agissait d'une autre religion, d'une école rivale ou d'un ennemi.

Suivre une école est une chose, le sectarisme en est une autre. Ce n'est pas l'école qui est nuisible, mais le sectarisme.

---

358 Hadith, Imam al-Bayhaqi, Imam al-Munawi, Imam ibn Nasr et Imam al-Daylemi.

## **92. Conclusion**

La connaissance de la foi est la plus importante des connaissances. C'est le 'pic' du savoir.

Le sujet le plus important pour tous ceux qui ont été envoyés dans ce monde d'épreuve, est d'acquérir la foi investigatrice. La foi est le chemin du bonheur éternel.

Dans cette œuvre, nous avons tenté de souligner l'importance de la foi de la meilleure façon possible.

Nous espérons que chaque lecteur partagera cette œuvre pour que d'autres puissent en profiter et en tirer bénéfice.

Nous espérons que les lecteurs de cet ouvrage en profiteront au maximum et prieront pour nous.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la préparation ce livre.